
Des règles honnêtes pour une économie équitable

Un point de vue protestant sur les récentes crises financières et économiques

sek·feps

Fédération des Églises protestantes de Suisse



Des règles honnêtes pour une économie équitable

Un point de vue protestant sur les récentes crises financières et économiques

sek·feps

Fédération des Églises protestantes de Suisse

Éditeur responsable : Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS

Auteurs : Hella Hoppe, Otto Schäfer

Traduction : Laurent Auberson

Mise en pages : Büro + Webdesign GmbH

Impression : Roth Druck SA

Texte adopté par le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, le 10 juin 2010

www.feps.ch

info@feps.ch

© 2010 Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS

ISBN 978-3-7229-0008-7

Sommaire

Préface	1
1 La maison et le jeu : questions fondamentales d'une économie juste envers l'humain	3
2 Les causes, les implications et les conséquences des crises	9
2.1 Similitudes entre les crises financières de 2008 et de 2010	9
2.2 La crise financière de 2010	11
2.2.1 La Grèce au seuil de l'insolvabilité	11
2.2.2 L'Espagne et le Portugal entraînés à leur tour	14
2.2.3 Les risques de la crise grecque	16
2.3 La crise financière et économique de 2008	20
2.3.1 Origine et déroulement de la crise	20
2.3.2 Les causes profondes	26
2.3.3 La Suisse dans le tourbillon de la crise financière de 2008	31
2.3.3.1 La situation actuelle	31
2.3.3.2 Le secret bancaire et la crise financière	32
2.4 Les effets de la crise financière de 2008 sur la situation en matière de droits de l'homme	39
2.4.1 Le droit fondamental au développement	39
2.4.2 Le droit fondamental à l'alimentation	43
2.4.3 Le droit fondamental à une protection contre la discrimination	44
3 Réflexions théologiques et éthiques sur les crises financières et économiques	47
3.1 Appréciation objective et point de vue humain	47
3.2 La position des Églises sur la crise financière de 2008	50

3.3	Les valeurs premières à la base d'une appréciation théologique et éthique des crises financières	55
3.4	Les valeurs fondamentales d'une éthique du système financier	61
3.4.1	La liberté et la responsabilité	61
3.4.2	La justice	64
3.4.3	La solidarité et l'option pour les pauvres	68
3.4.4	La participation et l'ordre juridique international	71
3.4.5	La durabilité et la croissance qualitative	74
3.5	Maximes pour une éthique du système financier	77
3.5.1	Maximes méthodologiques MM	78
3.5.2	Maximes éthiques ME et me	79
3.6	Éthique individuelle, éthique d'entreprise et éthique professionnelle	83
4	<i>Des repères pour de nouveaux horizons, au-delà des maximes pour une éthique du système financier</i>	88
4.1	La réorientation dans le cadre du système économique existant	88
4.2	Pour un nouvel indicateur de prospérité et de croissance	92
4.3	Pour une nouvelle donne écologique mondiale	97

<i>Abréviations</i>	101
----------------------------	------------

Préface

« Ce qui ne tient pas compte de la réalité des faits ne peut pas vraiment tenir compte de la réalité humaine, et ce qui va à l'encontre des besoins de l'être humain ne peut pas être adapté à la réalité des faits. » C'est à cette observation qu'était arrivé le théologien et éthicien protestant suisse Arthur Rich, dont nous fêtons cette année le centenaire. Tenir compte de la réalité des faits et tenir compte des besoins de l'être humain ne sont pas les deux termes d'une alternative : ces deux lignes d'action ne se conçoivent que conjointement.

Pleinement conscient de la responsabilité qui est la sienne à l'égard de l'ensemble de la société, le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse prend régulièrement position sur des questions d'économie, que ce soit dans le message des Églises sur l'avenir social et économique de la Suisse ou à propos des salaires des dirigeants. Il participe à l'organisation de l'Open Forum de Davos et aux travaux du groupe de discussion Église et Économie.

La présente publication est une prise de position sur l'actuelle crise financière et économique. Le but est de concilier la ligne d'action orientée sur la réalité des faits et la ligne d'action conforme aux besoins de l'être humain. C'est l'occasion pour l'Église protestante de soulever la question des responsabilités individuelle et collective de l'homme, et des valeurs qui doivent servir de référence à une économie de marché sociale. Sa conviction est que la justice économique est une condition indispensable de la stabilité sociale, que la finance doit être au service de l'économie réelle et que l'économie de marché n'a d'avenir que si elle assume ses responsabilités envers la société et envers l'environnement.

L'Évangile, qui guide les présentes réflexions, promet à tous les hommes une vie dans l'abondance (Jn. 10,10). C'est une tâche à laquelle doivent sans cesse s'atteler les gens et les institutions qui veulent participer à la construction de la société.

Thomas Wipf, pasteur
président du Conseil de la FEPS

1 *La maison et le jeu : questions fondamentales d'une économie juste envers l'humain*

« La « morale du dirigeant d'entreprise » ne peut être dissociée de l'environnement du moment, qui crée des incitations à agir dans telle ou telle direction. Mais il n'est pas moins incontestable que les entreprises et ceux qui prennent des décisions dans les entreprises disposent d'une marge de manœuvre dans laquelle leur responsabilité éthique doit être engagée. » Heinrich Bedford-Strohm, 2009¹

La réalité des conséquences des récentes crises financières et économiques pour quantité de gens dans le monde entier n'a d'égale que la perplexité générale quant à savoir quelles en sont les causes et ce qui s'est effectivement passé. La question de l'évolution de la situation après les crises de 2008 et de 2010 et celle des enseignements qu'il convient d'en tirer suscitent tout autant d'embarras².

Faut-il en imputer la responsabilité à quelques représentants de certains secteurs économiques précis, ou aux bourses et aux règles mal discernables qui régissent leur action ? Les pouvoirs politiques ont-ils failli à leur

¹ Heinrich Bedford-Strohm : « Menschenwürde und Mammon. Zur Ethik unternehmerischen Handelns », in : *Herder Korrespondenz*, 2/2009, 63, p. 75.

² L'ébauche de cette étude a été présentée à plusieurs spécialistes et publiée sur le site Internet de la FEPS dans le cadre de l'Open Forum. Les précieux commentaires apportés à cette occasion sur certaines questions ont été pris en compte dans la version finale. Des éthiciens protestants se sont également exprimés (Stefan Grotefeld, Helmut Kaiser, Georg Pfeleiderer et l'un de ses doctorants, Tobias Braune-Krickau, et Christoph Stükelberger), de même que des représentants de Pain pour le prochain (notamment Beat Dietschy et Yvan Maillard Ardenti). Lors de la mise en consultation, des avis ont aussi été donnés par Denis Müller, Hans Ruh et Nikolaus Schneider, président de l'Église de Rhénanie et président du Conseil de l'Église protestante d'Allemagne. Enfin, deux prises de position détaillées d'experts en économie financière, en particulier de Hugo Bohny, ont été utiles à la rédaction de la version finale. Nous remercions chaleureusement toutes ces personnes pour les critiques constructives et les précieuses remarques dont elles ont fait profiter le texte.

devoir, ou les crises sont-elles le signe de défauts inhérents au système économique lui-même ? Ces questions, comme beaucoup d'autres, ne sont pas de pure rhétorique : elles ne visent ni plus ni moins qu'à la maîtrise durable des risques que les réseaux économiques mondiaux font peser sur les bases de l'existence de nombreux êtres humains.

Étant donné que l'activité de tout être humain a une dimension économique, tout le monde est concerné par les questions fondamentales de l'économie. Conscientes de cette réalité, les Églises chrétiennes, dans le monde entier, ont régulièrement été amenées à s'exprimer sur des questions d'éthique économique.

Il y a d'ailleurs de nombreuses convergences entre les efforts des chrétiens, au-delà des barrières de confession et de nationalité, en vue de définir une position commune, et l'économie mondiale, ne serait-ce déjà que par la parenté entre les termes *œcoumène* et *économie*, tous deux formés d'après le mot grec *oikos*, qui signifie la maison. Le terme de maison que l'on entend par chacun de ces deux mots est différent, mais il y a toujours des critères éthiques à prendre en considération dans le dialogue commun ou dans l'économie, c'est-à-dire des règles qui permettent une cohabitation et une interaction³.

La maison planétaire, avec ses différents appartements, a besoin d'une réglementation qui permette à tous ses habitants de mener une vie à la fois digne et utile. Or elle est loin d'avoir atteint ce but, et les récentes crises ont encore creusé l'écart qui l'en sépare. Dans la situation présente, la question de savoir si ce sont les bonnes personnes qui y cohabitent n'a pas de sens : il n'y a pas d'autres habitants. Il est donc d'autant plus urgent de s'interroger sur le bien-fondé, l'adéquation et l'efficacité de la réglementation qui régit la vie commune des êtres humains.

L'image de la maison n'est pas la seule qui vient à l'esprit. L'image du jeu s'impose aussi : une sorte de mentalité de casino semble régner dans les marchés financiers, une chasse au profit immédiat, une compétition qui se

³ Voir Adam Smith : *Théorie des sentiments moraux*, Paris, 2003 (orig. angl. 1759). Pour ce qui concerne l'économie, le point décisif chez Smith est que la systématique de l'économie de marché est en elle-même dénuée de valeur morale. La question des valeurs ne fait son apparition dans l'économie que lorsqu'elle est le fait d'acteurs imprégnés de principes éthiques. Voir aussi les réflexions de Willem A. Visser't Hooft, « Geschichte und Sinn des Wortes Ökumene », in : id., *Ökumenischer Aufbruch* (Hauptschriften 2), Stuttgart/Berlin, 1967, pp. 11–28.

joue avec passion. Des montants colossaux sont placés dans des produits financiers aux rendements apparemment fabuleux. Des fortunes gigantesques sont transférées dans des paradis fiscaux comme elles disparaîtraient dans les poches de joueurs adroits. Les images des agents de la bourse ne laissent pas de faire penser à ces jeunes livrés frénétiquement à leurs jeux électroniques et incapables de s'en détacher. Aussi frivole que puisse paraître la comparaison, car il s'agit ici de compétences professionnelles reconnues et de conséquences très sérieuses sur la vie réelle, il n'en demeure pas moins que les uns et les autres ont en commun des mouvements agités et une mimique passionnée. Captivés, ils oublient la vie qui se déroule autour d'eux. Leur monde n'est-il pas, depuis longtemps déjà, ailleurs, dans l'espace virtuel des joueurs interconnectés ?

Qu'advient-il lorsque tout le système financier paraît se transformer en un jeu, avec des joueurs qui risquent des montants élevés, et d'innombrables personnes qui n'ont pas accès à la table de jeu, mais n'en sont pas moins impliquées contre leur gré ? Ces gens avaient peut-être un modeste compte auprès d'une banque qui s'est lancée dans des opérations risquées dont ses clients, pour la plupart, ne savaient ni ne comprenaient rien ? Ou peut-être leur seule faute a-t-elle été de vivre dans un pays dont les responsables spéculent avec les économies qui leur sont confiées. Ou bien encore, ce sont des contribuables qui, tôt ou tard, devront passer à la caisse pour le coûteux renflouage par lequel la communauté des États a sauvé le système bancaire de l'effondrement. Tout cela pour ne rien dire de la génération à venir, chargée dès la naissance d'une lourde dette publique, ni des centaines de millions d'hommes et de femmes qui, devant faire face à l'augmentation des prix des denrées et à la baisse des moyens de l'aide publique, sont impliqués malgré eux dans un jeu de profit et de risque où ils ont davantage à perdre que les joueurs eux-mêmes.

Dans un pareil jeu, il y a un problème quant aux règles et aux conditions. Ce n'est pas l'élément ludique en tant que tel qui pose problème, mais la perversion manifeste du jeu. Il ne se déroule plus dans un lieu précis, mais dans l'ensemble du monde. Ce jeu sans fin décide du bonheur ou du malheur d'existences humaines. Il ne fait plus de distinction entre ceux qui participent et les autres : tous sont impliqués, qu'ils le veuillent ou non. Il est l'expression d'un système qui s'est détaché du monde réel et qui ne le soumet pas moins à son empire. Il y a aussi perversion manifeste du système financier international là où ne règnent plus des règles d'honnêteté,

mais une imprévisibilité qui tient à la fois du chaos et de la contrainte. On pense ici aux contraintes d'un système qui échappe à toute maîtrise (par exemple lorsque sont sans cesse inventés de nouveaux instruments dérivés⁴, toujours plus abstraits et plus complexes et destinés finalement à créer de l'argent), mais aussi au rôle que peuvent jouer les contraintes de comportement, telles que les révèle l'étude de la « psychologie boursière » et de ce milieu à dominance encore nettement masculine.

Dans un essai publié en 1938 sous le titre *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, l'historien néerlandais Johan Huizinga étudie l'importance du jeu dans la naissance et le développement des systèmes culturels humains sous tous leurs aspects, à la fois artistiques, scientifiques, économiques et religieux. L'« homme joueur » affine son milieu vital grâce à la créativité du jeu, qui se déroule selon des règles et dans des espaces définis. Il transpose ces jeux dans la réalité de tous les aspects de la vie. Huizinga insiste sur l'importance des règles, sans lesquelles il n'y a pas de jeu possible. Ceux qui rendent la partie injouable sont moins les tricheurs (qui ne cherchent qu'à contourner les règles) que les corrupteurs du jeu (qui méprisent les règles par principe ou mettent à profit les lacunes des règles). Car ce sont notamment la définition et l'observation communes de règles qui expliquent que le jeu soit de nature à laisser une empreinte culturelle et institutionnelle. Ces réflexions n'ont rien perdu de leur caractère stimulant. Il n'est pas aberrant, d'un point de vue anthropologique, de regarder l'économie monétaire comme une création de l'*Homo ludens*⁵. Mais alors, une conséquence s'impose : ce jeu nécessite des règles fondées sur l'honnêteté.

Le jeu cesse d'en être un dès lors qu'il est utilisé à des fins qui lui sont étrangères. Il ne devient plus qu'un simulacre de jeu. Écrivant dans le contexte des dictatures de masse du XX^e siècle, Huizinga montre comment le sport, mais aussi d'autres formes de jeu et de divertissement perdent de leur caractère ludique. Donnant l'impression d'être un jeu, ils sont en réa-

⁴ Les instruments dérivés sont des affaires à terme dont la valeur varie en fonction des cours ou des prix d'autres produits, titres ou valeurs liés au marché (les cours de la bourse par exemple), ou d'un événement précis (par exemple faillite des finances publiques, insolvabilité d'une entreprise).

⁵ Jörg HÜBNER propose une application intéressante de la théorie du jeu à la science économique : « Macht euch Freunde mit dem ungerechten Mammon ! » Grundsatzüberlegungen zu einer Ethik der Finanzmärkte, Stuttgart, 2009, pp. 30 ss. (« Le dilemme du prisonnier », « Le jeu de l'ultimatum », « Le jeu du bien commun »).

lité une « technique sociale », c'est-à-dire un moyen pour un système politique d'exercer un contrôle sur la société. Il est loisible de se demander si le système financier international actuel ne représente pas un phénomène comparable, même compte tenu des différences historiques et quant au fond, aux structures et aux manières de voir le monde.

La « mentalité de casino » n'est pas seulement le fait des courtiers financiers. Le succès d'un livre tel que *La semaine de quatre heures. Travaillez moins, gagnez plus et vivez mieux*, de Timothy Ferriss (2007), montre à quel point elle a gagné les masses. Ferriss défend le modèle d'un entrepreneur travaillant uniquement par Internet, disposant de beaucoup de temps libre et d'assistants en Inde et dans d'autres pays à bas niveau de salaire. Il n'y a ici de virtuel que le réseau, en tant qu'espace de communication et en tant que marché. Les assistants sont des personnes réelles qui travaillent beaucoup pour un maigre revenu et sont chargées par exemple de suivre les cours de la bourse et d'intervenir au bon moment. Cette forme d'activité lucrative – on le voit – utilise, au profit du citoyen moyen, à la fois le potentiel de rendement des marchés financiers et la main-d'œuvre peu coûteuse de pays dont la prospérité économique est nettement moindre. La réflexion sur les marchés financiers ne doit pas être dissociée de la perspective générale d'un ordre économique durable reposant sur des valeurs humaines, considérant l'humanité dans son ensemble et intégrant des objectifs sociaux, économiques et écologiques en même temps.

L'économie doit être comprise comme la gestion équitable d'une maison, en application de certaines règles. Une maison où il est permis de jouer, mais seulement dans le respect de règles qui confèrent des droits à tous les participants. C'est à la définition et à l'examen de telles règles que sert la réflexion éthique. Étant au service du bien commun, elle est aussi une tâche des Églises.

Plusieurs Églises et organisations ecclésiastiques se sont donc déjà exprimées sur la crise financière et économique de 2008. La présente étude entend compléter ces prises de position, et cela sur deux points. Premièrement, elle propose une présentation et une analyse détaillées des causes, des implications et des conséquences de la crise de 2008. Il y sera notamment question d'une particularité suisse, le secret bancaire, de son importance, de ses conséquences, de son bien-fondé et de ses limites. Le chapitre 2 est consacré à la crise de 2010, déclenchée par l'endettement de la Grèce et présentant de nombreuses similitudes avec celle de 2008. Deuxiè-

mement, ces éléments concrets servent de point de départ à une réflexion théologique et éthique (chapitre 3). Pour terminer, le chapitre 4 expose des maximes pour une éthique des marchés financiers mondiaux, ainsi que des repères d'action.

Cette étude s'adresse aux Églises membres de la FEPS, à leurs paroisses et aux responsables des milieux politiques et économiques et de la société civile. Elle peut aussi servir à l'échange d'opinions avec des interlocuteurs ecclésiastiques au niveau international.

2 *Les causes, les implications et les conséquences des crises*

2.1 *Similitudes entre les crises financières de 2008 et de 2010*

Dans l'intervalle de vingt mois, deux graves crises financières ont affecté l'économie mondiale. Plutôt modéré par ailleurs dans ses propos, le président de la Banque centrale européenne BCE, Jean-Claude Trichet, a décrit la situation comme « la plus difficile depuis la Deuxième Guerre mondiale, voire depuis la Première »⁶. Les crises de 2008 et de 2010 présentent de nombreuses similitudes.

La menace sur le système financier international : La première crise, en 2008, a été déclenchée par la bulle financière du marché immobilier des États-Unis, qui par le jeu des instruments de spéculation s'est répandue dans le monde entier et a amené le système financier international au bord de l'effondrement. La crise de 2010, qui a son origine en Europe méridionale, est susceptible de connaître un développement aussi dramatique que la précédente. Selon le rapport d'avril 2010 du Fonds monétaire international FMI, *Global Financial Stability Report*, la crise qui touche l'Europe est une nouvelle menace pour la stabilité financière internationale. Elle risque d'entrer dans une « nouvelle phase » si l'Europe n'apporte pas de solution à ses problèmes structurels⁷.

L'endettement : La crise de 2008 a été provoquée par une bulle financière sur le marché immobilier et par le surendettement des ménages aux États-Unis ; celle de 2010 a pour cause l'endettement des États d'Europe méridionale. Dans les deux cas, un taux d'endettement élevé cache des problèmes structurels.

⁶ Interview du 15 mai 2010, publiée par exemple sur le site du quotidien *Le Monde* (www.lemonde.fr). Voir aussi le *Bulletin mensuel de la BCE*, juin 2010, publié sur le site de la Banque de France (www.banque-France.fr).

⁷ Cf. James Rowe : « Government Borrowing Is Rising Risk to World Financial System », in : *IMF Survey*, version électronique en ligne, 20 avril 2010.

Les titres et les emprunts « toxiques » : Dans la crise de 2008, il s'agissait de titres toxiques, couverts uniquement par l'augmentation escomptée des prix de l'immobilier. Dans la crise de 2010, il s'agit d'emprunts toxiques lancés par des États surendettés et couverts seulement par la confiance dans la stabilité de l'union monétaire européenne et dans l'euro.

La crise bancaire : En 2008, l'incertitude quant aux titres toxiques détenus par les banques a mené à un quasi-effondrement du commerce entre banques et par là du système financier international. La crise de 2010 révèle également les premiers signes d'un effritement de la confiance entre banques⁸. On ignore dans une large mesure quelles banques détiennent des titres d'emprunts toxiques émis par la Grèce ou d'autres États d'Europe méridionale, et en quelle quantité.

L'effet aggravant de la spéculation : Dans la crise de 2008 comme dans celle de 2010, des instruments financiers novateurs, telles les ventes à découvert, de même que la spéculation avec les assurances contre les risques de défaut de crédit, ont notablement aggravé la situation et favorisé la propagation de la crise.

Les actions de sauvetage des pouvoirs publics : Dans l'une et l'autre crises, seule l'intervention des pouvoirs publics a permis de prévenir (momentanément) l'effondrement du système financier international. En septembre 2008, réagissant à la première crise, la Banque centrale des États-Unis et le Ministère des finances des États-Unis ont accordé une aide de 700 milliards de dollars afin de restaurer la confiance entre les banques. De même, en mai 2010, le message politique a fait entendre qu'il ne fallait pas laisser des États tels que la Grèce, l'Espagne ou le Portugal tomber dans l'insolvabilité. Il a donc été décidé d'octroyer une aide commune des États de l'Union européenne et du FMI, à raison de 750 milliards d'euros, et de faire intervenir activement la BCE⁹.

⁸ *Bulletin mensuel de la BCE*, juin 2010, p. 38.

⁹ Cf. Walter Niederberger : « Die EU kopiert die amerikanische Rettungsaktion », in : *Tages-Anzeiger*, 11 mai 2010, p. 6 ; Rudolf Hickel : « Drakonische Disziplinierung und Hilfspakete : Keine nachhaltige Lösung für Griechenland. Eine Umschuldung wird unvermeidbar », 5 mai 2010 (http://www.iaw.uni-bremen.de/rhickel/pdf_dateien/Hickel-Griechenland-Umschuldungergaenz-NEU.pdf).

2.2 La crise financière de 2010

2.2.1 La Grèce au seuil de l'insolvabilité

« Aucun doute à ce propos : la crise grecque est une lutte entre le monde politique et les marchés financiers. L'industrie financière, qui vient d'être sauvée de la banqueroute par les pouvoirs publics, demande une nouvelle fois à l'État d'intervenir pour lui épargner des milliards de perte. Cela a commencé avec Lehman, maintenant c'est le tour de la Grèce. »

Dirk Heilmann, chef de la rubrique économique du *Handelsblatt*, 2010¹⁰

En mai 2010, la Grèce, parvenue au seuil de l'insolvabilité, déclenche une crise financière. Comment a-t-on pu en arriver là ? L'économie grecque se caractérise par de graves problèmes structurels qui au fil des ans ont amené à des déficits budgétaires élevés et à un très lourd endettement de l'État. Pour les dissimuler, la Grèce a maquillé ses statistiques et remis des chiffres enjolivés à la Commission européenne. C'est ainsi que des activités économiques clandestines, comme la prostitution, le blanchiment d'argent et le trafic de cigarettes ont été intégrées dans le produit intérieur brut PIB, lequel a augmenté du coup de plus de dix pour cent¹¹. Ces manipulations ont été découvertes en novembre 2009. Il s'est avéré alors que la dette publique de la Grèce correspond en réalité à plus de cent vingt pour cent du PIB, avec une tendance à la hausse. Or les critères de convergence du

10 Dirk Heilmann : « Griechen-Gau – kommt die D-Mark wieder ? », in : *Handelsblatt*, version électronique en ligne, 7 mai 2010.

11 Voir Gerd Höhler : « Griechenland wachsen die Schulden über den Kopf », in : *Handelsblatt*, version électronique en ligne, 8 décembre 2008.

Traité sur l'Union européenne de 1992 fixent le taux d'endettement public maximal à soixante pour cent du PIB¹².

De novembre 2009 à mai 2010, à la suite des manipulations et des révélations sur la situation de l'économie grecque, les emprunts grecs ont subi une chute dans les estimations des agences internationales. Il s'en est suivi une vague de panique et de spéculation. Le rapport mensuel de la BCE pour juin 2010 parle de fuite des investisseurs « vers les valeurs sûres »¹³ de la zone de l'euro et des États-Unis. D'importants investisseurs à long terme, telle la société Pacific Investment Management Company PIMCO, ont vendu leurs parts d'emprunts d'État grecs pour investir dans des emprunts publics de nouveaux pays industriels et assuré à prix fort les emprunts grecs qui leur restaient contre les pertes sur les cours.

En même temps, les fonds spéculatifs ont intensifié leur engagement en Grèce et contre l'euro, en procédant notamment à des ventes à découvert (voir encadré 1). Ils ont ainsi aggravé la perte de confiance de nombreux vrais investisseurs¹⁴ en Grèce. Les spéculations, même si elles ne sont pas la cause de la crise de l'endettement en Grèce, ont notablement

¹² Le Traité sur l'Union européenne, signé le 7 février 1992, contient notamment des dispositions sur la politique économique, monétaire et sociale commune. Un des éléments déterminants en vue de l'introduction de l'euro était les « critères de convergence de Maastricht », auxquels les États doivent satisfaire pour participer à l'union monétaire. Le critère du taux maximal d'endettement public est un point particulièrement délicat. L'accroissement net de la dette d'un pays ne doit pas dépasser trois pour cent, et l'ensemble de la dette publique être inférieur à soixante pour cent du PIB. Pourtant, à la date fixée pour l'introduction de l'euro, quatre pays seulement satisfaisaient à ces critères, et l'Allemagne n'en faisait pas partie. Cela a amené à assouplir les critères dès le début, en particulier celui de l'endettement public. Les réglementations de l'Union monétaire européenne ne prévoient cependant aucune mesure pour les États en situation d'insolvabilité. Il n'y a ni moyen légal, pour les autres États adhérents, d'exclure l'État insolvable, ni possibilité de dévaluer sa propre monnaie à des fins de compensation. Cette situation met en évidence la difficulté qu'il y a à concilier une politique monétaire supranationale et une politique financière qui reste de la compétence nationale. La crise est également révélatrice d'un autre problème fondamental de l'Union européenne qui par le Traité de Maastricht a créé une union monétaire sans l'appuyer sur une union politique suffisante. Cf. Ernst-Wolfgang Böckenförde : « Kennt die europäische Not kein Gebot ? », in : *Neue Zürcher Zeitung*, version électronique en ligne, 21 juin 2010 ; Ulrich Basseler, Jürgen Heinrich, Walter A.S. Koch : *Grundlagen und Probleme der Volkswirtschaft*, Köln, 1999, p. 558.

¹³ *Bulletin mensuel de la BCE*, juin 2010, p. 36.

¹⁴ Les investisseurs « *real money* » sont ceux qui engagent leurs propres moyens : ce sont les fonds des caisses de pension, les assurances et les divisions financières des entreprises. En revanche, les investisseurs du genre fonds spéculatifs travaillent essentiellement avec des fonds empruntés à des tiers.

contribué à l'aggraver et augmenté le risque de propagation, d'autant plus qu'il ne s'agissait pas d'une attaque visant la Grèce en particulier. Les spéculateurs ont escompté une chute du cours de l'euro. La crise actuelle est donc le résultat d'une attaque contre l'Union monétaire européenne et l'euro dans son ensemble. Outre les gains financiers escomptés de la dévaluation de l'euro, les spéculateurs ont peut-être aussi cherché à détacher de l'union des pays méridionaux comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal : si, en effet, ces pays étaient contraints de réintroduire une monnaie nationale, ils se trouveraient nettement moins bien protégés contre les attaques des spéculateurs¹⁵. Voici par exemple l'avis de Michael Maisch, correspondant à Londres du *Handelsblatt*, sur les effets de la spéculation :

« Actuellement, presque tout le monde mise sur une chute de l'euro : les banques, les fonds d'investissement, les assureurs, les fonds d'État des pays à économie émergente. Mais dans cette attaque contre la monnaie commune, les fonds spéculatifs jouent un rôle particulier. Des données de la Commodity Futures Trading Commission CFTC, autorité de surveillance états-unienne, montrent qu'au début mai, les mises engagées contre l'euro dans les marchés de contrats à terme par les spéculateurs portaient sur des montants encore jamais misés contre une devise. »¹⁶

La perte de crédit et la méfiance croissante des marchés financiers à l'encontre de la solvabilité de la Grèce ont amené les rendements des emprunts d'État grecs au-delà de dix pour cent. En d'autres termes, la Grèce a dû verser des intérêts très élevés pour ses bons d'emprunt afin de trouver des acquéreurs et d'obtenir l'argent frais nécessaire au refinancement des emprunts d'État échus¹⁷. Au printemps 2010, certains rendements étaient de plusieurs pour-cent supérieurs à ceux des emprunts d'État français ou

¹⁵ Voir par exemple l'interview de Rudolf Hickel, in : Georg Thomas : « Spekulanten versuchen das System zu sprengen », *Tagesschau* en ligne, 11 mai 2010 (<http://www.tagesschau.de/wirtschaft/hickel102.html>) ; « Der IMF geht in Athen ein Risiko ein », in : *Neue Zürcher Zeitung*, version électronique en ligne, 12 mai 2010.

¹⁶ Michael Maisch : « Griechen-Gau – kommt die D-Mark wieder ? », in : *Handelsblatt*, version électronique en ligne, 7 mai 2010.

¹⁷ Voir le communiqué de l'Institut für Makroökonomie und Konjunkturforschung IMK : « Absicherung griechischer Staatsanleihen fast doppelt so teuer wie von argentinischen Papieren », 3 mai 2010 (site de la Fondation Böckler : http://www.boeckler.de/320_104474.html).

allemands, ce qui est inhabituel au sein d'une union monétaire¹⁸. C'est ainsi que la Grèce s'est trouvée au seuil de l'insolvabilité.

Quant à la raison pour laquelle la crise s'est déclenchée en Grèce précisément et dans la zone de l'euro, et non aux États-Unis, qui sont pourtant plus endettés, elle tient peut-être à ce que, sur les marchés, on reconnaît à l'Europe une moindre capacité à résoudre des problèmes tels que les retards structurels et la surcharge des institutions¹⁹. L'Europe doit aussi faire face à des déficits budgétaires qui résultent en partie des mesures financières prises pour atténuer les effets de la crise de 2008 et préserver le système financier de l'effondrement. « Dans un environnement de déficits extraordinairement élevés, les marchés ont trouvé le maillon faible de la chaîne : la Grèce. »²⁰

2.2.2 L'Espagne et le Portugal entraînés à leur tour

Au printemps dernier, l'incertitude et la perte de confiance des marchés financiers envers la Grèce ont gagné également d'autres États fortement endettés et en proie à des problèmes structurels, tels l'Espagne et le Portugal²¹. Les primes de risque élevées sur les emprunts de Grèce et d'autres pays de l'Europe méridionale montrent que, sur les marchés financiers, la zone euro n'est plus considérée comme un territoire monétaire homogène²².

¹⁸ Cf. Klaus-Rainer Jackisch : « Wer Athen in die Knie zwang – und wer bezahlt », Tagesschau, version en ligne, 23 avril 2010 (<http://www.tagesschau.de/wirtschaft/griechenland520.html>).

¹⁹ Voir Luciano Ferrari : « Weshalb die EU ins Elend stürzt », in : *Tages-Anzeiger*, 20 mai 2010, p. 8.

²⁰ Ibid. (citation de propos de Trichet).

²¹ Voir Catherine Hoffmann, Moritz Koch : « Sie legen gerne die Finger in die Wunde – und verdienen daran », in : *Tages-Anzeiger*, 12 mai 2010, p. 41 ; Heike Buchter, Rüdiger Jungbluth : « Was hat das Monster diesmal getan ? », in : *Die Zeit*, 6 mai 2010, p. 24.

²² Voir Gerd Höhler : « Griechenland wachsen die Schulden über den Kopf », art. cit. (2008).

Les instruments de la spéculation visant l'euro

Les spéculations visant l'euro et les emprunts publics opèrent par les marchés à terme²³. Des fonds spéculatifs se servent d'instruments financiers produisant un effet de levier, c'est-à-dire pour lesquels seule une petite partie de la valeur nominale doit être engagée. Les chiffres publiés par la Commission des États-Unis pour les marchés à terme CFTC montrent qu'au cours des dernières semaines (par rapport à mai 2010), les spéculateurs ont très fortement misé sur la baisse du cours de l'euro, notamment par ce que l'on appelle des ventes à découvert²⁴.

Une analogie simple permet d'expliquer le mécanisme des ventes à découvert. A emprunte à B des livres et les vend sur Internet (Ebay). Peu avant l'expiration du délai de prêt, A achète les mêmes titres sur le marché d'occasion, à un moindre prix, et rend ces exemplaires à B. Au passage, il a gagné la différence entre le prix de vente et le prix de rachat²⁵. La même opération peut se réaliser avec des actions, des devises ou des bons d'emprunt. Le swap est une opération par laquelle les investisseurs empruntent de l'argent dans une devise A, le vendent et investissent le produit de la vente dans la devise B. En cas de baisse du cours de la devise B, ils peuvent rembourser à meilleur compte l'argent emprunté²⁶. Dans le cas de la Grèce, les fonds spéculatifs ont non seulement opéré avec des swaps monétaires, mais encore procédé à des ventes à découvert de bons d'emprunts publics, qu'ils ont empruntés pour une durée déterminée puis revendus. À l'échéance, ils ont acheté des bons d'emprunt du même pays en escomptant une chute des cours (et une augmentation des rendements). La différence de cours a été comptabilisée comme bénéfice.

Les swaps cependant ne sont pas nécessairement des opérations à but spéculatif. Les assurances contre les défauts de crédit (Credit Default Swaps, CDS) ont été créées, par exemple, pour prémunir contre les risques d'insuffisance de crédit dans les emprunts publics. Les swaps ne sont spéculatifs que

²³ Un contrat à terme est un « engagement pris aujourd'hui d'acheter ou de vendre une certaine quantité de biens, de devises ou de titres à une date future à un prix fixé immédiatement sur un marché de gré à gré » (Josette et Max Peyrard, *Dictionnaire de finance*, Paris, 2001, p. 65).

²⁴ Voir Udo Rettberg : « Die Spekulation gegen den Euro läuft langsam heiß », in : *Handelsblatt*, version électronique en ligne, 6 mai 2010.

²⁵ Voir Heike Buchter, Rüdiger Jungbluth : « Was hat das Monster diesmal getan ? », art. cit. ; Olaf Storbeck : « Das Geheimnis der Leerverkäufe », in : *Handelsblatt*, version électronique en ligne, 6 mai 2010.

²⁶ Il existe d'autres instruments encore : les *contrats à terme* (voir la définition n. 23) et les *futures*, qui sont des contrats d'achat ou de vente d'une quantité définie de devises à une date future, à un prix établi au moment de la conclusion du contrat.

lorsqu'ils ne sont pas couverts et sont achetés en grandes quantités par des fonds qui eux-mêmes ne possèdent pas de bons d'emprunts. Au printemps 2010, les spéculateurs ont acheté, pour les emprunts de l'État grec, des assurances contre les défauts de crédit non couverts, en escomptant une augmentation du risque de défaut de crédit en raison de la perte de confiance des marchés, et, de ce fait, une augmentation du cours des CDS. C'est effectivement ce qui s'est produit. En avril, les coûts d'assurance pour les emprunts publics grecs ont atteint des sommets. Pour les emprunts d'un an, par exemple, à la fin avril, il fallait payer 129 000 euros de couverture pour un montant nominal d'un million. Simultanément, les primes de couverture des risques de défaut de crédit dans d'autres pays financièrement faibles de la zone euro, comme l'Espagne et le Portugal, ont augmenté aussi.

2.2.3 Les risques de la crise grecque

Malgré la teneur de l'article 125 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne²⁷, selon lequel « l'Union ne répond pas des engagements des administrations centrales (...), des autres autorités publiques (...) d'un État membre », les ministres des Finances de l'Union, au vu de la crise actuelle, tentent de contourner cette disposition, en se référant aux mesures d'aide prévues par l'article 122, pour le cas où un État membre connaîtrait « des difficultés ou une menace sérieuse de graves difficultés, en raison (...) d'événements exceptionnels échappant à son contrôle »²⁸.

Au début mai, les ministres des Finances de l'Union européenne ont obtenu l'adhésion à l'idée d'octroyer une enveloppe d'aide aux États fortement endettés membres de la zone euro. Cette aide porte sur un montant de 60 milliards d'euros, sous forme de prêt sur le marché des capitaux accordé par la Commission européenne, et sur un programme de garantie pour plus de 440 milliards d'euros. À cela s'ajoute une limite de crédit de 250 milliards d'euros de la part du FMI. La BCE, qui met des liquidités

²⁷ Version consolidée de 2010 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0047:0200:FR:PDF>).

²⁸ Voir Version consolidée du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. – Journal officiel de l'Union européenne, N° C 83 du 30 mars 2010, p. 98. Voir aussi Walter Niederberger : « Die EU kopiert die amerikanische Rettungsaktion », in : *Tages-Anzeiger*, 11 mai 2010, p. 6 ; interview de Rudolf Hickel, in : Georg Thomas, « Spekulanten versuchen das System zu sprengen », *Tagesschau*, version électronique en ligne, 11 mai 2010.

supplémentaires à disposition, est autorisée à racheter des obligations d'emprunts publics d'États en crise de la zone euro, et elle l'a déjà fait. Le but de cette aide est de restaurer la confiance des marchés dans l'Union monétaire européenne, dont la cohésion serait mise en péril par une aggravation et une propagation de la crise d'endettement²⁹. Le FMI à lui seul accorde à la Grèce un crédit de 30 milliards d'euros (sur les 110 milliards que constitue l'ensemble de l'enveloppe), ce qui est une part exceptionnellement élevée pour cette institution.

Les mesures de sauvetage permettent à des pays comme la Grèce de se libérer, pour une courte durée, de leur dépendance à l'égard des marchés des capitaux et de se prémunir contre les attaques des spéculateurs. La Grèce peut recourir aux crédits qui lui ont été accordés pour rembourser des emprunts de l'État ou pour des financements subséquents. À court terme du moins, le danger d'insolvabilité de la Grèce a été écarté.

Ce puissant effort politique commun des États de l'Union européenne, de la BCE et du FMI s'explique uniquement parce que la situation d'endettement de la Grèce est regardée comme étant à l'origine d'une crise qui touche l'euro dans son existence même et met une nouvelle fois en danger le système financier international. Concrètement, les craintes sont inspirées par diverses évolutions possibles :

L'insolvabilité d'autres pays d'Europe méridionale : Le risque de contagion dans d'autres pays, comme l'Espagne, le Portugal et l'Italie, est élevé. Si ces États sont entraînés dans la spirale de la crise de confiance et des spéculations, et risquent de se trouver en situation d'insolvabilité, des mesures extrêmement coûteuses devront être prises par les autres États de l'Union européenne. On estime qu'il faudra près de mille milliards d'euros pour éviter des faillites d'États, avec leurs conséquences économiques en Europe et au-delà. Or, ce financement serait quasiment impossible à trouver. Après les dettes contractées pour le sauvetage des banques et les programmes conjoncturels en 2008/2009, il entraînerait un nouvel endettement massif ou une dissolution de l'Union monétaire.

L'amortissement des crédits toxiques : Si les mesures d'aide des États européens et du FMI ne produisent pas leurs effets, et si la Grèce et d'autres

²⁹ Voir art. « Europa rüstet sich gegen *Wolfsrudel* an Finanzmärkten », in : *Financial Times Deutschland*, version électronique en ligne, 9 mai 2010.

pays européens deviennent insolvable, les imbrications au sein de la zone euro provoqueront d'importants défauts de paiement de la part des gouvernements, des banques et des assurances d'autres États de l'Union européenne. Les banques européennes, par exemple, détiennent des titres d'emprunts publics grecs pour un montant de 190 milliards de dollars, des titres d'État portugais pour 250 milliards de dollars et des titres espagnols pour 850 milliards de dollars. L'incertitude quant à savoir où sont quels emprunts et lesquels devraient être éventuellement provisionnés a fait dire à l'économiste américain Barry Eichengreen : « La Grèce est votre Lehman Brothers. ³⁰ » De même, à fin avril, Angel Gurría, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques OCDE, a usé de termes sévères pour qualifier la situation dans le sud de l'Europe. La crise grecque est, selon lui, une menace pour la stabilité du système financier international, ce qui permet de la comparer au virus de la fièvre Ebola : « La question n'est pas le risque de contagion ; la contagion s'est déjà produite. [...] C'est comme le virus Ebola : quand vous avez constaté que vous êtes atteint, il faut vous faire amputer pour survivre. »³¹

Une nouvelle crise bancaire : L'incertitude qui a régné au printemps 2010 a déjà eu pour effet que les banques hésitent à nouveau à se prêter entre elles de l'argent à court terme, parce qu'une banque fortement engagée en Europe méridionale passe pour présenter un risque d'insolvabilité. La crise de 2008 a montré les conséquences catastrophiques d'un secteur bancaire au fonctionnement vicieux³².

La volatilité des marchés boursiers : Les marchés des actions ont réagi très nerveusement à la crise³³. La volatilité ira encore en augmentant.

Une déstabilisation dans les Balkans : Les banques grecques sont très engagées dans les Balkans et leur insolvabilité est susceptible de compromettre la stabilité économique et politique de la région.

³⁰ Cité dans l'article « Und in zwei Jahren ? », in : *Die Zeit*, version électronique en ligne, 6 mai 2010.

³¹ Cité dans Brian Parkin, David Tweed : « Greek Crisis Is Spreading Like Ebola, OECD Says (Update 1) », in : *Bloomberg Business Week*, version électronique en ligne, 28 avril 2010.

³² Voir Robert Mayer : « Die Angst kriecht wieder hoch », in : *Tages-Anzeiger*, 8 mai 2010, p. 53 ; Thomas Fischermann, Mark Schieritz : « Und in zwei Jahren ? », in : *Die Zeit*, 6 mai 2010, p. 23.

³³ Voir le *Bulletin mensuel de la BCE*, juin 2010, pp. 40-41.

Mise en péril du système financier international : La désintégration de l'Union monétaire européenne, l'insolvabilité de plusieurs États membres et une nouvelle crise bancaire, avec ses conséquences sur l'économie « réelle », mettraient en danger le système financier international.

La crise de 2010 a déjà deux conséquences directes pour la Suisse. Premièrement, la Suisse participe indirectement au redressement de la situation par sa contribution financière au FMI, lequel s'est engagé à mettre à disposition des crédits d'un montant de 250 milliards d'euros, dont 110 milliards d'aide à la Grèce³⁴. La part de la Suisse à cette aide est difficile à évaluer précisément, mais le calcul fondé sur la quote-part du pays au financement du FMI donne un montant de 700 millions de francs, payables sur les réserves en devises de la Banque nationale suisse BNS³⁵.

Deuxièmement, la crise a entraîné une forte surévaluation du franc par rapport à l'euro. Depuis janvier 2010, le franc a gagné presque six pour cent et, à la fin mai, l'euro s'échangeait pour à peine 1,40 franc³⁶. Le président de la BNS, Philipp Hildebrand, s'est dit préoccupé par la baisse d'attrait de l'euro, qui lui paraît susceptible « de compromettre la stabilité des prix et le rétablissement conjoncturel en Suisse »³⁷. Comme la zone euro est le principal marché des exportateurs suisses, le renchérissement du franc entraîne celui des produits suisses à l'étranger. En achetant d'importantes quantités d'euros, la BNS essaie donc de freiner le renchérissement du franc, avec le risque toutefois de favoriser l'inflation en Suisse³⁸.

³⁴ La Suisse, qui a adhéré au FMI en 1992, forme avec l'Azerbaïdjan, la Kirghizie, la Pologne, la Serbie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan un groupe ayant droit de vote et un siège au Conseil exécutif. Ce groupe a droit à 2,79% des voix dans les votes (la part de la Suisse est de 1,57%).

³⁵ Voir l'article « Auch die Schweiz zahlt für Griechenland – via IMF », in : *NZZ*, version électronique en ligne, 3 mai 2010.

³⁶ Le cours moyen était jusqu'alors de 1,55 franc.

³⁷ Cité dans l'article « SNB/Hildebrand : Schweizer Banken stehen vor grossen Herausforderungen », in : *NZZ*, version électronique en ligne, 17 mai 2010.

³⁸ Voir l'article « Anleger fliehen in die Schweiz », in : *Handelsblatt*, version électronique en ligne, 19 mai 2010.

2.3 La crise financière et économique de 2008

2.3.1 Origine et déroulement de la crise

« La crise du marché financier est un raz-de-marée comme il s'en produit une fois par siècle. » Alan Greenspan, octobre 2008³⁹

La crise de 2008 a son origine aux États-Unis. Depuis le milieu des années 1990, les taux d'intérêt peu élevés, les faibles exigences de solvabilité à l'égard des emprunteurs et les systèmes d'incitation des banques ont fortement gonflé le volume des crédits sur le marché immobilier. La demande en biens immobiliers, notamment de la part de particuliers à bas revenu, a provoqué une augmentation sensible des prix⁴⁰.

Les banques hypothécaires ont vendu ces crédits à des banques d'investissement afin de les sortir de leur bilan. Avec l'appui de sociétés de notation, quarante-deux banques d'investissement ont matérialisé ces crédits sous forme de papiers-valeurs (opération dite « titrisation ») avant de les revendre à des investisseurs en encaissant un bénéfice. Les agences de notation des crédits ont nettement sous-estimé la probabilité de défaut des débiteurs et contribué ainsi à aggraver l'incertitude quant au risque réel et à la répartition des risques.

Par comparaison avec les bulles spéculatives précédentes (comme celle des entreprises « point com » opérant sur Internet, qui a éclaté en 2000), la bulle du marché immobilier américain a pour particularité d'être associée à des produits financiers novateurs⁴¹. Les crédits pour l'achat de biens de consommation liés à des crédits immobiliers sont devenus un des

³⁹ Alan Greenspan, ancien directeur de la Banque centrale des États-Unis, s'adressant à une délégation du Congrès des États-Unis d'Amérique le 23 octobre 2008, cité par exemple dans *Le Figaro*, version électronique en ligne.

⁴⁰ Voir Christoph Lechner : « Einführung : Ursachen der Krise und offene Themen », in : *Konsequenzen aus der Finanzmarktkrise. Perspektiven der HSG*, publié par l'Université Saint-Gall, 2009, pp. 4–5 ; Peter Nobel : « Konsequenzen für die Regulierung », *ibid.*, p. 13 ; Hato Schmeiser : « Konsequenzen für das Risikomanagement », *ibid.*, p. 40.

⁴¹ Par exemple les titres garantis par des créances, les contrats d'échange sur défaut de crédit, etc.

plus gros commerces d'exportation des États-Unis, ce qui révèle l'ampleur des affaires réalisées avec des produits de ce genre. De 2001 à 2008, des sûretés de ce type ont été vendues pour un montant total de plus de 27 milliards de dollars US, avec des effets multiplicateurs. Dans son analyse de la crise, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a fait remarquer qu'en « retitrisant à une ou plusieurs reprises certaines tranches subordonnées déjà titrisées, on renforçait l'effet de levier sans que les postes correspondants du bilan le laissent apparaître »⁴². En 2003 déjà, Warren Buffet, gros investisseur et entrepreneur, avait émis une sérieuse mise en garde contre la menace de crise du système : « D'importantes sommes de risques ont été concentrées entre les mains d'un relativement petit nombre de négociants de produits dérivés (...) susceptibles de causer de graves problèmes au système. » Il va jusqu'à assimiler les produits dérivés à des « armes financières de destruction massive »⁴³. Au recours à des produits financiers s'est ajouté l'effet de levier des systèmes de rémunération pratiqués par les banques d'affaires, lesquels, axés sur le court terme, ont favorisé les prises de risque⁴⁴.

Tant que les prix de l'immobilier étaient à la hausse, le système des crédits matérialisés en papiers-valeurs pouvait fonctionner. Dès qu'un propriétaire se trouvait dans l'incapacité de financer sa maison, il la revendait avec un bénéfice et réglait ses dettes, de sorte qu'il n'y avait pas de défaut de paiement. Mais les prix des immeubles ont commencé à chuter aux États-Unis à partir de 2006. La chute concomitante des papiers-valeurs a obligé de nombreuses banques, et pas seulement aux États-Unis, à sortir de leur bilan des crédits comptabilisés comme titres. Les cas d'insolvabilité se sont alors multipliés, provoquant la faillite de plus de trois cents instituts de crédit hypothécaire et de plus de vingt banques. Le constat d'insolvabilité le plus spectaculaire a touché Lehman Brothers, quatrième banque d'investissement des États-Unis, le 15 septembre 2008. Il en est résulté des réactions de panique sur les marchés financiers internationaux. Le flux moné-

⁴² FINMA : *Crise des marchés financiers et surveillance des marchés financiers*, Berne, 2009, p. 9 (version électronique : http://www.finma.ch/f/aktuell/Documents/Finanzmarktkrise%20und%20Finanzmarktaufsicht_Endversion_f.pdf)

⁴³ « Derivatives are financial weapons of mass destruction », cité d'après *BBC news online*, 4 mars 2010 (<http://news.bbc.co.uk/2/hi/business/2817995.stm>).

⁴⁴ FINMA, *Crise des marchés financiers*, rapport cité, p. 14.

taire aux États-Unis et dans d'autres pays de l'OCDE a été presque complètement interrompu. En avril 2009, le FMI estimait qu'il était nécessaire de procéder à des amortissements pour un montant global d'environ 400 milliards de dollars US⁴⁵. Depuis lors, ce chiffre a été révisé à la hausse.

Par un effet de réaction en chaîne, le négoce entre banques s'est trouvé presque paralysé, parce qu'aucun institut bancaire ne faisait plus confiance à aucun autre en raison du risque d'insolvabilité. Pour maintenir un niveau suffisant de liquidités sur le marché financier, les banques nationales d'émission ont dû prendre des mesures drastiques. Quelques gouvernements ont créé des fonds de renflouement pour les banques touchées ou ont étatisé des banques impliquées dans le système. Les banques nationales ont procédé à des injections de fonds importantes et à une baisse de taux⁴⁶.

La crise financière a rapidement débouché sur une crise économique mondiale. La consommation aux États-Unis qui, au cours des dernières années, a été un puissant soutien de l'économie mondiale, a continué à régresser, ce qui a eu des conséquences sur les ventes des entreprises états-uniennes, européennes et asiatiques. La baisse de la demande a fortement touché l'industrie de l'automobile, avec des répercussions dans d'autres branches. Dans ce contexte général de baisse des chiffres d'affaires et des prévisions de bénéfices, les marchés des actions ont connu dans le monde entier un fléchissement important. À l'horizon se profilait un risque de dépression économique mondiale ou, pour le moins, de profonde récession. Pour éviter d'en arriver là, les gouvernements ont monté des pro-

⁴⁵ En plus de la publication de l'université de Saint-Gall citée plus haut (N° 40), voir Michael KLEIN : « Entwicklungs- und Schwellenländer in der globalen Krise », in : *Die Volkswirtschaft*, 82, 2009, 6, p. 50.

⁴⁶ Voir Joachim Bischoff, *Globale Finanzkrise. Über Vermögensblasen, Realökonomie und die « neue Fesselung » des Kapitals*, Hamburg, 2008, p. 8. Si les banques centrales n'avaient pas injecté des liquidités dans le système, il y aurait eu un risque de « déflation de dettes ». Dans le cas présent, cela signifie que dans un premier temps, les banques et les fonds, financés par l'argent de tiers, ont spéculé sur une augmentation constante du prix des actions, des devises, des matières premières et des immeubles. Lorsque cette bulle spéculative a éclaté, le nouvel objectif a été de résorber les dettes aussi rapidement que possible en abaissant les coûts et en liquidant les titres et autres parts de fortune. De nombreux acteurs du marché procèdent de même, de sorte que les prix continuent à baisser et que la crise s'aggrave, avec ses conséquences dans l'économie réelle. Seules des mesures prises par l'État ou les banques nationales, c'est-à-dire des institutions étrangères au marché, peuvent corriger tant soit peu cette spirale déflationniste. Voir aussi Heiner Flassbeck : « Wir sind in einer dramatischen Situation », in : *Tages-Anzeiger*, version électronique en ligne, 20 mars 2009.

grammes conjoncturels d'une ampleur sans précédent (chiffres d'août 2009 : 200 milliards d'euros pour l'Union européenne, 850 milliards de dollars pour les États-Unis, 700 milliards de dollars pour la Chine).

Il a fallu une collaboration rapide et efficace des États de la communauté internationale pour instituer des fonds de sauvetage et injecter des liquidités afin de prévenir l'effondrement du système financier mondial. En réalité, cette opération, du moins dans beaucoup d'États occidentaux, a consisté à convertir des dettes et des risques privés en dettes publiques⁴⁷. Le sauvetage du système financier international se révèle donc coûteux pour les pouvoirs publics. Les conséquences fiscales de la crise financière sont comparées aux coûts d'une longue guerre qui grèveraient les budgets pour des dizaines d'années et limiteraient la marge de manœuvre politique des États⁴⁸.

Il n'est actuellement pas possible de dire si l'amélioration du début 2010 est destinée à durer. Pour le premier trimestre de cette année 2010, l'OCDE a pronostiqué, au niveau mondial, une croissance du PIB de 1,9%, et pour le deuxième trimestre de 2,3%. Dans le premier trimestre, le PIB des pays de l'OCDE a augmenté de 0,6%. Quant aux effets sur les marchés de l'emploi, ils ne peuvent pas encore être mesurés, et ils seront très différents d'un pays à l'autre. Selon une estimation de l'Organisation internationale du travail OIT, le nombre de chômeurs dont la situation est imputable à la crise devrait avoir augmenté, au niveau mondial, de 59 millions⁴⁹. Dans beaucoup de pays du G-20, le chômage des jeunes augmentera fortement pour dépasser les 20%⁵⁰. Cette augmentation du chômage, en faisant régresser la consommation, entravera le développement économique. Des syndicats et de nombreuses organisations non gouvernementales, quelques Églises aussi, exigent que les mesures des pouvoirs publics soient poursuivies et étendues, et que soit introduite une taxe sur les transactions finan-

⁴⁷ Voir Beat Kappeler : « Westliche Staaten haben die privaten Schulden in öffentliche gewandelt », in : *NZZ am Sonntag*, 23 août 2009, p. 37.

⁴⁸ Voir Martin Wolf : « This crisis is a moment, but is it a defining one ? », in : *Financial Times*, version électronique en ligne, 19 mai 2009.

⁴⁹ Rapport de l'OCDE : *New Release contributions to GDP growth – First quarter of 2010*, 8 juillet 2010 ; *Déclaration syndicale internationale de Pittsburgh*, 24–25 septembre 2009, p. 1 (http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/05/57/document_doc.phtml).

⁵⁰ *Déclaration syndicale internationale*, op. cit., p. 4.

cières à court terme (« taxe Tobin »)⁵¹, afin de reporter sur le secteur financier une partie au moins des coûts des mesures de sauvetage⁵².

Au niveau international, le quasi-effondrement du système financier a créé une dynamique nouvelle dans la collaboration entre les États. Diverses rencontres de responsables politiques et économiques ont eu lieu depuis l'automne 2008. La première réaction des États du G-20, en novembre 2008, a été de reconnaître la nécessité d'une réforme globale du système financier international. Les participants ont pu se mettre d'accord sur un plan d'action prévoyant cinq efforts principaux :

1. Les fournisseurs de prestations et de produits financiers hautement complexes doivent les faire apparaître avec plus de limpidité dans leurs offres et dans les bilans, et éviter les risques excessifs.
2. Les marchés financiers, leurs produits et leurs acteurs, en particulier les agences de notation, doivent faire l'objet d'une surveillance plus rigoureuse, sans pour autant remettre en question le principe de l'économie de marché.
3. Pour rétablir la confiance et l'intégrité des marchés financiers, il faut notamment augmenter le capital propre des banques, axer le système de rétribution sur le long terme et améliorer la maîtrise des risques.
4. La collaboration internationale entre les autorités de surveillance financière doit être améliorée.
5. Les institutions financières existantes, tels le FMI et le Conseil de stabilité financière, doivent être renforcées et démocratisées. Cela signifie notamment une plus large prise en compte des pays à économie émergente dans les mécanismes de prise de décision⁵³.

Une autre rencontre a suivi en avril 2009 à Londres. Pour compléter le plan d'action de 2008, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la base fiscale des programmes conjoncturels et de sanctionner plus sé-

⁵¹ L'idée de la taxe Tobin, proposée en 1972 par James Tobin, Prix Nobel d'économie, est de prélever un impôt sur les transactions internationales de devises afin de juguler les spéculations à court terme sur les variations des cours des devises. Les gains réalisés sur le négoce de devises dépendent souvent de très faibles variations de cours. Ils résultent de la masse des devises échangées et un taux de 0,1% ou 0,2% suffirait pour atteindre le but recherché.

⁵² Voir l'étude de la FEPS (Hella Hoppe et Christoph Stückelberger) : *Globalance. Perspectives chrétiennes pour une mondialisation à visage humain* (FEPS Position 5), Berne, 2005, p. 70.

⁵³ Texte complet de la déclaration du sommet : <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/declarations/2008/declaration-du-sommet-sur-les-marches-financiers.6327.html>

vement l'évasion fiscale et les États qui favorisent la fraude fiscale⁵⁴. Cette décision a eu des effets immédiats sur la Suisse (voir plus bas). Les États membres se sont également mis d'accord à Pittsburgh en septembre 2009, notamment pour définir les modifications à apporter au système financier européen et pour voir dans les inégalités entre les économies nationales l'origine lointaine de la crise économique mondiale. Le principal résultat de ces rencontres a été de faire du G-20 un organisme de décision mondial pour les questions financières et économiques, doté d'une charte pour une économie durable. La surveillance financière sera étendue au niveau mondial, sans qu'il soit nécessaire de créer pour cela un nouvel organisme. Concrètement, ce sont le FMI et le Conseil de stabilité financière qui seront responsables de cette surveillance et mettront en place un système de détection des crises. Il est prévu en outre de créer trois nouveaux organismes de surveillance pour les opérations transfrontalières en Europe. Le FMI, pour être en mesure d'assumer les tâches qui lui sont confiées, sera démocratisé : il laissera aux pays en voie de développement et aux pays à économie émergente une plus grande participation aux décisions, et ses moyens financiers seront globalement augmentés. Une réglementation plus sévère est prévue pour le capital propre des banques, le but étant de faire en sorte que les grandes banques financières présentes sur les marchés internationaux ne soient plus en mesure d'extorquer des aides financières des pouvoirs publics pour le motif que, sans cela, le système financier tout entier serait en péril. Le G-20 prévoit enfin une nouvelle réglementation sur les rétributions : les primes devront être fonction de la prospérité à long terme et de la stabilité de la banque qui les verse. Les nouvelles autorités de surveillance disposeront de compétences qui leur permettront, en cas de versement de bonis excessifs, d'intervenir pour fixer des exigences plus élevées en matière de capital propre. Les membres du G-20 ne sont pas parvenus à un accord sur un plafonnement des bonis. Ils ont en revanche rappelé que les États et les régions qui refusent de fournir les renseignements fiscaux convenus devront s'attendre à des mesures de rétorsion, dont la nature n'a pas été précisée à ce jour.

Il faudra attendre encore quelques années pour savoir dans quelle mesure peuvent être réalisés ces objectifs ambitieux convenus en pleine

⁵⁴ Texte de la déclaration du sommet de 2009 : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/actual/ael2/bulletin.asp?liste=20090406.html&xtor=EPR-7>

crise et à sa suite immédiate. Il semble néanmoins que la crise de 2010 a été une nouvelle occasion d'exiger des responsables politiques des mesures efficaces destinées à protéger la stabilité financière internationale.

2.3.2 Les causes profondes

La crise financière et économique de 2008 ne peut pas s'expliquer par une cause unique. Elle est plutôt le résultat d'une combinaison d'appréciations erronées et d'évolutions malsaines. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a bien fait remarquer que l'évaluation des risques, de la part des banques, a été totalement insuffisante et que les exigences de capital propre pour les couvrir étaient trop faibles. Les autorités nationales et internationales de surveillance, comme le Comité de Bâle, n'ont pas fait preuve de toute l'indépendance nécessaire dans l'analyse de la situation et, de ce fait, n'ont pas détecté la crise suffisamment tôt. Une autre cause réside dans le système de rétribution des banques.

Selon Ben Bernanke, président de la Banque centrale des États-Unis, la cause profonde d'une crise financière de cette ampleur est à chercher dans la perte de confiance dans les marchés. Si cette confiance a été ébranlée, c'est en raison de problèmes structurels du système : « [...] des baisses d'exigence un peu partout dans les normes de financement, des défauts dans la surveillance des prêts de la part des investisseurs et des sociétés de notation, une confiance inouïe dans des instruments de crédit complexes et opaques qui ont montré leur fragilité en situation de forte pression, une compensation inhabituellement peu élevée pour la prise de risque.⁵⁵ »

Un autre économiste, Hernando de Soto, est également d'avis que la perte de confiance a été le facteur décisif de la crise financière. Il en est résulté une panne du système des droits de propriété. La confiance, selon lui, s'est ébranlée, parce que « les certificats qui représentent une valeur, qui en permettent le transfert et qui signalent les risques ont perdu tout fondement. La cause en est le grand nombre de papiers «toxiques» qui, pour une bonne part, reposaient sur des crédits sans valeur sur le marché hypothécaire des États-Unis. Comme il n'a jamais été possible de savoir combien de

⁵⁵ Cité d'après John P. Tiemstra : « Financial Crisis and the Culture of Risk », in : *Reformed World*, 59, 2009, janvier, p. 31.

papiers toxiques étaient contenus dans les bilans des banques, cette perte de confiance s'est étendue à d'autres domaines. »⁵⁶

En plus des causes immédiates, la crise financière s'explique aussi par des causes profondes et graves dont l'opinion publique prend de plus en plus conscience. Il s'agit, d'une part, des énormes inégalités économiques entre les pays et, d'autre part, de la dissociation entre l'économie réelle et la finance.

Depuis le début des années 1990 au plus tard, un développement et un environnement économiques favorables ont permis à de nombreux pays asiatiques et à des pays producteurs de pétrole d'enregistrer des taux d'épargne très élevés. Comme l'argent économisé représentait des sommes plus élevées que les investissements intérieurs et que ces pays encouragent l'industrie d'exportation, des pays tels que la Chine, par exemple, ont pu placer à l'étranger de très grosses réserves de devises. Ces placements se sont faits principalement sous la forme de bons du Trésor américain⁵⁷ et d'emprunts des financeurs d'hypothèques soutenus par les pouvoirs publics aux États-Unis⁵⁸. La forte demande de la part des pays à économie émergente et des pays producteurs de pétrole a eu un effet d'incitation au développement de produits financiers novateurs et à la titrisation des crédits, surtout aux États-Unis. Des instruments financiers ont été inventés pour permettre le traitement d'importants transferts internationaux de capitaux⁵⁹. Après l'éclosion de la bulle immobilière, ces instruments ont provoqué un effet de levier et de multiplicateur, comme le décrit le rapport de la FINMA.

En même temps, les afflux de capitaux en provenance d'Asie ont entraîné un grand déséquilibre de bilans commerciaux entre les États-Unis et

⁵⁶ Hernandez de Soto : « Die gegenwärtige Wirtschaftskrise ist eine Krise des Rechts », in : NZZ, 18 mars 2009, p. 27 ; voir aussi Joachim Bischoff, *Globale Finanzkrise*, op. cit., p. 8.

⁵⁷ Les bons du Trésor sont des obligations, c'est-à-dire des titres d'emprunt servant à l'acquisition de fonds de tiers. L'acquéreur du titre paie à l'émetteur la valeur nominale et reçoit cette même valeur à l'expiration d'un délai défini, en plus des intérêts. À la différence du système des actions, l'acquéreur d'une obligation n'achète pas une part de propriété de l'entreprise, il ne fait que lui garantir un crédit. Les obligations sont émises par des grandes entreprises ou des pouvoirs publics.

⁵⁸ FINMA: *Crise des marchés financiers*, rapport cité, p. 8.

⁵⁹ Normalement, les cours de change auraient dû compenser les déséquilibres des flux commerciaux et des flux de capitaux, mais la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement CNUCED a montré que c'est le contraire qui s'est produit.

le reste du monde. En 2007, les États-Unis présentaient un déficit du commerce extérieur de plus de 730 milliards de dollars. La Chine en revanche (de même que le Japon et l'Allemagne) a davantage exporté qu'importé cette année-là (372 milliards de dollars d'excédent commercial pour la Chine).

Ce fragile équilibre peut être décrit en termes simples : la Chine prête aux États-Unis de l'argent qui permet ensuite aux consommateurs américains d'acheter des produits d'exportation venus de Chine ou d'autres pays, ce qui a pour effet d'aggraver la dette extérieure des États-Unis. L'évolution de cette dette est incertaine. Ce qui est sûr, c'est que les États-Unis doivent emprunter chaque jour 4 milliards de dollars pour payer les intérêts. Les principaux créanciers asiatiques (la Chine notamment) ont cependant fait savoir qu'ils ne veulent plus acquérir uniquement des titres d'emprunt en dollars, mais diversifier leurs réserves en devises⁶⁰.

La dissociation entre l'économie réelle et la finance est une autre cause profonde de la crise. Le McKinsey Global Institute, par exemple, a calculé qu'en 2006 les placements financiers mondiaux se montaient à 167 billions de dollars, ce qui représentait une augmentation de 17% par rapport à l'année précédente. Ce taux de croissance est nettement plus élevé que celui du PIB. Le problème a déjà été signalé par l'étude *Globalance* de la FEPS : les marchés financiers mondiaux disposent de très grandes liquidités, puisque moins de 5% des moyens disponibles suffisent à financer le chiffre d'affaires du commerce mondial et des investissements étrangers directs⁶¹.

Cette distorsion s'explique par trois facteurs : premièrement l'ouverture des marchés financiers nationaux, deuxièmement les inégalités croissantes dans la répartition du produit du capital, de la fortune et du travail, et troisièmement la conversion des systèmes de rentes en systèmes de capitalisation⁶².

⁶⁰ La Banque centrale américaine achète encore des titres de créance, mais seulement pour une durée limitée.

⁶¹ *Globalance*, étude citée, pp. 67–68.

⁶² Selon le système de capitalisation, les contributions des assurés sont placées sur le marché des capitaux. Les prestations que doivent fournir les compagnies d'assurance sont couvertes par les revenus des capitaux. Les choses sont différentes dans le système de répartition, où les contributions des assurés sont versées directement aux bénéficiaires des prestations d'assurance. Voir Joachim Bischoff, *Globale Finanzkrise*, op. cit., p. 69.

L'ouverture des marchés financiers nationaux : L'ouverture des marchés remonte aux années 1970, lorsque les pays industrialisés ont commencé à déréglementer et à libéraliser leurs marchés ; ce mouvement a été suivi dans les années 1980 par quelques pays en voie de développement et endettés. À partir de 1989, les économies de marché se sont développées dans les pays d'Europe centrale et orientale. D'autres déréglementations au début des années 1990, et l'apparition de nouvelles techniques d'information et de communication, ont donné naissance aux marchés financiers mondiaux que nous connaissons actuellement. La présence de nouveaux acteurs et l'invention de nouveaux instruments financiers ont accéléré leur développement, au point que ces marchés financiers se sont pour une bonne part dissociés de l'économie réelle⁶³.

L'inégale répartition du revenu du capital, de la fortune et du travail : De nombreuses économies de marché de type capitaliste connaissent une répartition toujours plus inégale du revenu du capital, de la fortune et du travail. Cette tendance est un facteur important de la dissociation de l'économie réelle et de la finance.

En conséquence, on assiste à une diminution de la création de valeur par l'innovation dans la production de biens et de services réels au profit d'une « économie poussée par la fortune »⁶⁴. Cela signifie que la valeur de la fortune sur le marché devient le point essentiel de la politique économique et de la stabilité. Cette évolution entraîne dans son sillage des inégalités sociales croissantes dont témoigne, dans beaucoup de pays industrialisés et ce depuis les années 1970, une nette diminution de la part du revenu des salaires à l'ensemble du revenu national. En d'autres termes, la fortune se concentre dans les mains de moins de personnes. Le phénomène est ainsi décrit par l'économiste autrichien Fredmund Malik, directeur du Malik Management Zentrum à Saint-Gall :

« Jusqu'à présent, pense-t-on, les sociétés mettaient du temps à parvenir à la prospérité, parce que les gens devaient d'abord économiser avant de pouvoir investir. Aujourd'hui, on croit pouvoir abréger en recherchant des prix en constante augmentation pour des valeurs en capital. Cela per-

⁶³ Voir Deutscher Bundestag : *Globalisierung der Weltwirtschaft*, Berlin, 2002, pp. 64–66 (http://www.bundestag.de/gremien/welt/glob_end/).

⁶⁴ Joachim Bischoff, *Globale Finanzkrise*, op. cit., p. 65.

met aux gens d'emprunter... Avec ces crédits, ils peuvent consommer ou acheter de nouvelles valeurs en capital. »⁶⁵

Mais, toujours selon Malik, une telle économie est incapable de générer une prospérité durable. Il ne peut y avoir de réelle prospérité que si l'on constitue un capital productif, c'est-à-dire par exemple des fabriques, des machines, de la formation, et non pas en faisant augmenter les prix des actions et des biens immobiliers⁶⁶. La crise financière des États-Unis apporte une confirmation à la thèse de l'économie poussée par la fortune : en effet, une part de la consommation privée à l'origine du déficit commercial du pays n'a été possible que parce que les propriétaires de biens immobiliers ont converti leurs hypothèques et « consommé » la plus-value de leur immeuble⁶⁷.

La conversion des rentes en systèmes de capitalisation : Enfin, la conversion des systèmes de rentes en systèmes de capitalisation a également contribué à la dissociation de l'économie réelle et de la finance en augmentant la demande en placements à long terme sur les marchés des capitaux.

La critique à l'encontre de cette dissociation de l'économie et de la finance ne doit cependant pas faire oublier que les marchés financiers jouent un rôle essentiel pour l'économie réelle. Ils servent en effet à faire fructifier les actifs immobilisés (c'est-à-dire les valeurs en capital, dont l'entreprise ne dispose pas sous forme liquide) pour les affaires courantes et à faire en sorte que l'argent du revenu des capitaux soit disponible là où l'entreprise en a besoin.

Il en va de même des sociétés anonymes cotées en bourse. La vente de parts d'entreprises permet de réunir les capitaux nécessaires à la réalisation de grands projets. C'est notamment le cas dans les secteurs de la banque et de la finance, où les fonds propres ne suffisent souvent pas au financement de grosses transactions. À l'origine, les produits financiers nouveaux, comme les dérivés, devaient aussi servir à l'économie réelle. Un

⁶⁵ Cité par J. Bischoff, *ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*, p. 48.

⁶⁷ Voir Gustav Horn, Heike Joeoges, Rudolf Zwiener : « Von der Finanzkrise zur Weltwirtschaftskrise (II) », in : *IMK Report*, 40, 2009, p. 1-17 ; J. Bischoff, *Globale Finanzkrise*, op. cit., pp. 25-26, 28.

contrat à terme est un moyen de limiter les risques liés aux fluctuations des cours de change lors de la réalisation de projets à l'étranger. La critique vise donc non pas le marché financier en tant que tel, mais la mise à profit de ses fluctuations (la « volatilité ») et le recours à des produits dérivés à des fins exclusives de spéculation et d'accroissement de fortune. L'idée est de ramener la superstructure que constitue l'économie financière à des dimensions normales et de la remettre au service de l'économie réelle. Il faut aussi rappeler que l'économie en général et l'économie de marché en particulier sont les piliers de la prospérité sociale. L'économie de marché sociale cherche un équilibre entre liberté individuelle et liberté d'entreprise d'une part, et justice sociale d'autre part (voir le chapitre 3).

2.3.3 La Suisse dans le tourbillon de la crise financière de 2008

2.3.3.1 La situation actuelle

En Suisse aussi, la crise financière et économique de 2008 a eu des répercussions sensibles pour beaucoup de gens. Le marché suisse de l'emploi reste parmi les plus sûrs du monde, mais cela n'est pas vrai pour toutes les catégories de travailleurs. Les conséquences se font sentir dans tous les domaines de la société. Les effets sur les recettes fiscales, par exemple, sont complexes et il est difficile de faire des pronostics sur les diminutions des recettes.

Durant le deuxième trimestre 2009, le PIB de la Suisse a baissé de 0,3%, alors que la régression au trimestre précédent avait été de 0,9%. Le Secrétariat d'État à l'économie SECO réagit à ces chiffres par un optimisme prudent, prévoyant pour 2010 une croissance de 1,4% de l'économie suisse. La régression a été modérée par une consommation relativement élevée de la part des individus et des collectivités publiques.

Pour renforcer le système financier suisse, un fonds de stabilisation a été créé. Il n'est pas encore possible de dire ce qu'il adviendra de l'argent qui y a été versé. La BNS a racheté les titres toxiques de l'UBS afin de lui éviter de nouveaux amortissements et des pertes élevées et de lui garantir un apport de liquidités. Pour justifier ces mesures, qui ont été prises dans de nombreux pays, on a produit l'argument qu'elles atténueraient les effets de la crise et contribueraient à rétablir la confiance. Il faudra encore attendre pour savoir si les titres toxiques recouvreront une partie de leur valeur.

L'élévation des exigences minimales quant aux fonds propres serait un bon moyen d'éviter à l'avenir de pareilles interventions de la BNS. Rudolf Strahm, ancien responsable de la surveillance des prix en Suisse, fait remarquer que, en 2008, la couverture de l'UBS en fonds propres n'était que de 1,6% du total du bilan⁶⁸. Si la couverture avait été de 5%, elle aurait pu éponger les pertes sur ses titres toxiques sans l'appui de la BNS. Vu l'importance de l'UBS et du Crédit Suisse dans le système bancaire suisse, Rudolf Strahm demande un taux de couverture minimal par les fonds propres de 7% à 10% du total du bilan ; ce changement devrait être introduit soit par une modification de la loi, soit par une délégation de compétence à la BNS⁶⁹. Une séparation entre les banques d'affaires et les banques de dépôt et de crédit serait sans doute aussi profitable à la stabilité du système.

2.3.3.2 *Le secret bancaire et la crise financière*

La crise de 2008 a augmenté la pression en vue de la levée du secret bancaire⁷⁰. Comme il s'agit d'une particularité suisse, une assez large place est consacrée ici au secret bancaire, à son importance, à ses conséquences, à son bien-fondé et à ses limites. Dans l'ensemble de la crise financière et économique mondiale, il s'agit cependant d'un phénomène secondaire. Il y a un rapport entre les deux notamment par le fait que beaucoup de pays de l'OCDE, au vu des coûts des mesures de renflouement occasionnées par la crise, sont toujours moins disposés à accepter une réduction de leur base fiscale.

Par conséquent, l'objet du litige entre la Suisse et quelques pays de l'Union européenne et les États-Unis n'est pas le statut légal du secret bancaire, mais l'échange de renseignements fiscaux refusé par la Suisse en vertu de l'article 3, alinéa 3 de la Loi fédérale sur l'entraide internationale en

⁶⁸ Les fonds propres sont les fonds qui appartiennent à l'entreprise et ne sont pas empruntés (contrairement aux fonds de tiers).

⁶⁹ Voir Rudolf Strahm : « Katastrophenschutz für Banken », in : *Tages-Anzeiger*, 25 août 2009, p. 23.

⁷⁰ Le secret bancaire suisse a une longue tradition. Mentionné pour la première fois en 1713, il est garanti par la loi de 1934 sur les banques. Il est protégé autant sur les plans du droit privé et du droit pénal (art. 47 de la loi fédérale sur les banques, RS 952.0) que par l'intermédiaire du droit de surveillance (ibid., art. 4^{quinqies}) ; Peter V. Kunz : « OECD-Musterabkommen und die Schweiz : Wie den Vorbehaltsverzicht umsetzen ? », in : *Die Volkswirtschaft*, 82, 2009/6, p. 5.

matière pénale⁷¹. Ce refus a été levé en mars 2009 par le Conseil fédéral (voir ci-dessous)⁷².

En matière d'échange de renseignements fiscaux, le conflit se déroule sur deux fronts : premièrement entre l'UBS et l'autorité fiscale des États-Unis, deuxièmement entre la Suisse et l'OCDE.

2.3.3.2.1 *Le conflit entre l'UBS et l'autorité fiscale des États-Unis*

En mai 2008, Bradley Birkenfeld, conseiller à la clientèle de l'UBS aux États-Unis, est accusé d'avoir aidé le milliardaire Olenicoff dans sa fraude fiscale. Lors du procès, l'UBS subit de lourdes accusations. En juillet, les autorités des États-Unis adressent à la Suisse une demande d'entraide administrative portant sur la livraison des données relatives à environ 300 clients de l'UBS possiblement coupables de délits de fraude fiscale. L'Administration fédérale des contributions exige alors de l'UBS, par décret, de fournir les données en question. L'UBS, quant à elle, fait savoir aux clients concernés que leurs données seraient communiquées. Quelques-uns portent l'affaire devant le Tribunal administratif fédéral. En novembre, les États-Unis font monter la pression et mettent en accusation un haut dirigeant de la banque, Raoul Weil, et menacent d'ouvrir contre l'UBS une action pénale qui risquerait de mettre en péril son existence même. L'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA ordonne que les données soient livrées en vertu du droit de nécessité, sans considération du secret bancaire ni des recours déposés au Tribunal administratif fédéral. Selon Rainer Schweizer, juriste spécialiste du droit constitutionnel, cette décision contrevient à la fois à la Constitution suisse et à la Convention européenne des droits de l'homme⁷³.

L'UBS donne son accord à un règlement pour la somme de 780 millions de dollars. Mais cela ne suffit pas : l'autorité fiscale des États-Unis, en février 2009, demande la livraison de 52 000 données de clients de l'UBS. En même temps, la Suisse subit la pression de la communauté internationale, en

⁷¹ RS 351.1

⁷² Voir Ulrich Thielemann : « Grundsätze fairen Steuerwettbewerbs im Licht der aktuellen Entwicklung », in : *Die Volkswirtschaft*, 82, 2009/6, p. 14.

⁷³ Voir l'article « Doppelter Verfassungsbruch », in : *WOZ (Wochen-Zeitung)*, version électronique en ligne, 9 juillet 2009.

particulier du G-20. Le 13 mars 2009, le Conseil fédéral décide de renoncer, dans les rapports avec l'étranger, à la distinction entre escroquerie fiscale qualifiée et soustraction d'impôt et donne son accord de principe à l'échange de renseignements fiscaux (adoption du modèle de convention de l'OCDE contre la double imposition et retrait des réserves à l'encontre de l'article 26). En juin 2009, la Suisse conclut avec les États-Unis un accord révisé sur la double imposition. Les États-Unis maintiennent néanmoins leur action civile. L'UBS gèle alors les comptes des clients qui n'ont pas suivi les instructions les invitant à mettre fin à leur relation avec la banque ou à transférer leur compte dans un établissement soumis au contrôle des États-Unis. Au début juillet, le Conseil fédéral fait savoir qu'il usera de tous les moyens possibles pour empêcher l'UBS de contrevenir au droit suisse et de livrer les données de ses clients⁷⁴. Au début août enfin, des négociations diplomatiques serrées, menées par le secrétaire d'État Michael Ambühl, aboutissent à l'annonce d'un accord imminent, hors tribunal, sur le retrait du procès intenté par l'autorité fiscale des États-Unis contre l'UBS. Le point crucial est de faire en sorte à la fois que la Suisse respecte ses propres lois, et que les États-Unis reçoivent les données qu'ils demandent sur les clients de la banque⁷⁵. Le 12 août, les parties parviennent à un arrangement. Aux termes de l'accord conclu, l'autorité fiscale des États-Unis dépose une demande d'entraide administrative pour la livraison des données concernant 4450 clients de l'UBS, et la Suisse traite la demande dans un délai d'une année. Les États-Unis renoncent alors à leur action civile, qui portait à l'origine sur les données de 52 000 comptes.

Mais en janvier 2010, le Tribunal administratif fédéral approuve le recours d'une cliente de l'UBS contre la livraison de ses données bancaires. Du coup, l'accord est remis en question. La situation est débloquée par une décision du Parlement en juin, et l'ensemble des dispositions prises devient ainsi un traité d'État⁷⁶.

⁷⁴ Exposé des événements dans : « US-Steueraffäre der UBS im Zeitraffer », NZZ, version électronique en ligne, 12 juillet 2009, et « USA versus UBS : Chronologie der Ereignisse », *ibid.*, 5 août 2009.

⁷⁵ Voir l'article « Dem Bundesrat gelingt der Befreiungsschlag im Fall UBS », in : NZZ, version électronique en ligne, 5 août 2009.

⁷⁶ « Die UBS nicht im Regen stehen lassen », *ibid.*, 13 mars 2010 ; Thomas Cottier, René Matteotti : « Rückwärtsgewandtes Bundesverwaltungsgericht », *ibid.*, 26 janvier 2010 ; « Juristische Fragezeichen », *ibid.*, 28 avril 2010 ; Hansueli Schöchli : « Pokerspiel um Staatsvertrag », *ibid.*, 14 avril 2010.

2.3.3.2.2 *Le conflit entre la Suisse et l'OCDE*

Faisant partie des membres fondateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques OCDE, la Suisse doit en respecter les principes fondamentaux. Elle a cependant le droit d'émettre des réserves précises sur tel ou tel instrument mis en œuvre par l'OCDE sans encourir des sanctions. De ce fait, les listes « grises » ou « noires » n'ont pas d'effet juridique. Même le modèle de convention de l'OCDE sur les moyens d'éviter la double imposition n'a pas force de loi, ce qui n'empêche pas qu'il soit un instrument politique fort pour les États membres. La Suisse a émis jusqu'au 13 mars 2009 des réserves à l'encontre de l'article 26 du modèle de convention (article qui traite de l'échange d'informations entre les autorités fiscales), en arguant que l'article s'oppose à la pratique de relative impunité de la soustraction d'impôt en Suisse. En ce sens, le Conseil fédéral, en décidant de renoncer à la distinction entre escroquerie fiscale et soustraction d'impôt dans les rapports avec l'étranger, a marqué une césure dans la politique suivie jusqu'alors par la Suisse, bien que le retrait de la réserve n'ait pas force de loi dans un premier temps. De plus, par le jeu de la démocratie directe, le retrait de la réserve sur l'article 26 peut encore être annulé par le peuple⁷⁷. Parallèlement à l'OCDE, le G-8 a sensiblement accru la pression politique sur la Suisse, qu'il a inscrite sur la liste grise des paradis fiscaux à côté des autres États qui se sont déclarés disposés à collaborer, mais n'ont pas encore engagé de mesures concrètes. La Suisse a alors accepté de renégocier douze accords sur la double imposition en y faisant figurer des dispositions nouvelles qui incluent les questions fiscales dans l'assistance administrative⁷⁸.

Ces deux conflits montrent qu'il a fallu une forte pression de la part de l'étranger, dans le contexte de la crise financière, pour que la Suisse accepte de revoir sa position sur la question de l'échange de renseignements fiscaux⁷⁹. Comme l'écrit le juriste bâlois Mark Pieth, spécialiste du droit constitutionnel :

⁷⁷ Voir Peter V. Kunz : « OECD-Musterabkommen und die Schweiz : Wie den Vorbehaltsverzicht umsetzen ? », art. cité.

⁷⁸ Voir l'article « Streichung von der grauen Liste der OECD in Reichweite », in : NZZ, version électronique en ligne, 5 août 2009.

⁷⁹ Voir Ulrich Thielemann : « Grundsätze fairen Steuerwettbewerbs im Licht der aktuellen Entwicklung », art. cité, p. 13.

« La Suisse a une longue tradition de services au profit d'industries douteuses les plus diverses. Elle a maintenu l'apartheid financièrement en vie, elle a géré la fortune de potentats comme l'ex-dictateur philippin Ferdinand Marcos. Une partie des pots-de-vin du programme «Pétrole contre nourriture» a passé par des comptes suisses. [...] Une constante demeure : la Suisse n'a jamais bougé que sous la pression de l'extérieur. »⁸⁰

Cette résistance au changement est en contradiction avec la conscience du problème dans l'opinion publique suisse depuis plusieurs dizaines d'années. Les Églises ont commencé très tôt à s'intéresser à la question du secret bancaire en Suisse. En 1970 a eu lieu une conférence interconfessionnelle Suisse – Tiers Monde, avec, pour thème général, la politique de développement et, en particulier, le secret bancaire et la fuite des capitaux des pays en voie de développement⁸¹. Par la suite, les Églises ont continué à se pencher sur la question, notamment à l'occasion des débats à propos de l'initiative du Parti socialiste sur les banques, lancée en 1978 et refusée par le peuple en 1984, et d'initiatives parlementaires. Les prises de position au nom de considérations de théologie et d'éthique sociale ont toujours été motivées par l'exigence chrétienne de responsabilité individuelle et de sollicitude envers les plus démunis dans le monde⁸².

2.3.3.2.3 *Les controverses éthiques à propos du secret bancaire*

Le refus de la Suisse, pendant longtemps, de livrer à des autorités fiscales étrangères les renseignements dont elles auraient besoin pour leur action contre l'évasion fiscale est très controversé⁸³. En 1981 déjà, l'Institut d'éthique sociale IES de la FEPS a entrepris une étude détaillée des questions éthiques liées à l'activité bancaire. Il a notamment mis l'accent sur les

⁸⁰ Cité dans l'article « Service für die Schattenindustrie », in : WOZ, version électronique en ligne, 26 février 2009.

⁸¹ Voir André Biéler, « Die Bankenfrage – ein christlicher Standpunkt », in : *Reformatio*, 28, 1979 (mars), p. 136 ; Hans-Balz Peter : « Questions soulevées à la suite de la Conférence interconfessionnelle Suisse – Tiers Monde 1970 », Berne, 1971 (Études et Rapports de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS, 1).

⁸² André Biéler, art. cit., p. 139.

⁸³ Voir Ulrich Thielemann, Peter Ulrich, *Brennpunkt Ethik. Der Finanzplatz Schweiz in wirtschaftsethischer Perspektive*, Bern, etc., 2003 (St. Galler Beiträge zur Wirtschaftsethik, 33), pp. 86-104.

différences à faire entre certaines notions, différences qui peuvent encore être utiles pour le débat actuel, par exemple entre soustraction d'impôt par négligence et soustraction d'impôt qualifiée. La seconde, qui se rapproche de l'escroquerie fiscale, devrait donc être poursuivie plus systématiquement et impliquer pour les banques une plus rigoureuse obligation de renseigner⁸⁴. Le problème, qui à l'époque concernait avant tout l'argent des dictateurs et la fuite des capitaux des pays du Sud, a pris aujourd'hui plus d'ampleur.

Les arguments des partisans du secret bancaire s'appuient également sur des considérations éthiques, puisqu'ils se réfèrent à la liberté individuelle et au droit fondamental au respect de la sphère privée⁸⁵. Pour les adversaires au contraire, l'abolition du secret bancaire n'entraînerait pas la divulgation de données personnelles, mais uniquement la livraison de renseignements intéressant les autorités fiscales, étant entendu que celles-ci sont soumises aux obligations de la protection des données⁸⁶. De plus, et toujours selon Thielemann et Ulrich, la suppression de l'assujettissement fiscal comme devoir légal pour les personnes tirant un revenu de capitaux (contrairement à celles qui tirent un revenu de leur travail) est une conséquence problématique, du point de vue de l'éthique sociale, du respect de la sphère privée invoqué pour justifier le secret bancaire.

Le débat porte aussi sur l'atteinte à la souveraineté de l'État, du fait de la pression politique, de la part de l'Union européenne par exemple. D'aucuns font valoir que la Suisse est seule compétente pour décider quel système fiscal elle veut se donner, et que celui-ci doit être applicable indistinctement aux Suisses et aux étrangers. Contre cet argument, Thielemann et Ulrich rappellent que dans les États démocratiques, l'imposition du revenu se fonde sur le principe du domicile : un État devrait donc pouvoir imposer les personnes qui habitent sur son territoire. Une atteinte à la souveraineté signifierait qu'un État étranger pourrait imposer

⁸⁴ Hans-Balz Peter, Hans Ruh, Rudolf Höhn : *Les banques suisses face à l'éthique sociale*, Berne, 1981 (Études et rapports, Institut d'éthique sociale de la FEPS, 31-32), partie 2, pp. 119-127 ; Walter Wolf, *Für eine sozial verantwortbare Marktwirtschaft. Der Wirtschaftsethiker Arthur Rich*, Zürich, 2009, pp. 146-147.

⁸⁵ Voir Peter Mueller, *Wegleitung zum schweizerischen Bankgeheimnis. Grundlagen, Rechtshilfe, Ausblick*, Zürich, 1998, pp. 41-44.

⁸⁶ Ulrich Thielemann, Peter Ulrich, *Brennpunkt Ethik*, op. cit., pp. 98 ss.

ses résidents en Suisse ou les forcer à se conformer à son propre droit fiscal. Or ce n'est pas le cas. Au contraire, on pourrait même dire que la Suisse porte atteinte à l'autonomie fiscale d'autres États, puisqu'elle « interdit à des autorités fiscales compétentes en vertu du principe du domicile l'accès à des informations relatives à l'imposition [...], contribuant ainsi à l'évasion fiscale »⁸⁷. La Suisse en tant qu'État se permettrait ainsi « d'exonérer de leurs obligations fiscales des personnes qu'elle considère comme étrangères au sens du fisc »⁸⁸. Cela a des conséquences considérables, comme l'observait Hans Ott en 1978 déjà :

« L'argent soustrait à l'impôt manque presque toujours là où on en aurait un urgent besoin dans l'intérêt d'une majorité des gens. C'est le cas de la soustraction d'impôt dans un État de bien-être social comme le nôtre ; [...] les moyens qui lui sont ainsi soustraits sont finalement économisés dans les secteurs les plus vulnérables, tels que l'éducation ou l'aide sociale. Les perdants, à la fin, sont souvent les plus faibles : les enfants, les personnes âgées et les personnes non encore nées. »⁸⁹

Un troisième débat enfin, à propos du secret bancaire, porte sur la question de savoir si les exigences de l'OCDE « visent à faire cesser la concurrence des systèmes fiscaux et à favoriser ainsi la création d'un cartel fiscal mondial »⁹⁰. À cet argument il est possible de répliquer que le secret bancaire n'est justement pas un moyen de favoriser une honnête concurrence fiscale. Si c'était le cas, les gens transféreraient leur domicile en Suisse afin de profiter des avantages fiscaux, et il n'y aurait là rien de problématique du point de vue de l'éthique de la concurrence. Or, en réalité, ce ne sont que des capitaux qui sont transférés en Suisse, où ils sont gérés, alors que les propriétaires de ces capitaux continuent à utiliser les services que leur pays finance par le revenu des impôts⁹¹. En ce sens, l'État qui reçoit ces capitaux non imposés peut aussi être qualifié de profiteur, puisque de l'ar-

⁸⁷ Ibid., p. 96.

⁸⁸ Voir Ulrich Thielemann : « Grundsätze fairen Steuerwettbewerbs im Licht der aktuellen Entwicklung », art. cit., p. 13.

⁸⁹ Hans Ott : « Umstritenes Bankgeheimnis. Einige sozioethische Überlegungen », in : *Reformatio*, 27, 1978 (mars), p. 153.

⁹⁰ Ulrich Thielemann, Peter Ulrich, *Brennpunkt Ethik*, op. cit., p. 92 (citation de la Fédération des banques du Liechtenstein).

⁹¹ Ibid., pp. 92 ss.

gent afflue « dans un État qui n'a en rien contribué à l'infrastructure publique nécessaire à la production de ce revenu »⁹².

2.4 Les effets de la crise financière de 2008 sur la situation en matière de droits de l'homme

Dans de nombreux pays en voie de développement, des gens sont touchés par les répercussions économiques de la crise financière, sans avoir aucune responsabilité dans les causes de celle-ci. Comme cela a été montré dans le chapitre 1, ils se trouvent impliqués contre leur gré dans un jeu de risque et de profit où ils ont davantage à perdre que les joueurs eux-mêmes. Le philosophe Jürgen Habermas décrit la situation en ces termes :

« C'est une injustice sociale criante : ce sont les groupes les plus vulnérables de la société qui sont le plus touchés par les coûts sociaux des ratés du système. On demande maintenant à ceux qui de toute façon ne font pas partie des gagnants de la mondialisation, de passer une nouvelle fois à la caisse pour payer les conséquences économiques d'un dérangement prévisible du système financier. Ce sacrifice pour eux ne se mesure pas en argent comme pour les détenteurs d'actions, il les affecte au cœur même de leur dure existence de tous les jours. »⁹³

Le FMI a évalué le degré de vulnérabilité de différentes régions du monde. Ces estimations ont montré que les pays les plus vulnérables sont ceux d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale, suivis par l'Amérique latine, les Antilles et l'Afrique. Or dans les pays les plus pauvres, en Afrique surtout, les effets de la crise financière viennent s'ajouter à une situation déjà très précaire, et une extrême pauvreté menace des millions de personnes⁹⁴.

2.4.1 Le droit fondamental au développement

Dans de nombreux pays, la crise financière et économique de 2008 compromet le droit fondamental au développement.

⁹² Ibid., p. 94.

⁹³ Interview avec Jürg Habermas, in : Thomas Assheuer, « Nach dem Bankrott », *Die Zeit*, version électronique en ligne, 6 novembre 2008.

⁹⁴ Michael Klein : « Entwicklungs- und Schwellenländer in der globalen Krise », in : *Die Volkswirtschaft*, 82, 2009/6, p. 52.

Le droit fondamental au développement

Le droit au développement fait partie de ce que l'on appelle la troisième génération des droits humains, la première étant constituée des droits politiques et des libertés civiques, la deuxième des droits culturels, économiques et sociaux⁹⁵. Le droit au développement est ainsi défini dans le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue en 1993 à Vienne : « Le droit au développement devrait se réaliser de manière à satisfaire équitablement les besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement. »⁹⁶ Le droit au développement n'a pas été sanctionné par un pacte international comme l'ont été, en 1966, les droits humains des deux premières générations. Le document de Vienne est une déclaration normative d'intention et de volonté. Quant à sa nature même, le droit au développement se fonde sur les droits humains culturels, économiques, politiques et sociaux, dont il constitue en quelque sorte une synthèse⁹⁷.

Selon certains analystes⁹⁸, les répercussions de la crise financière sur les pays en voie de développement et les pays à économie émergente pourraient prendre plusieurs formes :

Premièrement, la récession mondiale a entraîné un recul de la demande en matières premières, dont les prix en 2009 ont marqué une chute estimée à plus de quarante pour cent par rapport à 2008. Pour les pays en

⁹⁵ Les droits humains dits de la première génération visent à protéger la liberté de l'individu ; ils sont principalement définis en termes négatifs comme une défense à l'encontre de l'État. La deuxième génération comprend les droits sociaux, économiques et culturels : droit à l'alimentation, à l'éducation, à la santé. Ces deux catégories sont inscrites dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, approuvée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils n'ont cependant force obligatoire pour les États signataires que depuis l'adoption, en 1966, des deux Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels. Les droits humains dits de la troisième génération sont des droits collectifs : ce sont par exemple le droit au développement et le droit à un environnement sain. Il n'y a cependant pas unanimité sur la question de savoir dans quelle mesure les droits de cette catégorie doivent vraiment être rangés parmi les droits humains.

⁹⁶ Article 11 (texte complet : [http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(symbol\)/a.conf.157.23.fr](http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(symbol)/a.conf.157.23.fr)).

⁹⁷ Voir Brigitte Hamm : « Recht auf Entwicklung. Seine Bedeutung für die Zukunft », in : <http://www.uni-muenster.de/PeaCon/wuf/wf-96/9630210m.htm> (30 juin 2010).

⁹⁸ Jens Martens : « Vor einem globalen Entwicklungsnotstand ? », in : *Informationsbrief Weltwirtschaft und Entwicklung*, juin 2009 ; Christoph Ernst, Peter Wahl : *Nur ein Kollateralschaden ? Die Finanzkrise und die Entwicklungsländer*, Berlin, 2010.

voie de développement, dont plus de la moitié des revenus proviennent de la vente de matières premières, cela représente une forte régression de leurs rentrées de devises. Ces États sont alors obligés de restreindre leurs dépenses, et les restrictions se font en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé⁹⁹.

Deuxièmement, la baisse de la demande en biens d'exportation affecte la production industrielle des pays en voie de développement et des pays à économie émergente. Il en résulte des pertes de croissance pour les pays qui ont ouvert leurs marchés et orienté leur production vers l'exportation sur les marchés mondiaux. Ces pertes ont des répercussions sur l'emploi. Le chômage a frappé plus de vingt millions de travailleurs migrants en Chine en 2008, et plus de cinq cent mille personnes de l'industrie textile indienne durant le dernier trimestre de la même année.

Troisièmement, les grands pays à économie émergente, comme la Chine, tentent d'atténuer la baisse de la demande mondiale par des programmes conjoncturels destinés à stimuler la demande nationale, selon l'exemple des pays industrialisés. Mais la plupart des pays en voie de développement ne disposent pas de la marge financière nécessaire à la mise en œuvre de programmes de lutte contre les conséquences sociales de la crise¹⁰⁰.

Quatrièmement, outre les conséquences économiques, on observe dans les pays en voie de développement une diminution des flux de capitaux nets (investissements privés en portefeuille, investissements directs étrangers)¹⁰¹. Cette pénurie de capitaux est encore aggravée par les réticences des banques internationales à accorder de nouveaux crédits aux pays à économie émergente¹⁰².

⁹⁹ Jens Martens : « Vor einem globalen Entwicklungsnotstand ? », art. cit., p. 1.

¹⁰⁰ Ibid., p. 11.

¹⁰¹ Dans les investissements en portefeuille, le capital est transféré à l'étranger, sans acquisition d'un droit de propriété (par exemple fonds immobiliers). Dans les investissements directs, il y a également transfert de capitaux dans un pays étranger, mais dans le but de prendre une influence décisive sur la politique de l'entreprise (par exemple en achetant un lieu de production).

¹⁰² Christoph Ernst, Peter Wahl : *Nur ein Kollateralschaden ? Die Finanzkrise und die Entwicklungsländer*, op. cit., pp. 16–17.

Cinquièmement, la diminution des versements effectués par les travailleurs migrants constitue un facteur aggravant de plus. En outre, la crise mondiale prive bon nombre d'entre eux de leur emploi et les amène à rentrer dans leur pays, où ils viennent alourdir les chiffres du chômage.

Sixièmement, la crise financière et économique a des répercussions particulièrement graves sur l'endettement des pays en voie de développement. En particulier les pays les moins avancés, déjà fortement endettés, sont exposés aux risques du surendettement en raison d'exportations industrielles moins rémunératrices et de crédits plus chers. Parallèlement, beaucoup de pays en voie de développement ont dévalué leur monnaie, ce qui affaiblit considérablement leur capacité à rembourser des dettes qui sont généralement en dollars. De nombreux pays risquent donc de se trouver en situation d'insolvabilité. Pour éviter d'en arriver là, les versements du FMI ont été sensiblement augmentés. Cela permet d'éviter l'insolvabilité, mais l'endettement est accru d'autant.

Septièmement, si les pays industriels et quelques pays à économie émergente essaient d'atténuer les effets économiques de la crise financière en mettant sur pied des programmes conjoncturels nationaux, c'est le contraire qui se produit dans les pays en voie de développement. La baisse des revenus des exportations de matières premières ou de biens manufacturés fait chuter les revenus fiscaux de l'État, tandis qu'augmentent les charges financières du paiement des intérêts et du remboursement de la dette internationale. Comme il ne faut s'attendre ni à un accroissement des moyens de la coopération pour le développement, ni à une résorption à court terme de la fuite des capitaux, ni à la découverte de nouvelles sources de crédit, ces pays ont pour seule ressource de réduire les dépenses des pouvoirs publics.

Huitièmement, les premières analyses montrent que, dans plusieurs pays, la coopération au développement, qui pourrait avoir un effet anticyclique dans les pays en voie de développement, se trouve dans une situation financière difficile. C'est le cas notamment de l'Italie, de l'Irlande, de la Lituanie et de la Grande-Bretagne.

Neuvièmement, dans soixante pays en voie de développement, le revenu par habitant est en baisse, principalement dans la Communauté des États indépendants, dans l'Afrique subsaharienne et en Amérique latine. L'OIT estime qu'en 2010, la crise aura contraint environ cent millions de

personnes au chômage et plusieurs millions d'autres personnes à accepter des occupations de travail informel¹⁰³.

2.4.2 Le droit fondamental à l'alimentation

La crise financière et économique actuelle menace tout particulièrement le droit à l'alimentation.

Le droit fondamental à l'alimentation

Le droit à l'alimentation est déjà explicitement affirmé par la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, de 1948. L'article 25 stipule en effet : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. » Le droit à un niveau de vie décent est défini à nouveau dans le *Pacte international de 1966 sur les droits économiques, sociaux et culturels* (article 11).

La baisse des prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux en 2009, parallèle à celle des prix des matières premières, n'a nullement contribué à atténuer la crise de l'alimentation. Les denrées agricoles se vendent toujours à des prix élevés. La Banque mondiale estime qu'à cause de la crise, 53 millions de personnes tomberont en dessous du seuil de la pauvreté. En été 2009, Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, a fait savoir que le nombre de personnes sous-alimentées a rapidement augmenté pour dépasser maintenant le milliard. La situation de très nombreuses familles s'est aggravée en raison de la baisse du revenu par suite de chômage. À cela s'ajoute la perte du revenu que constituaient les versements effectués par les travailleurs émigrés à leur famille. Il est impossible d'obtenir un crédit, et l'aide sociale des pou-

¹⁰³ Jens Martens : « Vor einem globalen Entwicklungsnotstand ? », art. cit., p. 3. Le travail (ou secteur) informel désigne les activités pratiquées hors des secteurs économiques réglementés. Il peut s'agir de prestations de service élémentaires, de vente de produits locaux ou de travail au noir. Le secteur informel échappe souvent au contrôle de l'État, et les conditions de travail n'y sont pas réglementées par des normes sociales et juridiques.

voirs publics fait presque totalement défaut. De Schutter fait remarquer que beaucoup de familles doivent consacrer la quasi-totalité de leur revenu à l'alimentation. Il n'est guère possible encore d'évaluer les répercussions de la crise sur la santé et l'éducation. En Indonésie, lors de la crise financière de 1997/1998 en Asie, la mortalité infantile avait augmenté de 3%, et le taux d'interruption de la scolarité dans les campagnes avait passé de 6% à 12%. Les filles ont été nettement plus touchées que les garçons¹⁰⁴.

2.4.3 Le droit fondamental à une protection contre la discrimination

La crise financière asiatique a déjà fait apparaître l'inégalité de ses effets sur les femmes et sur les hommes. Les femmes ont été écartées du marché du travail formel et contraintes d'accepter des occupations dans le secteur informel, avec une forte diminution de leur revenu réel. Elles ont été victimes des coupures budgétaires dans le domaine de l'aide sociale et n'ont guère eu accès à des sources de crédit. Les analyses montrent qu'elles ont essayé d'économiser en se chargeant de tâches supplémentaires non payées dans leur propre ménage, tout en acceptant des emplois auxiliaires mal rétribués (parfois plusieurs simultanément) afin de préserver la famille de la faim et de la pauvreté.

Selon les premières analyses de la crise financière et économique de 2008, il faut s'attendre à des effets similaires dans de nombreux pays en voie de développement ou à économie émergente¹⁰⁵. Dans les pays industrialisés également, les femmes sont souvent plus durement touchées que les hommes.

En ce qui concerne le chômage, on observe déjà que les femmes, en Amérique latine et en Asie, perdent leur emploi du fait de la baisse de la demande mondiale en produits d'exportation et de la réduction des capacités de production. Le chômage des femmes n'épargne cependant pas les pays industrialisés. Aux États-Unis, il y a eu en moyenne plus d'hommes

¹⁰⁴ Voir la campagne de 2010 de Pain pour le prochain, intitulée « Misons sur un commerce juste » (www.bfa-ppp.ch).

¹⁰⁵ Voir les conclusions de la Conférence Femmes de la FEPS, tenue en 2009 à Berne, sur le thème « Care Economy et crise financière. Responsabilité et rôle des Églises » (www.feps.ch/organisationen/frauenkonferenz.html), ainsi que de la Conférence annuelle de Women in Development Europe WIDE, en 2009 à Bâle, sur le thème « We care! Feministische Antworten auf die Care Krisen », où l'accent a été mis notamment sur les effets des crises financières.

que de femmes au chômage, mais un examen détaillé révèle par exemple que les mères ayant seules la charge d'éducation de leurs enfants, et donc particulièrement dépendantes d'une activité lucrative, ont été davantage frappées par le chômage que les hommes¹⁰⁶.

Dans le domaine des dépenses publiques, l'économiste Mascha Maddörin rappelle que le FMI a exigé des pays d'Europe orientale touchés par la crise des réductions de leurs dépenses sociales. Comme les femmes travaillent avant tout dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale, les mesures de réduction les exposent au chômage.

Les pratiques d'octroi de prêts hypothécaires aux États-Unis révèlent des inégalités de traitement. Les prêts à haut risque sont accordés en majorité à des « *people of color* » et en particulier à des « *women of color* ». Les prêts de ce type sont grevés de frais supplémentaires.

Les stratégies de survie, comme cela avait déjà été le cas dans la crise asiatique, sont également révélatrices d'inégalités. Les femmes essaient par divers moyens de compenser la diminution du revenu familial occasionnée par le chômage : tâches supplémentaires dans le ménage, travaux lucratifs précaires et mal rémunérés, économies. Selon une étude menée sous l'égide de la Fondation Rockefeller, la précarité économique pèse lourdement sur les mères de famille : une mère sur huit a économisé sur les consultations pédiatriques et une sur cinq a renoncé à acheter le médicament prescrit. Une mère sur quatorze n'avait pas les moyens d'acheter des denrées alimentaires en suffisance¹⁰⁷. Les crises financières accentuent nettement de telles situations de précarité.

Quant aux programmes conjoncturels enfin, d'une ampleur sans précédent, un débat a surgi aux États-Unis pour savoir dans quelle mesure ils désavantagent les femmes. Les appréciations sont diverses. Des femmes reprochent à ces programmes de vouloir encourager des domaines comme les équipements et les énergies renouvelables, pour le motif qu'il s'agirait de travaux typiquement masculins, et que ces domaines seraient des bastions

¹⁰⁶ Voir l'étude de Heidi Hartmann : « Gender Implications of the Financial Crisis in the United Nations », 2009, pp. 5–6 (sur le site de la Fondation Heinrich-Böll : www.boell.org/web/135-313.html).

¹⁰⁷ Voir Institute for Women's Policy Research : *Women at Greater Risk of Economic Insecurity. A Gender Analysis of the Rockefeller Foundation's American Worker Survey*, Washington DC 2008, p. 5.

du sexisme. Il faudrait aussi selon elles un programme conjoncturel pour des secteurs d'activité où les femmes sont en majorité¹⁰⁸. On a fait remarquer en revanche que certaines dépenses des programmes conjoncturels dans les domaines de l'assistance médicale et de la sécurité sociale profiteraient directement aux femmes et aux enfants¹⁰⁹.

¹⁰⁸ Alexandra Scheele : « Hat die Wirtschaftskrise ein Geschlecht ? », in : *Blätter für deutsche und internationale Politik*, 3, 2009, pp. 26–28.

¹⁰⁹ Voir Heidi Hartmann, « Gender Implications », art. cit.

3 *Réflexions théologiques et éthiques sur les crises financières et économiques*

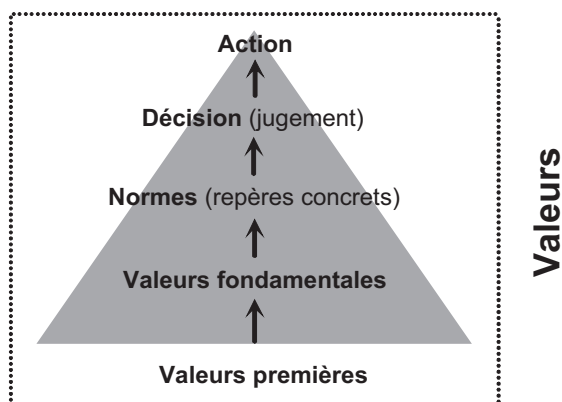
3.1 *Appréciation objective et point de vue humain*

L'éthique sociale protestante, dans la lignée d'Arthur Rich, s'efforce d'apprécier les questions sociales et politiques par une approche à la fois conforme au réel (*sachgerecht*) et juste envers l'humain (*menschengerecht*).

Elle est conforme au réel en décrivant la situation telle qu'elle est. C'est le cas dans le chapitre précédent sur les causes, les conséquences et les implications des crises financières, et dans les développements sur le secret bancaire. L'énoncé des possibilités et des propositions de solution qui résultent du jugement éthique doit également se fonder sur des éléments objectifs. La réflexion en matière d'éthique sociale, enfin, fait preuve d'objectivité en présentant non seulement le débat scientifique, mais aussi un débat éthique et politique, et par là donne une idée des opinions, au moins sur les points les plus pertinents pour elle.

Le sous-chapitre 3.2 présente un aperçu des positions ecclésiastiques et religieuses sur la crise de 2008.

L'appréciation éthique est juste envers l'humain en prônant des conditions d'existence qui permettent l'épanouissement de la vie humaine et le respect de la personne et favorisent la communauté des êtres humains et celle de la création terrestre. L'éthique réfléchit aux convictions fondamentales auxquelles elle doit conformer son jugement pour pouvoir déterminer les conditions d'une existence réussie. De telles convictions ne sont déjà plus de nature descriptive, mais normative, ce qui signifie qu'elles contiennent et impliquent non pas des jugements sur des faits objectifs, mais des jugements de valeur. Elles se situent à plusieurs niveaux, ainsi que l'a montré une autre étude de la FEPS sur « les valeurs fondamentales selon la vision protestante », au moyen d'un schéma pyramidal :



Source :

FEPS (Christoph Stückelberger, Frank Mathwig) : *Les valeurs fondamentales selon la vision protestante*, Berne, 2007 (FEPS Position, 7), p. 12.

La structure du présent chapitre est calquée sur celle de ce schéma. Celui-ci cependant, avec ses flèches, ne doit pas donner l'impression fallacieuse qu'il existerait des « motivations ultimes », évidentes par elles-mêmes, dont on pourrait déduire les jugements éthiques et leur transposition en actes. Une pareille conception poserait problème sur le plan de la méthode. Il est plus admissible, selon la doctrine du cohérentisme, de justifier les jugements éthiques à partir d'un équilibre mouvant de principes, d'intuitions et d'expériences issues de la pratique. Il convient donc de ne pas faire une interprétation excessive de ce schéma, qui représente moins un enchaînement de justifications qu'un empilement de « strates » de rationalité rapportée à des valeurs ; des échanges se produisent dans les deux sens entre ces niveaux. Il s'agit donc ici d'une éthique visant non pas à la promulgation unilatérale d'une norme ayant force obligatoire, mais à une définition tout à fait provisoire et ouverte au dialogue, principalement pour ce qui concerne les normes concrètes qui guident les maximes (sous-chapitre 3.5)¹¹⁰.

¹¹⁰ Jörg Hübner : « Macht euch Freunde mit dem ungerechten Mammon ! » *Grundsatzüberlegungen zu einer Ethik der Finanzmärkte*, Stuttgart, 2009, p. 18 (faisant référence à Karl Homann). Pour un point de vue très critique à l'encontre des approches « fondamentalistes » en éthique, Tim Kohl : *Holistische Wirtschaftsethik. Grundlegung und Anwendung auf die Managergehälter*, Stuttgart, 2009, pp. 79 ss., en part. 86–88.

Le sous-chapitre 3.3 traite de la « base », c'est-à-dire des conditions et expériences fondamentales et existentielles, par exemple : « Personne ne peut contester que la vie est toujours transmise par d'autres, qu'aucun individu ne peut naître de lui-même. Pareillement, personne ne peut se suffire à soi-même ; l'appartenance à une communauté humaine est nécessaire à la survie et au développement personnels. »¹¹¹ Une de ces valeurs premières est la confiance, cette attitude qui permet la cohésion de toute société humaine et sans laquelle il n'est pas possible de concevoir un système financier en état de fonctionner.

Le sous-chapitre 3.4 traite du niveau suivant, celui des valeurs fondamentales, qui sont « les jalons culturels communément admis et partagés dans une société »¹¹². Les valeurs fondamentales, comme la liberté, la paix, la justice, sont communément reconnues, plus ou moins complexes, mais elles font souvent preuve d'une remarquable stabilité à travers les âges et les cultures.

C'est seulement au troisième niveau, celui des normes (repères concrets), que les valeurs peuvent être immédiatement appliquées pour une décision éthique. Ces normes ont des formes et des statuts divers. Dans l'éthique sociale par exemple, elles peuvent s'exprimer sous forme de maximes, c'est-à-dire, pour reprendre la terminologie d'Arthur Rich, des règles d'application d'éthique sociale qui se réfèrent autant à des valeurs fondamentales qu'à un choix d'action objectivement descriptible. L'exigence de réversibilité dans l'appréciation des procédures techniques est un exemple de maxime¹¹³. Mais les normes peuvent aussi se formuler sous forme de principes de droit qui, d'une part, ont un fondement éthique et, d'autre part, trouvent une application dans des questions controversées sur la législation, sur la conformité de comportements au droit et sur la légitimité de revendications. Les droits humains, avec les conventions et les commentaires qui les précisent, sont un excellent exemple, non seulement

¹¹¹ FEPS (Christoph Stückelberger, Frank Mathwig) : *Les valeurs fondamentales selon la vision protestante*, Berne, 2007 (FEPS Position, 7), p. 12.

¹¹² Ibid., p. 8.

¹¹³ FEPS (Otto Schäfer) : *Éthique de l'énergie. Vers une nouvelle ère énergétique. Perspectives durables pour l'après-pétrole*, Berne, 2008 (FEPS Étude, 1), p. 74. Exemple banal de réversibilité : les programmes de correction orthographique des traitements de textes. Exemple moins banal : les barrières de sécurité pour l'entreposage de déchets dangereux.

de normes fondamentales du droit, mais aussi de normes éthiques concrètes¹¹⁴. Ces normes concrètes sont formulées dans le sous-chapitre 3.5 pour le niveau d'action relevant de l'éthique de l'organisation.

Dans le sous-chapitre 3.6 enfin, les conclusions, qui pour l'essentiel se rapportent aux structures et sont tirées du débat sur les valeurs, sont complétées par une appréciation de la responsabilité éthique de l'individu et du groupe. Des ébauches de solution sont présentées sur trois niveaux : celui de l'éthique individuelle (niveau d'action personnel ou microniveau), de l'éthique d'entreprise ou de l'éthique professionnelle (niveau d'action institutionnel ou mésoniveau) et de l'éthique d'organisation (niveau d'action structurel ou macroniveau)¹¹⁵. Tant l'accent mis sur le niveau de l'éthique d'organisation que la conscience du tout cohérent que forment les différents niveaux d'action, c'est-à-dire de l'aspect « interpersonnel » et de l'aspect « social et sociétal », s'inscrivent dans la tradition inaugurée par Arthur Rich¹¹⁶.

3.2 *La position des Églises sur la crise financière de 2008*

La crise financière a donné lieu à de nombreux commentaires, déclarations et prises de position, également de la part des milieux ecclésiastiques, qui soulignent l'avidité des comportements individuels et le défaut

¹¹⁴ Sur la classification qui situe les droits humains au « niveau intermédiaire entre l'éthique et le droit », voir Jörg Hübner, *Ethik der Finanzmärkte*, op. cit., p. 83.

¹¹⁵ Sur la classification en « niveaux de responsabilité en matière d'éthique économique », voir Traugott Jähnichen : *Wirtschaftsethik. Konstellationen – Verantwortungsebenen – Handlungsfelder*, Stuttgart, 2008, pp. 106–108. Jähnichen définit encore, au-dessus du macroniveau, un niveau de « vision déterminante du monde », qui « représente les traditions historiques et culturelles ou le *style* d'action en économie ». Les valeurs religieuses de l'éthique protestante, condition de l'émergence du capitalisme de l'Époque moderne, en est un exemple classique. Voir bien sûr Max Weber : *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* [1920], traduction et présentation par Isabelle Kalinowski, Paris, 2000 ; et pour une analyse plus moderne, Luc Boltanski, Ève Chiapello : *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, 2004.

¹¹⁶ Traugott Jähnichen : *Wirtschaftsethik*, op. cit., pp. 69–70 ; Walter Wolf : *Für eine sozial verantwortbare Marktwirtschaft. Der Wirtschaftsethiker Arthur Rich*, Zürich, 2009, pp. 80–81. Dans l'étude de la FEPS sur les banques, il est fait une distinction plus détaillée entre les niveaux d'action : Hans-Balz Peter, Hans Ruh, Rudolf Höhn : *Les banques suisses face à l'éthique sociale*, Berne, 1981 (Études et rapports, Institut d'éthique sociale de la FEPS, 31-32), partie 2, pp. 76–80.

de sens de la responsabilité, bien que cela ne soit pas le seul facteur. Ces textes ne manquent pas pour autant d'incriminer des déficits structurels et de faire des propositions à ce sujet.

L'Église protestante d'Allemagne EKD a publié en juillet 2009 un document intitulé « *Wie ein Riss in einer hohen Mauer* » (« Comme une fissure dans une haute muraille »), à propos de la crise financière et économique de 2008. S'interrogeant sur les causes profondes de la crise et sur le fondement éthique de notre pratique économique, et notamment sur la manière dont se crée la confiance et à propos de fondements sur lesquels peut croître le sens de la responsabilité, il donne pour origine à la crise une mentalité du profit immédiat qui amène à prendre des risques sans considération de sa responsabilité, mentalité qui se manifeste autant dans les entreprises de la finance et de l'économie que dans la gestion des affaires publiques, voire dans l'action individuelle¹¹⁷. Selon l'évêque Wolfgang Huber, alors président du Conseil de l'EKD, la perte du sens de la responsabilité personnelle a notablement contribué à la crise. Il est par conséquent nécessaire de fixer « de nouvelles règles non seulement pour les marchés financiers, mais aussi pour le comportement individuel dans l'économie et la société ». Tirer les leçons de la crise, cela signifie assumer sa responsabilité et « changer de cap pour se diriger vers une pratique économique durable ». Sur la base de cette réflexion, l'EKD propose trois ébauches de solution à la crise. Premièrement et pour le court terme, les programmes conjoncturels peuvent stabiliser l'économie. Il ne faut cependant pas oublier que ces programmes ont un effet aggravant sur les inégalités sociales, parce qu'ils sont financés par des garanties de l'État et le produit des impôts ; en revanche, les gains réalisés ultérieurement par les entreprises restent en mains privées. Deuxièmement, pour le moyen terme, les marchés financiers ont besoin d'une réglementation plus stricte (« une liberté détachée de la responsabilité finit par se détruire elle-même »¹¹⁸). Troisièmement enfin, à long terme et toujours du point de vue de l'EKD, il est important de détecter les risques de ce genre, et de prendre à temps les mesures

¹¹⁷ « *Mentalität des schnellen Geldes* ». EKD : *Wie ein Riss in einer hohen Mauer. Wort des Rates der Evangelischen Kirche in Deutschland zur globalen Finanzmarkt- und Wirtschaftskrise*, Hannover, 2009, p. 14.

¹¹⁸ Ibid., p. 15.

qui s'imposent. Pour donner une orientation à la politique économique et réduire les risques dans une économie mondialisée, l'EKD propose dix repères. Parmi ceux-ci : une réglementation et une surveillance des marchés financiers, la suppression des paradis fiscaux, des programmes conjoncturels socialement et économiquement durables, le renforcement de l'Union européenne en tant qu'espace d'organisation politique, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement¹¹⁹, la consolidation des systèmes de sécurité sociale et la constitution d'une économie de marché qui assume sa responsabilité sociale, écologique et mondiale. Dans son document qui compte vingt-quatre pages, l'organe de direction de l'EKD rappelle avec insistance que l'on ne « saurait dissocier la secousse provoquée par la crise financière et économique des problèmes que fait surgir le changement climatique ». Tous les deux, en effet, nécessitent « une conversion fondamentale de la pensée et de l'action ». Il est temps « de convenir d'un cadre global pour une pratique économique sociale et durable, et d'imposer les réglementations qu'il implique ». Faute de quoi, l'évêque Huber annonce la menace d'une « rapide succession d'ouragans économiques ».

En juillet 2008, peu avant le début de la crise financière, l'EKD avait publié un mémoire sur l'action des entreprises¹²⁰. Il ne traite pas directement de la crise et il suffira ici d'en mentionner les recommandations visant à uniformiser les règles de surveillance, à accroître la limpidité et à renforcer les institutions internationales qui permettent de réaliser ces deux objectifs¹²¹. La thèse 6 est ainsi formulée : « Des marchés des capitaux judicieusement réglementés sont en mesure de contribuer (...) à un surcroît considérable de prospérité par la transparence, l'efficacité et une meilleure répartition des risques. » Et au paragraphe 83 : « Ce comportement des acteurs du marché, qui est axé avant tout sur le rendement maximal à court

¹¹⁹ Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été définis par 189 États réunis en septembre 2000 à New York. En signant une déclaration, ces États se sont engagés à réaliser les objectifs suivants : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, préserver l'environnement, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

¹²⁰ EKD : *Unternehmerisches Handeln in evangelischer Perspektive*, Hannover/Berlin, 2008.

¹²¹ Heinrich Bedford-Strohm : « Menschenwürde und Mammon. Zur Ethik unternehmerischen Handelns », in : *Herder Korrespondenz*, 2/2009, 63, p. 77.

terme, est en contradiction avec le principe de durabilité dans l'action d'entreprise. Les banques se sont ainsi dégagées de leur responsabilité à l'égard des déposants et des emprunteurs, de même que de la responsabilité qu'elles ont envers la société d'assurer la stabilité du système financier. Au lieu d'une répartition des risques dans l'ensemble de l'économie, les pertes se sont concentrées sur les banques. Au vu de leur importance pour le financement des entreprises, il faut s'attendre à de graves conséquences pour l'économie réelle¹²². »

Le *Conseil œcuménique des Églises COE*, pour la séance du Comité central d'août 2009, a préparé une déclaration sur la crise financière et économique. Les bases nécessaires à cette déclaration avaient été fournies à la mi-juin 2009 par le Groupe consultatif pour les affaires économiques du COE (WCC Advisory Group for Economic Matters); elles comprennent trois parties : a) aspects du système financier actuel, b) vers un nouveau système financier, c) les bases théologiques et éthiques de ce nouveau système. Selon la déclaration, la crise financière mondiale témoigne de l'immoralité d'un système qui glorifie l'argent et provoque un effet déshumanisant en favorisant l'individualisme tourné vers le profit. En cultivant l'avidité, on amoindrit la valeur de la vie humaine, affaiblit l'ossature morale et écologique de la civilisation et empoisonne l'âme par le matérialisme. L'avidité, affirme encore la déclaration, est devenue un moteur de la croissance économique. « Des Églises ont malheureusement aussi pris part à ce système et misé sur des modèles financiers et économiques qui privilégient le rendement en argent au détriment du progrès et du bien-être de l'humanité. » Le texte dénonce encore les déficits fiscaux que les abus dans le commerce et la finance occasionnent pour les pays en voie de développement. Pour les Églises, il s'agit de ne pas renoncer à leur mission prophétique et d'assumer la part qu'elles ont eue dans ce système de spéculation. Deux problèmes structurels sont mis en évidence : « premièrement la recherche du profit, la croissance illimitée et la consommation inconsidérée de biens et de ressources naturelles, qui sont en contradiction avec les valeurs bibliques et rendent les sociétés incapables à la coopération, à la compassion et à la charité ; deuxièmement, un système qui privatise les moyens de production et les ressources, qui les détourne du travail et des besoins de

¹²² Ibid.

l'être humain, et qui en interdit l'accès et l'usage, constitue un obstacle structurel à la mise en place d'une économie de coopération, de partage et d'harmonie dynamique avec la nature ». La difficulté avec ce genre d'argumentation, du point de vue de la méthode, est assurément que « l'on tente de répondre sans véritable médiation par des déclarations éthiques à des problèmes qui se posent en termes économiques »¹²³. La déclaration, il est vrai, se termine sur des exigences économiques concrètes, notamment le contrôle démocratique des instituts financiers, la réforme du système fiscal, la création d'un système de réserves, etc.

L'*Alliance réformée mondiale ARM* a consacré le numéro de janvier 2009 de sa revue *Reformed World* à la crise financière, et invité des économistes de renommée internationale, tels Sampie Terreblanche, Edward Dommen et John P. Tiemstra, à exprimer leur vision des choses. Ces auteurs examinent la question de la prise de risques, aux niveaux individuel et social. Tiemstra se penche sur l'évolution de l'attitude face au risque dans les sociétés marquées par le christianisme¹²⁴.

Le pape Benoît XVI a publié en juillet 2009 sa lettre encyclique « *Caritas in veritate* », dont trois chapitres sont sur certains points en rapport avec la crise financière et économique actuelle : les chapitres 3 (« Fraternité, développement économique et société civile »), 4 (« Développement des peuples, droits et devoirs, environnement ») et 5 (« La collaboration de la famille humaine »). Le souverain pontife demande notamment que l'argent ne soit pas l'objet d'une spéculation et que l'on ne vise pas le profit maximal à court terme, mais l'avantage à long terme d'un investissement. Très générale dans les considérations sur la crise financière et économique, l'encyclique prend une tournure plus concrète en demandant l'institution d'une autorité politique qui pourrait régler les problèmes mondiaux actuels.

Préalablement à la rencontre du G-8 en 2009, le *World Summit of Religious Leaders*, réuni pour la quatrième fois, a lancé un appel au G-8 à propos de la crise financière et économique. Ce document préconise la conclusion d'un nouveau « pacte financier » qui s'attaque aux causes de la crise actuelle, reconnaisse la nécessité de principes moraux fondamentaux

¹²³ Traugott Jähnichen : *Wirtschaftsethik*, op. cit., p. 104.

¹²⁴ John P. Tiemstra, « Financial Crisis and the Culture of Risk », in : *Reformed World*, 59, 2009, January, pp. 31–32.

dans la pratique économique, soit organisé démocratiquement et fixe pour priorité le financement durable du développement. Il exige concrètement la fermeture des banques délocalisées échappant aux réglementations, et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement tels qu'ils ont été définis par les Nations Unies.

3.3 Les valeurs premières à la base d'une appréciation théologique et éthique des crises financières

Les crises financières n'ont pris une telle ampleur que parce qu'elles sont devenues des « crises de confiance ». Les gouvernements ont versé des sommes énormes pour sauver des banques de l'insolvabilité et stabiliser ainsi à court terme le système financier international. Ils ont ensuite consenti de nouvelles dépenses considérables pour endiguer la récession et préserver de la ruine des branches en difficulté, comme l'industrie automobile. Pourtant, l'utilité de tous ces versements ne tenait qu'à un fil : la confiance, qui, en fin de compte, échappe à tout décret et qu'il s'agissait de rétablir à tout prix. Il n'y a pas de finance possible sans la confiance des clients qui savent que leur argent est bien placé. Sans la confiance des consommateurs qui savent que la voiture qu'ils ont achetée aujourd'hui ne sera pas demain un investissement ruineux pour une famille touchée par le chômage, l'industrie automobile ne peut pas écouler ses produits. Aussi étrange que cela puisse paraître, ce monde des chiffres astronomiques et des somptueux édifices, où les banques ont leur siège, est dépendant d'un facteur très délicat qui évoque l'archétype de l'enfant blotti contre sa mère ou franchissant un fossé grâce à la main que son père lui tend.

Parmi les nombreuses paraboles de l'Évangile où il est question d'économie, celle des talents (Mt 25,14-30) traite de manière très expressive, du moins au niveau métaphorique, de gestion et d'accroissement de fortune. Mais, et cela est significatif, la parabole accorde une importance essentielle au capital de confiance. Chacun des trois serviteurs que leur maître a institués comme gestionnaires d'une partie de son bien reçoit à la fin le montant correspondant à sa disposition à répondre à la confiance du maître. L'un, timoré et aigri, enterre l'argent ; il est alors traité par son maître avec la dureté qu'il lui avait imputée à tort. Les deux autres ont investi l'argent confié – on ne nous dit pas comment – et en ont retiré un profit. Le gain est inégal, mais, pour chacun, il correspond à l'argent confié

à leur bonne gestion, et ils peuvent le conserver. Le troisième, en revanche, perd ce qu'il a reçu de son maître et qu'il lui rend dans une attitude de crainte et de défi à la fois¹²⁵. La confiance n'a pas ici seulement une dimension fonctionnelle, elle a aussi une dimension personnelle : l'essentiel n'est pas la confiance que l'on peut mettre dans une relation matérielle d'échange, mais la relation personnelle empreinte de confiance entre les deux serveurs et leur maître. Il semble que c'est cette attitude de confiance qui les rend aussi entreprenants avec le bien à eux confié. La confiance crée la confiance : c'est une création de valeur, une constitution de capital qui a des répercussions sur les bilans sans pour autant être directement chiffrable.

Partout où des êtres humains ont à faire entre eux, il est impossible de faire totalement abstraction de cette dimension personnelle de la confiance, fût-ce dans des relations extrêmement formalisées. Cela signifie, pour les marchés financiers, qu'ils ne peuvent jamais être une pure organisation fonctionnelle au sein d'un ensemble de réglementations cohérentes, mais qu'ils sont toujours pris dans un réseau de relations humaines à un niveau élémentaire, fondé sur une confiance qui se crée, qui se mérite, à laquelle on est disposé, qui se perd et se rétablit. Les marchés financiers sont ainsi reliés à la société humaine dans son ensemble et à ses aspects éthiques et politiques. Le constat s'applique évidemment à de nombreux autres domaines : les relations de partenariat et de parenté, le pacte entre les générations¹²⁶, et plus généralement toutes les formes de communication humaine, et l'usage de la raison dans la science et dans la société reposent finalement sur la confiance.

De toute évidence, l'État libéral et séculier n'est pas seul à vivre « de conditions qu'il ne peut pas garantir lui-même », selon l'expression d'Ernst W. Böckenförde : c'est aussi le cas de l'économie de marché et d'autres systèmes culturels¹²⁷. Ce n'est pas sans raison que la tradition bi-

¹²⁵ Au risque de décevoir ceux qui voudraient voir ici un évangile du crédit bancaire, il convient de préciser que la parabole ne donne pas un rôle très honorable aux banquiers, qui moissonnent ce qu'ils n'ont pas semé (v. 26-27).

¹²⁶ À cet égard on cite souvent, dans la discussion germanophone, le dilemme de Diogène formulé par le juriste allemand Paul Kirchhof, expert du droit constitutionnel. En effet, l'État de droit libéral dépend de préalables vitaux garants de sa pérennité. Si tous vivaient dans un tonneau à la manière de Diogène, sans faire d'enfants, ce choix de vie ne s'opposerait nullement aux libertés mais détruirait de fait l'État libéral.

¹²⁷ Traugott Jähnichen : *Wirtschaftsethik*, op. cit., pp. 14 et 261.

blique a été utilisée pour illustrer le propos : elle compte parmi les traditions culturelles les plus vigoureuses dont se réclame une conception de la vie qui dans la relation avec Dieu, dans la vision du monde et dans les rapports entre êtres humains, mise par principe sur la confiance¹²⁸.

Le document de l'EKD soulève la question de savoir sur quel fondement peut croître le sens de la responsabilité au sein de la société. Cette question concerne également le niveau des valeurs premières. Ce fondement est-il l'expérience de l'amour et de la compassion, dont le COE rappelle l'importance et qu'il déplore de ne plus voir à l'œuvre aujourd'hui dans les structures ni dans la pratique du système financier international ? Il faudrait donc, par les valeurs fondamentales que sont la solidarité et la responsabilité, imprégner le système financier de l'idée d'amour et de compassion.

Un autre aspect doit être abordé ici. Si l'on déplore l'écart croissant entre la finance et l'économie réelle en y voyant une des causes principales des crises financières, en reconnaissant par là, plus ou moins explicitement, la primauté de l'économie réelle, il s'agit là d'un jugement de valeur. Poussé à l'extrême, ce jugement signifie : la finance n'est pas une fin en soi, elle doit être au service de l'économie réelle¹²⁹. Il convient ensuite de se demander ce que l'on entend précisément par « économie réelle », et en particulier dans quelle mesure il inclut le « secteur informel » du travail de reproduction, c'est-à-dire par exemple le soin et l'éducation des enfants par les familles, les travaux domestiques pour l'usage propre (alimentation, réparations, construction), ou l'apport en travail bénévole à la solidarité et à l'animation culturelle de la société. L'économie de subsistance fait-elle partie de l'économie réelle ? Comment une économie doit-elle être « réelle » et pourquoi la finance doit-elle être à son service ?

Les philosophes de l'Antiquité gréco-romaine aimaient à cultiver un idéal de vie vouée à la contemplation intellectuelle (*otium cum dignitate*). Pareil mode de vie était matériellement possible dans un système économique fondé sur le travail des esclaves, des femmes et des enfants selon un

¹²⁸ Cf. He 11,1 : « La foi [c'est-à-dire la confiance] est une manière de posséder déjà ce qu'on espère. »

¹²⁹ Voir les réflexions d'un économiste catholique polono-suisse, Paul H. Dembinski : *Finance servante ou finance trompeuse*, Paris, 2008.

principe tacitement admis, et où ce que l'on appelle aujourd'hui le « travail de reproduction » était déconsidéré par principe. Le christianisme a peu à peu rompu avec cette conception en revalorisant le travail, y compris les tâches les plus humbles, marquant ainsi une étape décisive dans l'histoire culturelle de l'Occident¹³⁰. Paul travaillait le cuir pour financer son existence mystique et missionnaire. Les moines taillaient la pierre et consacraient autant d'efforts au tas de fumier du monastère ou à ses moulins qu'à la fabrication de couleurs pour les enluminures. Les réformes monastiques ont généralement eu pour but de ramener à l'idéal, inauguré par saint Benoît de Nursie au début du VI^e siècle, d'une vie faite de prière et de travail, exempte de toute oisiveté malsaine : *ora et labora*. Dans l'idéal du monachisme occidental cependant, le travail participait toujours d'une ascèse contemplative réservée aux personnes consacrées dans les ordres. Rompant avec cette conception, les réformateurs ont étendu à tous les chrétiens et à toutes les activités, même les plus profanes, la notion de travail comme vocation quotidienne au service de Dieu dans la société des hommes, contribuant ainsi à valoriser non seulement le travail, mais encore son produit. De nombreuses communautés protestantes, dont le mode de vie associe étroitement piété et vocation agricole ou artisanale s'enracinent directement dans la tradition des premiers réformateurs, de même que la diaconie conçue comme « l'Église avec le cœur et avec la main », et comme idéal d'éducation soucieux de la formation de l'esprit et du cœur, sans jamais délaisser la formation pratique.

Au niveau des valeurs premières, il est donc possible de justifier une affinité particulière entre la conception chrétienne de la vie, le respect du travail et l'économie réelle. La théologie chrétienne a été très réticente à admettre une économie financière à proprement parler¹³¹. Calvin, qui parmi les réformateurs a été celui qui s'est le plus intéressé à la question du prêt à intérêt, en se référant notamment à Thomas d'Aquin, tolère la pratique du

¹³⁰ Fabian Rijkers : *Arbeit – ein Weg zum Heil? Vorstellungen und Bewertungen körperlicher Arbeit in der spätantiken und frühmittelalterlichen lateinischen Exegese der Schöpfungsgeschichte*, Frankfurt a.M., 2009 (Beihefte der Mediävistik, 12), pp. 35 ss., 271 ss. « L'homme, dans son travail, bâtit donc sur la Création divine et, par l'action volontaire de la Providence, poursuit l'œuvre créatrice » (avec référence à saint Augustin, p. 124).

¹³¹ Point de vue avant tout critique et comparaison avec la théorie monétaire novatrice de Nicolas Oresme (v. 1320-1382), philosophe traducteur d'Aristote et évêque de Lisieux, voir : Jörg Hübner, *Ethik der Finanzmärkte*, op. cit., pp. 45 ss., 51 ss.

crédit bancaire, mais lui impose des limites. Tout en reconnaissant que le prêt peut être productif et utile au développement économique, il fixe une limite approximative au taux d'intérêt (5% à 6,6%), pour condamner les pratiques usurières. Il fait une distinction importante entre le crédit d'investissement et le prêt de consommation, qui est nécessitée par une situation de détresse sociale. Cette deuxième forme de prêt, selon Calvin, doit être un geste d'entraide et en aucun cas donner l'occasion de s'enrichir, le prêteur devant se contenter de recouvrer son capital sans exiger des intérêts¹³².

Ces questions se posent aujourd'hui dans un contexte évidemment beaucoup plus complexe que du temps des réformateurs. Mais l'idée de Calvin d'une finance au service de la vie et liée par des obligations envers la société conserve toute sa validité. Elle sera encore discutée plus bas à propos des valeurs fondamentales de « liberté » et de « solidarité ».

Un dernier aspect enfin, qui n'est que partiellement en rapport avec les « valeurs premières ». Il s'agit du rapport de l'homme à Dieu, du « *coram Deo* », l'homme face à Dieu dans ses questions éthiques. Il n'est guère contestable que du rapport à Dieu découlent aussi des positions quant à des valeurs éthiques. Ce qui dérange plutôt ici, c'est la notion de « valeurs premières », car, en faisant de Dieu et du rapport à Dieu une des conditions sans lesquelles il n'y a pas de valeurs éthiques, on en fait un facteur parmi d'autres de la formation des valeurs. Dieu perdrait ainsi sa nature divine pour n'être plus qu'un élément du monde créé, en l'occurrence, de l'édifice des valeurs. Dans une société pluraliste où l'échange d'arguments se pratique hors de toute contrainte, le critère qui fait que des valeurs sont discutées et reconnues n'est pas la foi en Dieu, dont elles n'ont pas besoin pour être valides. Inversement, « devant Dieu », toute réflexion sur les valeurs est dénuée de validité, parce qu'il y a autre chose qui entre en jeu : la grâce peut-être, ou la bénédiction, une « visitation », voire la radicalité d'une instance qui sonde les cœurs autrement que ne le ferait tout jugement humain. Cela échappe au pouvoir des hommes, qui ne peuvent que se laisser aller à la foi et à la vie spirituelle. L'essentiel est que le rapport à Dieu inaugure toute discussion sur les valeurs, de telle sorte que ni le monde d'ici-bas avec son argent, ni même l'éthique avec sa raison, ne sont en droit de se considérer comme une entité première, ultime et universelle ; les hommes peuvent se contenter d'être des créatures.

¹³² André Biéler : *La pensée économique et sociale de Calvin*, Genève, 1961, pp. 453–476.

Le COE tout particulièrement met régulièrement en garde contre l'idolâtrie de la finance et de l'argent. Les hommes, les institutions, des systèmes entiers courent le risque de ne plus écouter la voix du Dieu libérateur, mais de devenir les esclaves de Mammon, l'argent élevé au rang d'idole. Ce n'est pas un argument éthique, mais un argument théologique qui aide à protester lorsqu'un système – qu'il soit philosophique, religieux, technicien¹³³ ou financier – veut s'arroger le droit de placer sous sa dépendance l'ensemble de la vie et du tissu des relations dans le monde.

La modestie est de rigueur, même là où l'on parle par exemple de la « capacité des marchés à se rétablir par eux-mêmes ». Il existe bien sûr dans les marchés mondiaux comme dans tout macrosystème des aptitudes à une autorégulation complexe, mais cela n'est pas valable à tous égards, et ne l'est que dans la mesure où les écarts restent dans certaines limites. Toute amplification sacralisante doit être rejetée. Comme le fait remarquer le journaliste Roger de Weck : « Autorégénération : ici aussi, le langage du capitalisme tend vers le religieux, comme si le marché, à l'instar de la foi, contenait une force de régénération surnaturelle. En vertu de cette promesse de salut, le capitalisme de casino prospérerait dans l'insouciance [...] »¹³⁴. François Dermange, économiste et théologien genevois, a montré l'obstacle auquel s'était heurté déjà Adam Smith, incapable de prouver empiriquement que le marché est l'instrument, guidé par la Providence (la fameuse « main invisible »), d'une harmonie préétablie qui de l'intérêt particulier doit mener au bien général. Pas plus que la nature, le marché ne produit spontanément le meilleur des mondes possibles. L'éthique actuelle ne peut donc se contenter, dans une attitude de contemplation stoïque, de laisser régner le marché : elle doit s'engager en faveur d'une responsabilité entendue comme une « riposte morale »¹³⁵.

¹³³ Il faut rendre hommage ici à la critique clairvoyante de Jacques Ellul (1912-1994), sociologue et théologien protestant, qui a inlassablement fustigé l'idolâtrie du « Système Technicien », pour reprendre le titre d'un de ses livres, paru en 1977.

¹³⁴ Roger de Weck : *Nach der Krise. Gibt es einen anderen Kapitalismus ?* München, 2009, pp. 28–29. Autres réflexions stimulantes sur le sujet dans un ouvrage collectif : Dirk Baecker (éd.), *Kapitalismus als Religion*, Berlin, 2004.

¹³⁵ François Dermange : *Le Dieu du Marché. Éthique, économie et théologie dans l'œuvre d'Adam Smith*, Genève, 2003, pp. 171 ss., 236 ss., 279–280 (conclusion).

L'argent et le marché n'ont rien de divin, mais, bien compris, conçus et gérés avec modestie, ils n'ont rien non plus de démoniaque. Il est tout à fait possible de reconnaître à l'argent des vertus créatrices et de le célébrer comme tel avec modération. « L'argent, invention grandiose de l'histoire humaine, devient un «produit social» dès lors qu'il sert de fondement à une société libre et qu'il accroît considérablement la marge de décision de l'existence humaine. »¹³⁶

3.4 Les valeurs fondamentales d'une éthique du système financier

Les réflexions qui suivent partent des résultats de l'étude de la FEPS sur les valeurs fondamentales et les complètent pour la question particulière de l'éthique du système financier.

3.4.1 La liberté et la responsabilité

La liberté signifie que les gens peuvent choisir entre plusieurs possibilités, et que ce choix doit être libre de toute contrainte et de toute manipulation. La liberté a besoin d'un espace de manœuvre, de créativité, de collaboration. Favoriser la liberté non seulement comme valeur individuelle, mais aussi comme valeur communautaire et sociale, est une tâche permanente pour un État attaché aux principes de droit et de liberté.

La liberté implique le respect de ce qui en fait le fondement. Dans une société d'individualisme et de compétition sans merci, une liberté apparente mène à l'isolement et à l'instabilité sociale. Il n'y a pas de liberté possible dans une nature détruite. Dans les systèmes techniques et sociaux dépourvus de sûreté (et face à un risque élevé, il devrait y avoir plusieurs niveaux de sûreté et des « boucles » de réassurance), la liberté devient un risque chargé d'une puissance destructrice déraisonnable.

La liberté est indissociable de la responsabilité, faute de quoi elle ne serait qu'arbitraire, lâcheté ou puérilité. La liberté dans la responsabilité, en tant que valeur éthique, signifie autant saisir les chances qui se présentent que pouvoir dire non et fixer des limites. Une telle liberté répond dans tous les cas de son action ou de sa non-action. La responsabilité revêt deux

¹³⁶ Jörg Hübner, *Ethik der Finanzmärkte*, op. cit., pp. 198–199.

formes : une responsabilité par imputation lorsque les conséquences d'une libre décision sont imputées à celui qui agit, et une responsabilité par suppléance lorsqu'elle est assumée pour des personnes mineures ou indirectement concernées, et cela dans leur intérêt présumé en toute honnêteté par celui qui assume.

Théologiquement, la liberté chrétienne a toujours été comprise comme une liberté responsable. La liberté *contre* (l'intrusion d'autrui) est toujours aussi une liberté *pour* (agir en être responsable). Luther, dans *La Liberté du chrétien*, affirme le lien étroit qui réunit la liberté et le devoir de servir son prochain, aussi étroitement que sont liées la foi et la charité. Dans la tradition calvinienne attachée à l'histoire du salut, l'« élection » (appel à la liberté) est indissociable de l'« alliance » (obligation à respecter les commandements qui fondent la communauté).

Les droits à la propriété sont une condition de la liberté économique et, en fin de compte, de la liberté en général. Au XVIII^e et au début du XIX^e siècles, la philosophie du droit (Kant et Hegel par exemple) les concevait avant tout comme des libertés individuelles, alors que vers la fin du XIX^e siècle, en réaction pour une part à la critique de Marx contre l'appropriation des biens de production, et pour une autre part sous l'influence du mouvement chrétien-social, le principe de l'obligation de la propriété envers la société est mis toujours plus en évidence. Depuis lors, celui-ci est reconnu dans la pratique des États de droit attachés aux libertés, voire explicitement inscrit dans la constitution. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la notion de « bien-être général » à l'article 29, alinéa 2 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, laquelle garantit par ailleurs (art. 17) le droit à la propriété. Les droits de propriété sont donc aussi des libertés qui engagent à une responsabilité envers la société.

Adam Smith, le fondateur de l'économie politique, avait déjà reconnu qu'une économie de marché ne peut fonctionner qu'avec une réglementation de la concurrence. Ce critère d'efficacité économique a aussi une signification éthique, puisqu'il s'agit en même temps de la crédibilité de l'action librement entreprise. Or les marchés financiers internationaux révèlent de graves lacunes à cet égard. Beaucoup de produits financiers sont le résultat d'obscures restructurations, de sorte qu'il n'est plus guère possible de prendre une décision d'achat fondée sur une information limpide. Le marché de l'évaluation des emprunts, des entreprises et des collectivités

publiques est détenu à raison de 94% par trois agences américaines de notation, dont deux possèdent chacune 40%. De ce monopole de fait et de ce manque d'indépendance résultent des conséquences préjudiciables¹³⁷.

Pour ce qui concerne la crise et la réforme du système financier international, il convient d'évoquer ici un certain nombre de conséquences qu'implique la liberté responsable :

- « Aujourd'hui, pour 1 200 000 000 d'êtres humains qui vivent dans la pauvreté la plus absolue, être libre signifie surtout échapper enfin à leur misère matérielle et accéder au minimum vital. »¹³⁸ Dans ces conditions, le soutien et le respect de l'économie de subsistance (autarcie) et de l'approvisionnement de base organisé collectivement sont des priorités¹³⁹.
- Le secteur financier a largement perdu le rôle qui était le sien à l'origine, à savoir de fournir des crédits à l'économie réelle. Il est devenu démesuré et instable. La crise a montré que les différences de réglementation entre les domaines financiers, différences qui permettent de mener des affaires risquées, et que la priorité donnée aux profits à court terme, loin de favoriser l'efficacité de l'économie des pays, occasionnent des risques importants dans le système¹⁴⁰. Or, la stabilité du système financier est un bien public qui doit être assuré par le pouvoir politique en tant qu'expression d'une conscience commune des responsabilités.
- Le libre choix des stratégies financières suppose une distinction nette entre les banques de dépôt et de crédit d'une part, et les banques d'affaires d'autre part.
- Selon la situation, il peut être économiquement judicieux à la fois de constituer des réserves sûres et d'engager des montants importants dans des placements à risque avec des chances de rendement élevé. Mais la

¹³⁷ Jörg Hübner, *Ethik der Finanzmärkte*, op. cit., pp. 137 ss.

¹³⁸ FEPS (Christoph Stückelberger, Frank Mathwig) : *Les valeurs fondamentales selon la vision protestante*, op. cit., p. 29.

¹³⁹ Voir la déclaration œcuménique sur l'eau : Conseil œcuménique des Églises du Brésil CONIC, Conférence nationale des évêques du Brésil CNBB, Conférence des évêques suisses CES, Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS : *Déclaration œcuménique sur l'eau comme droit de l'homme et comme bien commun*, Berne, 2005 (Texte commun, 1).

¹⁴⁰ Voir Sebastian Dullien, Hansjörg Herr : *Die EU-Finanzmarktreform. Stand und Perspektiven im Frühjahr 2010*, Berlin, 2010 (FES-Internationale Politikanalyse) ; *Déclaration syndicale internationale de Pittsburgh*, 24–25 septembre 2009 (cf. n. 49), p. 8.

confusion entre les deux, impénétrable pour la plupart des clients, a eu et a toujours, dans de nombreux cas, des conséquences préjudiciables. Il convient notamment de mettre en place, dans le système de sécurité sociale, des dispositifs de protection contre les risques des marchés financiers.

- L'existence de paradis fiscaux est en contradiction avec l'obligation sociale inhérente à la propriété ; elle revient à une liberté sans responsabilité, et pour le dire en termes plus précis, elle est une survivance, dans un but manifeste d'abus, d'une conception étriquée du droit de souveraineté nationale, sans considération de la réalité des problèmes et de la coopération internationale selon les principes qui régissent les États de droit.

3.4.2 La justice

La justice, au sens d'équité, est une valeur complexe aux aspects multiples. Cela est perceptible déjà par le sentiment intuitif de l'injustice : on regarde comme injuste le fait qu'un même travail ne soit pas honoré par le même salaire, ou que l'on refuse à un être humain, indépendamment de tout travail, le minimum dont il a besoin pour une existence digne. Il y a donc une équité face au travail et une équité face aux besoins. L'une sans l'autre n'est pas vraiment le reflet de l'équité, et cette distinction entre deux aspects complémentaires n'est qu'une nuance – mais une nuance importante – au sein de cette valeur fondamentale complexe qu'est la justice.

« Au cœur de la notion de justice se trouve celle d'égalité (en droits et en dignité). L'arbitraire est injuste. Dans une situation identique, les personnes doivent se comporter ou être traitées de la même façon. La quintessence de ce principe d'équité se trouve dans la fameuse « Règle d'or » de la réciprocité : « Faites pour les autres tout ce que vous voulez qu'ils fassent pour vous. » (Mt 7,12). [...] La « Règle d'or » a valeur de repère éthique dans la plupart des grandes religions ou philosophies. »¹⁴¹ Elle concerne autant l'équité face au travail que l'équité face aux besoins. L'équité face aux besoins est aussi une manière de rapporter à soi la situation de l'autre : je ne peux

¹⁴¹ FEPS (Christoph Stückelberger, Frank Mathwig) : *Les valeurs fondamentales selon la vision protestante*, op. cit., p. 21.

pas tolérer que l'on refuse à l'autre des droits et des besoins fondamentaux auxquels je ne peux pas renoncer moi-même¹⁴².

Si la justice est essentiellement équité, quelle est la part justifiable d'iniquité dans des sociétés qui, en tous les cas, présentent des inégalités, et dans la société mondiale que caractérisent des conditions de vie extrêmement inégales ? À la suite de la célèbre « Théorie de la justice », de John Rawls¹⁴³, deux principes intangibles sont mis en exergue : l'égalité des droits et l'égalité des chances. Chacun doit avoir le même accès au système global des libertés fondamentales et de leur garantie inscrite dans le droit. Les inégalités sociales et économiques ne peuvent être tolérées que si elles laissent les plus grands avantages aux plus démunis. Il est même possible de justifier des infractions au principe d'égalité des chances si le but visé est l'amélioration des chances des défavorisés.

Il s'agit en particulier ici de la question du juste salaire et du juste prix. Un salaire juste ne saurait être discriminatoire (égalité du travail) et il doit permettre une existence digne (égalité face aux besoins). Cette exigence n'est pas un appel à la charité ou à la solidarité : c'est une exigence de droit. Les besoins existentiels de base sont des droits fondamentaux. Il est évident que les salaires minimaux doivent, d'une part, préserver de la pauvreté et, d'autre part, honorer la contribution des employés au succès économique de l'entreprise, par-delà le bien-être général de la société. Ils doivent être une forme de reconnaissance personnelle du travail fourni en faveur de l'avantage commun. Un juste salaire minimal doit donc être sensiblement supérieur au minimum vital. Il faut aussi une juste proportion entre les salaires minimaux et les salaires des dirigeants à l'intérieur d'une entreprise. La proportion exacte ne peut être qu'une question pragmatique de plausibilité. L'étude de la FEPS sur les « supersalaires » propose de réduire à environ 1:40 le rapport entre les salaires les plus bas et les salaires les plus élevés, rapport qui, au cours des dernières années, a dépassé 1:100, alors que les conditions de vie des personnes à bas revenu se sont aggra-

¹⁴² Une des illustrations les plus saisissantes de cette manière de voir se trouve dans la parabole du bon Samaritain (Lc 10,25-37). C'est une réponse à la question : qui est mon prochain, mon « compagnon de droit » ? Question qui est retournée : de qui dois-je être le prochain ? La réponse implicite est : de ceux qui ont besoin de moi.

¹⁴³ John Rawls : *Théorie de la justice*, trad. Catherine Audard, Paris, 1997.

vées¹⁴⁴. L'exigence n'a rien d'exagéré en une époque où les écarts se creusent toujours plus. Cette évolution s'est renforcée là où la crise financière a fait disparaître beaucoup d'emplois à faible revenu, tandis que les bénéficiaires des plus hauts salaires ont souvent encore accru leurs exigences¹⁴⁵.

La question du juste prix suscite des réflexions analogues. Ce problème éthique, qui occupait déjà les théologiens de l'Antiquité, a connu un regain d'intérêt dans les années 1970, en rapport avec la politique de développement (crises alimentaires provoquées par l'augmentation du prix des denrées de base, chute du prix des matières premières sur les marchés internationaux, avec de graves conséquences pour les pays en voie de développement qui dépendent des exportations de ces matières, etc.)¹⁴⁶. Le « juste prix » est moins le résultat d'un calcul pour lequel il n'existe de toute façon pas de formule précise que l'expression d'une exigence d'éthique sociale. Cette exigence peut se formuler ainsi : les relations d'échange du marché ne doivent pas seulement être déterminées par le jeu de l'offre et de la demande (où les biens ont une valeur d'échange variable), mais doivent aussi prendre en compte le fait que des gens, pour leur existence, dépendent de tels échanges (l'important étant ici la valeur d'usage des biens¹⁴⁷). Il faut par conséquent mettre en place des mécanismes de contrôle des prix, de manière à ce que les biens nécessaires pour une existence digne soient accessibles. La fixation légale des prix est assurément le dernier moyen à employer, mais il en a été fait régulièrement usage dans des États de droit attachés aux libertés fondamentales¹⁴⁸. Il convient d'un autre côté de réglementer le commerce international de manière à ce que les revenus

¹⁴⁴ FEPS (Christoph Stückelberger, Hella Hoppe) : *Les supersalaires sont-ils justes ? Pour plus de modération et une meilleure concertation*, Berne, 2007 (FEPS Impulsion, 5).

¹⁴⁵ De même l'étude récente de Tim Kohl : *Holistische Wirtschaftsethik*, op. cit., se fonde sur trois arguments (le mérite, l'incitation et la libre convention) pour constater qu'il n'y a pas de justification à des salaires de dirigeants qui peuvent atteindre le centuple de ceux des employés moyens (p. 193).

¹⁴⁶ Voir Helmut Kaiser et al. : *Gerechter Preis ? Materialien und Erwägungen zu einem entwicklungspolitischen und wirtschaftlichen Problem*, Bern, 1990 (Institut für Sozialethik des SEK, Diskussionsbeiträge, 29).

¹⁴⁷ La distinction entre valeur d'échange et valeur d'usage remonte à Aristote, d'où elle a passé dans la réflexion théologique. Elle joue un rôle important dans la théorie économique de Karl Marx.

¹⁴⁸ Un exemple célèbre est la réglementation du prix du pain en France, qui était en vigueur durant deux siècles (de 1791 à 1986 avec une interruption de 1978 à 1981).

permettent de survivre et qu'il n'y ait pas nécessité de vendre des biens à un prix nettement inférieur à la valeur d'usage. Le marché par lui-même ne peut pas créer l'équité d'échange, laquelle inclut une équité sociale ; il dépend en effet des conditions générales qui produisent une redistribution en faveur des plus démunis, dans l'évolution du pouvoir d'achat et dans l'évolution des prix. La crise financière, avec la baisse du prix des matières premières qu'elle a entraînée, et la baisse subséquente des revenus des collectivités publiques dans de nombreux pays pauvres, fait resurgir la question du juste prix.

En considérant la crise financière du point de vue de la justice et dans la perspective d'une amélioration du système financier international, on peut faire les observations suivantes :

- Les réglementations qui dans les États de droit modernes réunissent sous la notion d'« économie sociale de marché » l'équité face au travail et l'équité face aux besoins doivent être transposées dans l'espace mondialisé de la communauté des États. Elles doivent aussi être appliquées aux ressources. « Il est devenu nécessaire d'élargir la notion d'économie sociale de marché à une dimension sociale, écologique et mondiale. »¹⁴⁹
- L'augmentation considérable des inégalités sociales par suite des crises financières touche autant la population actuelle (problème d'équité à l'intérieur d'une génération) que les générations futures (problème d'équité entre les générations). Il ne faut pas se servir de l'un de ces aspects contre l'autre.
- Les salaires de l'ordre de la dizaine de millions de francs accordés aux dirigeants ont été l'objet de vives critiques. Ils sont un des facteurs qui ont provoqué puis sérieusement aggravé la crise. L'opinion publique regarde comme une injustice que l'on verse des salaires et des indemnités de cette ampleur alors que, d'une part, on puise dans l'argent de l'État pour sauver les banques de l'insolvabilité et que, d'autre part, les revenus du bas de l'échelle augmentent à peine, que les conditions d'emploi se détériorent et que l'on procède à des licenciements. Les excès de ce

¹⁴⁹ EKD, *Wie ein Riss in einer hohen Mauer*, op. cit., p. 8.

genre sont susceptibles de compromettre la paix sociale¹⁵⁰. Un exemple de ces disproportions : les neuf plus grandes banques des États-Unis, qui en 2008 ont reçu une aide de l'État pour un total 175 milliards de dollars, ont versé cette même année 32,6 milliards de boni à leurs dirigeants¹⁵¹. La crise financière et économique actuelle ne s'explique toutefois pas uniquement en termes d'éthique individuelle par l'avidité des spéculateurs. L'augmentation des inégalités sociales au cours des dernières décennies est plutôt une cause profonde de la crise. L'équité dans la répartition est par conséquent un but éthique eu égard non seulement à la justice sociale, mais aussi à la liberté économique et à la liberté en général¹⁵².

- La prise en charge des coûts de la crise doit être équitable. Il s'agit en particulier d'assurer et de consolider la base des rentrées fiscales en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales¹⁵³.

3.4.3 La solidarité et l'option pour les pauvres

La solidarité désigne la capacité et la volonté de « faire cause commune avec d'autres et de défendre leurs besoins, soit en les appuyant, soit en les représentant. La solidarité peut donc prendre la forme d'un *engagement en faveur des personnes défavorisées et marginalisées*, d'un *engagement à se soutenir mutuellement dans un groupe de pairs* ou, plus largement, d'un *effort de cohésion sociale*. »¹⁵⁴

La notion de solidarité ne fait son apparition dans la théologie et l'éthique qu'au XIX^e siècle. Elle a joué un rôle important dans le mouvement ouvrier, comme héritière de la fraternité mise en avant par la Révolution française. La notion de fraternité a sans aucun doute un arrière-plan théologique : elle est en effet empruntée au langage de l'Église, dans lequel elle désigne la sollicitude que Jésus témoignait envers tous, et en particulier

¹⁵⁰ Déclaration syndicale internationale de Pittsburgh, 24–25 septembre 2009, p. 9 (http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/05/57/document_doc.phtml) ; FEPS (Christoph Stückelberger, Hella Hoppe) : *Les supersalaires sont-ils justes ?* op. cit., pp. 26–27.

¹⁵¹ Déclaration syndicale internationale de Pittsburgh, p. 9.

¹⁵² Ibid., p. 15.

¹⁵³ Ibid., pp. 9–10.

¹⁵⁴ FEPS (Christoph Stückelberger, Frank Mathwig) : *Les valeurs fondamentales selon la vision protestante*, op. cit., p. 60.

les personnes en marge de la société. La fraternité entre ceux que les apparences voudraient étrangers, fraternité que Jésus représente en dépit de tous les liens familiaux naturels, découle de la nature même des êtres humains enfants de Dieu (Mc 3,31-35 et parallèles, cf. Mt 6,9). Les premières communautés chrétiennes ont repris cette attitude et cette expression, comme en témoignent autant les Actes des apôtres que les textes pauliniens et johanniques (Ac 2,42-47 ; Rm 14,13-23 ; 1 Jn 3,11-18). Dans l'histoire de l'Église, plusieurs mouvements se réclameront de cette expérience de la fraternité et de cette exigence de solidarité : les franciscains, le mouvement des Pauvres au bas Moyen Âge, l'Église confessante au XX^e siècle.

Plus que la fraternité, qui donne une image idéalisée de cohésion sociale et masque la réalité des oppositions d'intérêts, la solidarité exprime une entraide mutuelle et une lutte commune pour des droits sociaux. Le mouvement coopératif, la création des assurances sociales, le mouvement ouvrier, la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, la confession, la culture, l'ethnie, l'appartenance à une prétendue catégorie raciale ou les préférences sexuelles, et d'autres mouvements sociaux encore sont inspirés par une idée de solidarisation qui s'exprime soit à l'intérieur d'un groupe, soit en sa faveur¹⁵⁵.

La solidarité en tant que valeur fondamentale trouve une expression particulièrement forte dans l'« option pour les pauvres ». Issue de la doctrine sociale catholique et en particulier du contexte de la théologie de la libération en Amérique latine, cette idée s'est répandue à partir des années 1980 et l'éthique théologique protestante en a repris le principe. Elle occupe déjà une place essentielle dans la Bible, d'abord dans les livres prophétiques de l'Ancien Testament, puis dans la Parole de Jésus, et apparaît en toute netteté dans les Béatitudes (Mt 5,1-11), qui proclament « bienheureux » les marginaux.

L'aspect décisif est ici la reconnaissance. Le texte nomme en effet des catégories de personnes qui n'entrent pas dans le code de reconnaissance de la société antique. Ce sont d'abord les pauvres, les *ptôkhoi*, littéralement ceux qui se blottissent pour mendier : ils sont déclarés bienheureux, par un terme, *makarioi*, apparenté à celui (*makar*) dont se sert le grec classique

¹⁵⁵ L'éthicien catholique allemand Dietmar Mieth a forgé les termes de « con-solidarité » et de « pro-solidarité » pour différencier ces deux formes de l'engagement solidaire.

pour désigner les dieux. Cette félicité des rejetés les rapproche donc de Dieu. Les caractéristiques que rejette la société (la pauvreté, l'affliction, la faim et la soif de justice, v. 3-6) servent à identifier la nouvelle famille des enfants de Dieu. Ces signes distinctifs, ce sont des nobles qualités qui les leur donnent : ils sont miséricordieux, ils ont un cœur pur, ils font œuvre de paix, ils subissent des persécutions pour leur justice (v. 7-10). Dans le code d'honneur, leur place est donc au sommet¹⁵⁶.

Dans l'option pour les pauvres (et pour ceux qui sont dépouillés de leurs droits), il n'est pas question de charité, et pas même de la compensation d'un manque matériel, mais de la reconnaissance d'êtres humains et de leurs droits. La solidarité est associée à la justice et non à la distribution d'aumônes.

Dans le contexte des crises financières, la solidarité en tant que valeur fondamentale et l'option pour les pauvres permettent de dégager provisoirement quatre axes d'action :

- Des mesures efficaces et urgentes s'imposent, et les promesses faites doivent être tenues pour éviter que la crise de 2008 ne mette en péril l'existence matérielle de nombreuses personnes dans les pays en voie de développement¹⁵⁷.
- Selon l'analyse faite par l'OIT et l'OCDE, les programmes culturels et les programmes de maîtrise de la crise sont insuffisants dans les domaines de la protection sociale et de l'emploi. Pour plus de justice sociale dans la lutte contre la crise, il faut renforcer et mettre en œuvre la charte pour une économie (socialement et écologiquement) durable que prévoit de promulguer le G-20 et maintenir les acquis de la communauté internationale (par exemple l'agenda de l'OIT pour des conditions de travail dignes)¹⁵⁸. Il convient de renforcer la participation et la solidarité par le développement de la protection sociale et de conditions de travail dignes.
- L'argent ne se dépense qu'une fois, mais les sociétés aisées des pays du Nord peuvent et doivent faire davantage pour les pays les plus pauvres et leurs populations. Aux exigences de pure équité de partage (exploita-

¹⁵⁶ Les auteurs remercient leur collègue Ivana Bendik pour ses explications exégétiques.

¹⁵⁷ *Déclaration syndicale internationale de Pittsburgh*, 24–25 septembre 2009 (cf. n. 49), p. 11.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 5.

tion des ressources naturelles qui, par leur nature même, sont un bien commun de l'humanité, tels l'atmosphère, les océans, la biodiversité, etc.) s'ajoutent ici celles de la responsabilité historique (changement climatique et autres atteintes à l'environnement planétaire provoquées par les pays industrialisés) et celles de la solidarité, qui fait de l'autre l'artisan autonome de son développement plutôt que le laisser dans un cercle vicieux qui le prive de toute chance (crise d'endettement, séquelles indirectes de la crise). Il faut résister à la tentation de mettre à la charge des investissements de développement les montants affectés à des projets de protection du climat à l'étranger ou à des mesures conjoncturelles destinées à soutenir le système financier et la production industrielle.

- L'idée d'un « rattrapage de développement », répandue dans les années 1970, a perdu toute validité. Les pays riches mènent un train de vie sans avenir qui ne saurait être généralisé. Il n'est pas vrai que la croissance des riches enrichit les pauvres. La multiplication apparemment illimitée de l'argent « facile » et la croissance matérielle de la société du superflu reposent en fait sur un manque de solidarité, autant envers la génération actuelle qu'envers les générations futures.

3.4.4 La participation et l'ordre juridique international

La participation est le droit de prendre part aux décisions collectives qui concernent sa propre existence. Le droit de vote et d'éligibilité des citoyens dans une démocratie, les droits des actionnaires dans une société anonyme ou ceux des membres d'une coopérative, le rôle des États dans une confédération d'États ou dans une association internationale (où l'esprit participatif se mesure souvent à la manière dont sont traités les petits États) sont des exemples de participation.

La participation est servie par un principe structurel : le principe de subsidiarité. La subsidiarité signifie que, dans les institutions organisées hiérarchiquement, l'échelon inférieur a le droit et le devoir de décider lui-même de toutes les affaires qui ne concernent que lui, où il est mieux en mesure de saisir les chances qui se présentent et de résoudre les problèmes. La compétence de l'échelon supérieur ne commence que là où l'objet excède les capacités de l'échelon subordonné, c'est-à-dire lorsqu'une stratégie globale est nécessaire, ou lorsqu'il faut assurer une médiation ou une coordination entre les collectivités de l'échelon inférieur, voire régler des conflits entre elles.

Dans une perspective théologique, on aime à rappeler que le modèle ecclésial réformé et la théologie réformée de l'Alliance sont des exemples d'application du principe de subsidiarité¹⁵⁹. On peut en trouver un modèle biblique non seulement dans l'organisation des communautés dont les lettres de Paul nous donnent une image, mais aussi déjà dans l'ancien Israël, qui a été un État centralisé tout au plus durant la royauté, une confédération de douze tribus aux autres époques de son histoire, et où la critique à l'encontre de la centralisation et de la hiérarchie s'est maintenue longtemps, surtout dans le royaume du Nord. Il ne fait aucun doute que le régime presbytéro-synodal est tout aussi conforme au principe de subsidiarité que celui d'un État fédéral ou d'une organisation internationale comme l'ONU. L'analogie n'est pas purement théorique : l'influence marquante qu'a exercée cette conception dans l'histoire apparaît sans doute en premier chez le théologien réformé Johannes Althusius (1557–1638), puis, par exemple, dans la théorie contractuelle de la socialisation de John Locke (1632–1704) et chez Jean-Jacques Rousseau (1712–1778), tous deux issus d'un milieu réformé. La doctrine sociale catholique, au XIX^e et au XX^e siècles, a fait elle aussi du principe de subsidiarité un des piliers de sa conception de l'État et de la société, s'inspirant en cela de la philosophie aristotélicienne et de son interprétation par la scolastique. Aristote avait été amené à cette idée par ses réflexions approfondies sur la constitution des cités grecques.

De l'idée de participation politique découle nécessairement celle d'une organisation participative au niveau de la communauté internationale. L'élection de l'actuel secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, Coréen de confession réformée, a été l'occasion de rappeler que l'idée réformée de subsidiarité, par l'intermédiaire probablement de la philosophie politique anglo-saxonne, a été déterminante dans la création même de l'ONU.¹⁶⁰ Or cette organisation n'est pas une autorité mondiale qui s'exerce par voie hiérarchique descendante, comme l'exige le pape Benoît XVI, mais

¹⁵⁹ Voir Peter Opitz, in : Matthias Krieg, Gabrielle Zangger-Derron, *Die Reformierten. Suchbilder einer Identität*, Zürich, 2^e éd., 2003, p. 50.

¹⁶⁰ Voir François Thoual, in : *Réforme. Hebdomadaire protestant d'actualité*, N° 3206, 11-17 janvier 2007, p. 5. Voir aussi FEPS (Hella Hoppe/Christoph Stückelberger) : *Réformer l'ONU pour la rencontrer. Orientations et propositions de la Fédération des Églises protestantes de Suisse*, Berne 2005, pp. 9ss..

une structure de type fédéral (aux liens encore trop lâches) regroupant des États indépendants qui, par des réglementations et des mécanismes de coordination fondés sur les principes du droit international public, se dotent d'instruments de « gouvernance » mondiale, c'est-à-dire d'une règle de conduite (une « politique planétaire », selon l'expression d'Ernst U. von Weizsäcker). L'Union européenne est également une organisation conçue selon le principe de la subsidiarité. Une part non négligeable de ses pères fondateurs étaient des catholiques engagés, adeptes de la doctrine sociale de leur Église. Mais les idées protestantes, et réformées en particulier, en ont également marqué l'esprit, telle par exemple l'« Europe des régions » d'un Denis de Rougemont.

Pour qu'il y ait vraiment participation dans une structure fondée sur le principe de subsidiarité, il faut qu'elle soit libre et qu'elle implique un engagement. La participation est le droit de codécision. Une prétendue participation offerte pour mieux faire accepter des décisions déjà prises depuis longtemps n'est qu'un simulacre. La participation présuppose une information limpide, un contrôle et une évaluation. Elle doit aussi se concrétiser dans des mesures efficaces.

En ce qui concerne les problèmes soulevés par la crise et la réorganisation du système financier international, cela implique les conséquences suivantes :

- Il y a nécessité de développer et d'harmoniser les organismes chargés du contrôle démocratique et légitime, selon les principes de l'État de droit, du système financier international et des banques des différents pays ; la transparence est de rigueur quant aux données et aux décisions prises, et il faut des compétences claires de réglementation et d'application des mesures concernant les banques et les autres institutions financières. L'autorité de surveillance doit pouvoir notamment exercer son activité dans les domaines non réglementés de la finance, en y intégrant la totalité des institutions et des produits. La surveillance doit être coordonnée au niveau international¹⁶¹. Le but est d'éviter que les pouvoirs publics soient à nouveau obligés de sauver des banques de l'insolvabilité en rachetant leurs titres toxiques.

¹⁶¹ Voir Sebastian Dullien, Hansjörg Herr : *Die EU-Finanzmarktreform*, op. cit. ; *Déclaration syndicale internationale de Pittsburgh*, op. cit., p. 8.

- Les agences de notation ne doivent pas être incitées à évaluer les titres en fonction d'intérêts particuliers et à dissimuler ainsi des risques potentiels. Une surveillance est nécessaire pour éviter la confusion entre les activités d'évaluation et de conseil. La création d'une agence publique européenne de notation serait aussi un moyen d'éviter les conflits d'intérêts¹⁶².
- L'exigence de limpidité à l'égard des autorités compétentes s'applique également aux renseignements fiscaux. Les particularités nationales (comme la distinction faite en Suisse entre fraude fiscale qualifiée et soustraction d'impôt) ne doivent pas entraver la lutte contre l'évasion fiscale. Il faut une perméabilité des frontières qui permette non seulement la mainmise sur une fortune ou le revenu de celle-ci, mais en même temps la perception de prétentions fiscales auxquelles cette fortune donne légitimement droit.
- Le goût du risque, dans les banques, a accéléré la crise financière de 2008. Preuve en est qu'au cours des dernières années, le taux minimal de fonds propres requis, par rapport aux fonds de tiers, a fortement baissé. Les exigences, sur ce point, devraient être sérieusement relevées, de même qu'un minimum de fonds propres devrait être requis pour les opérations de titrisation¹⁶³.

3.4.5 La durabilité et la croissance qualitative

Dans son principe, la durabilité signifie qu'une ressource est exploitée de manière à ne prélever que les intérêts afin de laisser le capital intact. Seul ce qui se renouvelle peut donc être retiré du système de production. L'économie forestière permet une comparaison évocatrice et pertinente : on ne peut abattre que la quantité de bois qui repoussera entre deux coupes. Le principe d'exploitation durable est d'ailleurs apparu pour la première fois au début du XVIII^e siècle dans l'économie forestière, en réaction à la surexploitation du bois, notamment pour les charbonnières qui servaient à alimenter les forges.

Dans les sociétés modernes, la question de la durabilité ne se pose pas en termes aussi simples. Des ressources non renouvelables

¹⁶² Sebastian Dullien, Hansjörg Herr : *Die EU-Finanzmarktreform*, op. cit., pp. 6, 12 ss.

¹⁶³ Ibid. ; *Déclaration syndicale internationale de Pittsburgh*, op. cit., pp. 7–9.

sont exploitées, et beaucoup même dans des proportions qui en font déjà prévoir l'épuisement (c'est le cas des sources d'énergie fossiles et de plusieurs métaux rares, mais importants à cause de leur usage industriel). Pareille gestion n'obéit pas au principe de durabilité au sens strict. Elle peut être en partie justifiée dans la mesure où une substitution est possible par des ressources renouvelables remplissant la même fonction. Mais le pillage des ressources naturelles et l'accélération de la perte de biodiversité ont pris aujourd'hui des dimensions telles, à l'échelle planétaire, qu'il ne peut être question de gestion durable, même dans les hypothèses les plus optimistes quant aux possibilités de substitution.

Le devoir d'obéir à l'exigence de durabilité dans l'exploitation des ressources (compte tenu de la marge de manœuvre qu'offre la substitution) se justifie par le respect dû aux générations futures qui devront, elles aussi, avoir accès à des ressources pour faire face à leurs besoins et pour assurer leur développement économique et social. L'exigence de durabilité trouve une autre justification encore dans le respect dû à la nature comprise comme une création diverse et en perpétuelle évolution, dont l'unique raison n'est pas de se faire exploiter au profit de l'humanité actuelle – et encore moins au profit d'une minorité de privilégiés. Cette conception est partagée par beaucoup de religions. Dans la tradition judéo-chrétienne, l'homme reçoit pour mission de « cultiver le sol et de le garder » (Gn 2,15), tout autant que de « dominer » la terre (Gn 1,26-28), ce qui toutefois doit s'entendre dans les limites d'une création judicieusement composée et axée sur un idéal de non-violence. La merveilleuse et mystérieuse diversité de la création échappe à l'appropriation, à l'exploitation par l'homme et à l'entendement humain (Jb 38-42, Ps 104).

La Conférence sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992 (dite « Sommet de la terre ») a défini la durabilité comme une prise en compte non seulement de la dimension écologique, mais aussi de la dimension sociale et économique ; la durabilité comprend la protection de la nature, mais elle ne s'arrête pas là. Au sens large, elle inclut d'autres valeurs, en particulier la responsabilité sociale, la viabilité de la société et de l'économie. La durabilité devient ainsi une perspective ouverte sur une « croissance qualitative ». Cette notion sera expliquée plus en détail dans le dernier chapitre.

Pour ce qui concerne la crise financière et les questions qu'elle suscite, le point de vue de la durabilité et de la croissance qualitative inspire les réflexions suivantes :

- Les crises financières et économiques et la crise environnementale (et climatique en particulier) planétaire doivent être considérées non pas isolément, mais comme un tout. L'échec de la protection du climat aurait en effet des conséquences financières très lourdes pour l'économie mondiale¹⁶⁴. Par conséquent, les crises financières ne peuvent pas se résoudre au détriment du problème climatique, mais doivent au contraire être perçues comme une occasion de conversion à une économie durable.
- L'instabilité du système financier est préjudiciable à la durabilité. Elle contraint à prendre des mesures conjoncturelles à court terme qui ont tendance à soutenir tout ce qui paraît susceptible de remettre en marche la machine économique (le manque de critères de durabilité dans les « primes de démolition » en Allemagne ou le peu de valeur qui est accordé à ces critères en France en sont un exemple). La conversion écologique se trouve ainsi bloquée pour des années par des investissements erronés qui ont pour effet de maintenir en place les structures existantes.
- Les investissements à long terme sont essentiels du point de vue de la durabilité, et il y a un intérêt manifeste à les favoriser plutôt que les affaires spéculatives à court terme. Les taxes sur les transactions financières peuvent être un pas dans cette direction, malgré les difficultés liées aux modalités précises et à l'application de la taxe, en particulier dans les mouvements de fonds internationaux¹⁶⁵.
- Un nouveau système économique mondial, conforme aux exigences de la « nouvelle donne écologique », présuppose une entente sur les critères de la croissance qualitative. La tâche est extrêmement complexe. Il faut pour cela développer des indicateurs synthétiques qui ne peuvent pas échapper totalement aux approximations et aux simplifications,

¹⁶⁴ Selon l'économiste Nicholas Stern (*The Economics of Climate Change. The Stern Review*, Cambridge, 2007), la perte, si aucune mesure n'est prise, pourrait atteindre 5% à 20% du PIB mondial.

¹⁶⁵ Jörg Hübner, *Ethik der Finanzmärkte*, op. cit., p. 113.

comme c'est le cas de l'« empreinte écologique » par laquelle on mesure la durabilité au sens restreint. Ils offrent néanmoins, pour la mesure de la croissance ou de la diminution du bien-être, une base mieux adaptée que le produit intérieur brut qui, depuis des dizaines d'années, fait à juste titre l'objet de vives critiques. Du point de vue de l'éthique sociale, il est évident que la prospérité est plus qu'un volume de production sans distinction qualitative.

3.5 *Maximes pour une éthique du système financier*

Dans l'éthique économique d'Arthur Rich, les maximes sont des règles d'application des normes éthiques. Elles sont à la jonction entre les valeurs éthiques générales (valeurs fondamentales) et les questions concrètes sur lesquelles il s'agit de prendre des décisions. Le fait qu'elles contiennent à la fois des éléments normatifs (qui se réfèrent à des valeurs) et des éléments descriptifs (qui se réfèrent à la réalité des faits) est révélateur de cette qualité d'intermédiaire.

Une double distinction est faite ici dans la formulation des maximes. Il a paru judicieux de proposer, outre les maximes éthiques (c'est-à-dire ce que Rich entend généralement par maximes), des maximes méthodologiques qui justifient les choix faits quant à la méthode. Au sein des maximes éthiques, il est fait une différence entre maximes générales et maximes particulières, selon le degré de concrétisation.

À ces catégories correspondent les sigles suivants :

- MM pour les maximes méthodologiques ;
- ME pour les maximes éthiques générales ;
- me pour les maximes éthiques particulières.

3.5.1 Maximes méthodologiques MM

MM1 – Prééminence de l'éthique d'organisation

L'économie mondiale, de même que la finance, forme un système extrêmement complexe qui demande à être examiné d'abord selon le point de vue de l'éthique d'organisation. Les niveaux de l'éthique individuelle et de l'éthique d'entreprise ou de l'éthique professionnelle ne doivent pas pour autant être négligés ; mais les réflexions, les décisions et les mesures prises à ces deux derniers niveaux n'acquièrent leur efficacité qu'à l'intérieur d'un cadre d'éthique d'organisation qui tienne compte à la fois des réalités concrètes et des besoins de l'être humain.

MM2 – Le pragmatisme requis pour un changement de mode de pensée qui n'a pas encore été imaginé jusqu'au bout

Le mode de vie et le fonctionnement économique des pays riches ne sont pas généralisables et, dans leur forme actuelle, ils sont sans avenir. Ce constat inéluctable remet en question des conceptions essentielles de la politique et de la philosophie de l'économie, et du monde en général. La « croissance », le « développement », et, au fond, toute la foi dans le progrès ne sont plus des évidences qui vont de soi.

En présence d'un changement de mode de pensée (la « marche en avant vers la modération », selon Hans Christoph Binswanger) qui n'a pas encore été imaginé jusqu'au bout, il paraît indiqué de mener une réflexion sur deux niveaux :

- au niveau de l'éthique sociale (comme dans la présente étude), avec des notions existantes, mais requalifiées (« développement durable », « croissance qualitative ») ;
- au niveau de l'éthique fondamentale, dans la perspective d'une réorientation complète du mode de pensée (critique envers l'idée de croissance, notion de décroissance, etc.).

L'omission des questions d'éthique fondamentale aurait pour effet de minimiser la crise mondiale et de faire méconnaître ce qu'elle contient de critique à l'encontre de notre civilisation. Inversement, l'application directe, au niveau de l'éthique sociale, de notions tirées du débat éthique fondamental (c'est-à-dire sans réflexion sur les formes et les mécanismes nécessaires à la réussite d'un changement de système), risque d'amener

à des raccourcis et à des durcissements méthodologiquement problématiques.

MM3 – La diversité des opinions et l'orientation à long terme des analyses de politique économique

La crise financière et économique est révélatrice de causes graves et profondes qui n'ont pas été correctement détectées par les institutions chargées d'analyser les risques. Les voix à l'encontre du courant dominant n'ont pas été assez écoutées. Les analyses trop uniformes qui écartent les appréciations divergentes, tant dans la formation universitaire que dans la pratique économique, restreignent le champ de vision et augmentent le risque d'erreur.

3.5.2 Maximes éthiques ME et me

ME1 – La finance au service de l'économie réelle

Le rôle de la finance est d'être au service de l'économie réelle, notamment par l'octroi de crédits. Lorsqu'elle se détache de l'économie, elle fait miroiter des conditions économiques qui ne sont pas viables. La crise a montré que les différences de réglementation entre divers secteurs de la finance, différences qui permettent de se livrer sans entrave à des affaires risquées, ainsi que l'accent mis sur les gains à court terme ne favorisent pas l'efficacité d'une économie, mais entraînent des risques considérables pour le système.

me1.1 – Reconnaître et soutenir l'économie de subsistance et l'approvisionnement public en biens de première nécessité

La liberté est une expression de la vie d'être humain et donc d'être créé. Défendre la cause de la liberté et de l'économie de marché, cela implique aussi la défense des conditions organiques et intellectuelles qui en permettent l'existence. Il est de toute première importance de reconnaître et de soutenir l'économie de subsistance dans les pays en voie de développement, où elle décide de la vie de centaines de millions d'êtres humains. La même exigence est valable pour l'approvisionnement en biens de première nécessité (par exemple l'eau et l'éducation) dans les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

me1.2 – Un principe de précaution en matière d'endettement et de politique financière

L'endettement public et les incitations pour l'endettement privé doivent avoir pour fondement un taux de croissance économique réaliste, c'est-à-dire correspondant à des valeurs historiques. Ils doivent être en rapport avec l'économie réelle. Les droits des générations à venir exigent un principe de précaution en matière d'endettement et de politique financière analogue au principe de durabilité écologique.

Par exemple, il ne doit pas y avoir disproportion entre le volume total des transactions financières et les échanges de biens dans l'économie réelle.

ME2 – Les obligations sociales de la propriété

La liberté sans responsabilité se détruit elle-même ; pareillement, la propriété, entendue comme une liberté, n'est justifiable qu'assortie d'obligations sociales.

Ces obligations exercent leurs effets autant envers la génération actuelle qu'envers les générations à venir.

me2.1 – Une répartition équitable, condition d'une économie prospère

L'équité dans la répartition des revenus et des biens est une condition de stabilité sociale et de prospérité économique, tant au niveau national qu'au niveau international. Un développement qui renforce les extrêmes est sans avenir. D'un côté, les salariés du bas de l'échelle et les chômeurs s'appauvrissent toujours plus, et de l'autre les bénéficiaires de gros revenus font tout pour préserver et étendre leurs privilèges, même dans des branches en crise. Pour le bien-être économique de tous, il est nécessaire de mettre fin à ces disparités. Sur le plan international, les acquis sociaux, tel l'Agenda de l'OIT pour des conditions de travail dignes, doivent être consolidés.

me2.2 – L'équité fiscale au niveau mondial

L'évasion et la fraude fiscales sont en contradiction avec les obligations sociales qu'implique la propriété. Les marchés étant mondialisés, il faut que le droit fiscal et le recouvrement des impôts le soient aussi. Pour cela, une coopération entre États est nécessaire, quitte à ce qu'elle oblige

à relativiser certaines particularités nationales (comme le secret bancaire et la distinction entre soustraction d'impôt et fraude fiscale qualifiée en droit suisse).

me2.3 – La protection de la sécurité sociale contre les risques des marchés financiers

Selon la situation, il peut être tout aussi judicieux, du point de vue économique, de constituer des réserves sûres que d'investir dans des placements risqués à fortes chances de gain. Mais la confusion des deux, obscure pour la majorité des clients, a eu et a encore, dans beaucoup de cas, des conséquences graves.

Il convient notamment d'aménager les systèmes de sécurité sociale de manière à ce qu'ils soient protégés contre les risques des marchés financiers.

ME3 – Une règle de conduite à l'échelle mondiale

De même que les droits de l'homme sont applicables à l'ensemble des humains, ainsi les principes et les formes d'organisation constitutionnels doivent exercer leurs effets par-delà les frontières nationales. Du fait de la mondialisation, une communauté de droit n'est possible que si elle englobe également tout le domaine interétatique et supraétatique. Sous le régime d'une règle de conduite à l'échelle mondiale (comme la « politique planétaire » décrite par Ernst U. von Weizsäcker), les particularités et les frontières nationales doivent être comprises comme les niveaux subordonnés d'un système organisé selon le principe de la subsidiarité.

me3.1 – La stabilité du système financier international entendue comme un bien commun

La stabilité du système financier international est un bien commun à l'échelle mondiale, que les pouvoirs publics ont la charge d'assurer et qui est l'expression d'un sens partagé des responsabilités. Or cette stabilité exige une refonte du système. Les récentes crises ont fait apparaître la nécessité d'introduire une surveillance démocratique et légitimée, au sens de l'État de droit, des marchés financiers, de relever les exigences de fonds propres des établissements bancaires et de promulguer des prescriptions ayant force obligatoire pour les agences de notation.

me3.2 – Une réglementation du système financier international qui soit fondée sur le principe de subsidiarité, transparente et efficace

La réglementation du système financier international doit être conçue de manière participative, c'est-à-dire offrir un droit de codécision dans le cadre de structures organisées selon le principe de subsidiarité. Les obligations envers soi-même et l'autosurveillance à l'échelon inférieur doivent être complétées par des organismes de contrôle légitimes et démocratiques à l'échelon national, supranational et international. Il faut de la limpidité dans les données et les décisions et de l'efficacité par la coordination et la simplification des mécanismes de surveillance. Un autre aspect important du problème est le contrôle de l'indépendance des agences de notation.

me3.3 – Élargissement de la notion d'économie sociale de marché à celle d'économie de marché liée par des obligations sociales, écologiques et mondiales

Il convient maintenant, dans un environnement mondialisé, d'élargir à l'échelle internationale les réglementations qui, dans les États de droit modernes, ont amené à la notion d'« économie sociale de marché ». Elles doivent s'appliquer maintenant aussi à la consommation des ressources naturelles. Une nouvelle notion, plus large, doit être créée, celle d'économie de marché liée par des obligations sociales, écologiques et mondiales¹⁶⁶.

me3.4 – Des indicateurs fiables de la croissance qualitative

Il n'est possible de mettre en œuvre une ligne d'action écologiquement, socialement et économiquement durable que s'il existe pour cela des critères de mesure, c'est-à-dire des indicateurs de la durabilité au sens large et de la « croissance qualitative », et que ces critères ont force obligatoire. Comme la prospérité est plus qu'une quantité de production économique sans distinction qualitative, le produit intérieur brut PIB n'est pas un indicateur adéquat : il ne donne pas une image fidèle de la situation économique effective et peut mener à des décisions politiques préjudiciables à la durabilité.

¹⁶⁶ EKD, *Wie ein Riss in einer hohen Mauer*, op. cit., p. 8.

me3.5 – L'additivité des flux financiers au profit des pays pauvres

Les revendications financières à l'encontre des pays riches, motivées par des arguments éthiques et finalement aussi juridiques, s'additionnent : aide au développement entendue comme un acte de solidarité internationale, versements compensatoires pour des dommages (changements climatiques et autres destructions de l'environnement par les pays industrialisés) et pour l'accaparement des ressources que leur nature destine à l'usage commun (atmosphère, océans, biodiversité, etc.). D'un point de vue éthique, il n'est pas admissible de réduire l'aide au développement des montants affectés à la protection du climat, ou de retirer à la protection du climat l'argent utilisé pour sauver les banques et soutenir la conjoncture économique.

3.6 Éthique individuelle, éthique d'entreprise et éthique professionnelle

Malgré l'importance de l'organisation structurelle des institutions, qui déterminent pour une part essentielle l'action économique et les conceptions morales personnelles, il ne faut pas pour autant négliger le niveau de l'éthique individuelle, de l'éthique d'entreprise et de l'éthique professionnelle. Des éthiciens protestants de l'économie ont justement fait remarquer que le cadre politique ne peut exercer son efficacité que par la contrainte légale et, en cas de contravention, par les sanctions légales. Il ne peut remplacer ni une formation éthique ni une attitude consciente de ses responsabilités, pas plus qu'il ne rend superflus les efforts visant à établir des cultures d'entreprise ou des programmes d'association allant dans ce sens. Il y a là au contraire un important potentiel de créativité et de mobilisation : « Ce sont justement les normes morales (vertus) des individus et des corps intermédiaires (associations, entreprises) qui peuvent devenir les moteurs d'un renouveau économique. Il faut pour cela des institutions et des conditions culturelles qui permettent d'éprouver et de stabiliser de telles normes morales. »¹⁶⁷

¹⁶⁷ Jörg Hübner, *Ethik der Finanzmärkte*, op. cit., p. 23.

Un individu n'est capable d'agir comme être responsable au regard de l'éthique que s'il est, de par sa personnalité, disposé à la réflexion sur soi-même. Cette aptitude est favorisée notamment par l'éducation et l'instruction. Dans un tout autre domaine, l'expérience dite de Milgram, de 1961, a montré à quel point le sens de la responsabilité éthique ne va pas de soi. Dans cette expérience, les participants, ignorant qu'il s'agissait d'une simulation, étaient invités par un scientifique en blouse blanche à dicter des suites de mots à une personne qui devait les répéter exactement. En cas d'erreur, la personne recevait une décharge électrique (simulée), plus violente à chaque récurrence. Au total, un nombre terriblement élevé de personnes, subjuguées par l'autorité du « scientifique », ne se sont posé aucune question et ont poursuivi l'escalade des décharges électriques jusqu'à un niveau de brutalité extrême.

Les résultats de l'expérience du psychologue américain Stanley Milgram ont été largement popularisés par des films (« Abraham », Allemagne 1970 ; « I... comme Icare », France 1979). Ils ont notamment permis de mieux comprendre comment, dans des systèmes totalitaires ou autoritaires, des gens au comportement social tout à fait normal peuvent devenir les séides dociles de la violence d'État. Dans un sens beaucoup plus général, on peut y voir un signe de l'importance d'une éducation émancipatrice de la personnalité, mais canalisée par des repères éthiques. Il en va de même au fond de toute action individuelle dans n'importe quel système.

Il ne fait aucun doute que, dans la finance aussi, les contraintes et les mentalités propres au milieu exercent une influence. On imagine aisément la difficulté qu'il y a à se ménager la distance nécessaire à la conscience individuelle et à la personnalité critique dans un milieu où pèse la contrainte des attentes de la hiérarchie, de la concurrence, des ambitions et des tentations propres, ou tout simplement de la routine, du stress ou de la passion du jeu. Il faut assurément ici favoriser la réflexion éthique et la conscience de la dynamique de groupe. Il est important d'imaginer quelles peuvent être les situations dangereuses, de découvrir des solutions de rechange et d'apprendre à intégrer dans son propre comportement les enseignements de la recherche sur les risques. L'étude du phénomène de l'exercice du pou-

voir dans la gestion d'entreprise – sur la base par exemple des propos souvent éloquentes tenus dans les interviews – peut être un moyen de mieux prendre conscience de ses responsabilités de personne détentrice d'un pouvoir, et, en tant qu'« observateur du pouvoir », de se sentir plus libre dans ces milieux¹⁶⁸.

Exprimée en termes encore plus positifs, cette observation signifie que l'éducation est une des conditions d'un comportement responsable en général, et dans l'économie en particulier. Un éthicien protestant, Eilert Herms, a insisté sur cet aspect et a créé la notion d'« intérêt personnel mûri » (« *gereiftes Selbstinteresse* ») ayant assimilé une éducation éthique¹⁶⁹. Cette notion se justifie parce qu'elle replace la logique de la pratique économique dans sa dimension anthropologique, c'est-à-dire dans une représentation de l'ensemble de l'existence humaine. Mais elle trouve aussi une justification économique dans le sens d'une réduction des coûts des transactions. En effet, si, dans une affaire, les partenaires sont dignes de confiance, fidèles à leurs engagements, conscients des exigences de qualité et arrangeants au besoin, ils permettent des économies considérables sur les coûts occasionnés par les contrôles supplémentaires, les réclamations et les procédures par voie de droit. Mais cela signifie aussi que la pratique économique est dépendante « de prestations qu'ont à fournir des institutions de la société »¹⁷⁰.

Deux autres auteurs, Georg Pfleiderer et Alexander Heit, sont également favorables à une juste prise en compte des individus en tant que personnes investies d'une responsabilité au regard de l'éthique économique. Se référant à Max Weber, Pfleiderer a montré comment, même dans les conditions actuelles, une disposition à l'action responsable motivée par un sentiment religieux exerce une influence sur un comportement économique, et est donc compatible avec la rationalité propre de l'économie, sans pour autant s'y impliquer. On peut en donner pour exemple l'ecclésiasticalité charismatique de nombreux millions de pentecôtistes avec son effet de cohésion sur la famille, la société et l'économie, et cela précisément dans des

¹⁶⁸ Walter K.H. Hoffmann : *Macht im Management. Ein Tabu wird protokolliert*, Zürich, 2003.

¹⁶⁹ Eilert Herms, *Die Wirtschaft des Menschen. Beiträge zur Wirtschaftsethik*, Tübingen 2004. Voir aussi Traugott Jähnichen, *Wirtschaftsethik*, op. cit., pp. 89 ss. Jörg Hübner, *Ethik der Finanzmärkte*, op. cit., pp. 25ss.

¹⁷⁰ Jörg Hübner, *Ethik der Finanzmärkte*, op. cit., p. 27.

pays du Sud, comme le Brésil, par exemple¹⁷¹. Depuis un certain temps déjà, les institutions de coopération pour le développement peuvent s'appuyer sur de tels acteurs économiques que leur motivation religieuse rend dignes de confiance et disposés à prendre des initiatives.

La contextualité des processus économiques

D'une manière tout à fait générale, on constate que les processus économiques sont insérés dans un environnement précis qui en détermine le caractère spécifique¹⁷². Envisagé sous le point de vue de l'histoire culturelle, ce rapport se manifeste par exemple dans l'existence de certains types régionaux d'économie de marché qui diffèrent les uns des autres par leurs pratiques à l'égard des partenaires sociaux et de la concurrence : on parle ainsi de capitalisme (ou de modèle social) rhénan¹⁷³, de capitalisme anglo-américain ou de capitalisme asiatique.

Pour Alexander Heit également, les communautés religieuses rendent un service important face aux contraintes de rationalisation – et surtout dans l'économie – en privilégiant l'idée d'« action autonome ». S'opposer à l'« oubli de la réflexion » est une tâche à laquelle les Églises en particulier, en tant que communautés d'action et institutions d'éducation, ne sauraient se soustraire¹⁷⁴.

Il ne s'agit cependant jamais de l'individu seulement. Une culture d'entreprise peut favoriser tout autant l'aveuglement que, au contraire, une atmosphère sereine et ouverte à la critique. Elle peut intégrer ou non la

¹⁷¹ Georg Pfleiderer : « Max Webers These und ihre Aktualität. Bemerkungen und Beobachtungen nach einhundert Jahren *Protestantische Ethik* », in : id., Alexander Heit (éd.), *Wirtschaft und Wertekultur(en). Zur Aktualität von Max Webers « Protestantische Ethik »*, Zürich, 2003, pp. 21–33, en part. 33.

¹⁷² Cette approche est désignée par le terme d'intégration sociale (*social embeddedness*), surtout en sociologie économique ; voir Mark Granovetter, « Economic action and social structure : The problem of embeddedness », in : *American Journal of Sociology*, 91, 1985/3, pp. 481–510.

¹⁷³ Cette expression, employée plutôt dans les ouvrages français et anglo-saxons, désigne un modèle d'économie de marché sociale typique de l'Allemagne occidentale de l'après-guerre.

¹⁷⁴ Alexander Heit : *Kapitalismus und Kirche. Überlegungen zum Bildungsauftrag der Kirche im Anschluss an Max Webers Theorie der Moderne*, Zürich, 2008, pp. 35–74, en part. 57 ss.

dimension éthique du travail commun. Il n'y a pas que l'éthique d'entreprise, il y a aussi l'éthique professionnelle, régie par des codes – et pas seulement chez les médecins – qui, lorsqu'ils ont force obligatoire, offrent à la conscience critique individuelle la protection d'une autorité de légitimation. Il est utile de discuter ces codes d'éthique au cours de la formation déjà ou dans la formation permanente en entreprise, ou en dehors de l'entreprise, parce que c'est un moyen de renforcer la disposition à assumer des responsabilités. Supporter la pression du groupe, ne pas réprimer sa propre intuition morale, chercher un appui (par exemple en s'affiliant à une association professionnelle ayant des règles éthiques), se convaincre que la conscience ne doit pas rester muette, mais qu'elle a son langage et sa rationalité : ce sont des expériences qu'il est important de faire et de renouveler régulièrement.

C'est en ce sens que plusieurs études actuelles d'éthique économique lancent un appel résolu en vue de l'adoption de codes de conduite dans les différents secteurs de la finance. Jörg Hübner, par exemple, demande notamment que les banques, les fonds spéculatifs et les agences de notation soient liés par des engagements envers eux-mêmes¹⁷⁵. Pour les sociétés agissant à l'échelle internationale, la responsabilité éthique englobe une participation aux décisions de politique d'entreprise¹⁷⁶. En ce qui concerne le respect des droits de l'homme par exemple, elles ne peuvent en effet se contenter de considérer la simple chaîne de création de valeur, parce qu'elles sont exposées à des attentes critiques concernant leurs partenaires et le contexte géopolitique. Il n'y a toutefois pas unanimité sur l'étendue du rôle que les entreprises peuvent et doivent jouer ici. Dans tous les cas, les établissements financiers ne font pas partie des entreprises particulièrement engagées dans cette voie¹⁷⁷.

¹⁷⁵ Jörg Hübner, *Ethik der Finanzmärkte*, op. cit., pp. 131 ss., 147–148, 158 ss.

¹⁷⁶ Markus Breuer, Philippe Mastronardi, Bernhard Waxenberger (éd.): *Markt, Mensch und Freiheit. Wirtschaftsethik in der Auseinandersetzung*, Bern, 2009 ; voir en particulier la contribution de Guido Palazzo et Andreas Georg Scherrer : « Entfesselung und Entgrenzung – Konsequenzen einer globalen entfesselten ökonomischen Vernunft für die soziale Verantwortung der Unternehmung », pp. 81–95, et les commentaires de Peter Ulrich, pp. 12 et 232 ss.

¹⁷⁷ À la différence d'exemples connus dans l'industrie de l'habillement, des articles de sport et de l'alimentation.

4 *Des repères pour de nouveaux horizons, au-delà des maximes pour une éthique du système financier*

Des crises profondes comme celles qui ont frappé récemment le système financier et l'économie, avec les inquiétudes d'ordre social, politique et économique qu'elles suscitent, sont l'occasion de marquer une pause de réflexion et, en complément aux maximes pour une éthique du système financier, de se poser des questions de fond et d'examiner un possible changement de cap dans l'économie : avons-nous besoin de nouveaux repères et de nouveaux horizons pour notre économie et de nouvelles lignes directrices pour le progrès social ? L'économie s'est-elle trop détachée des réalités de notre existence¹⁷⁸ ? Le passage à une économie au service de l'homme exigerait-il nécessairement l'adoption d'un nouveau système économique ? Avons-nous besoin d'un indicateur de prospérité plus fidèle que le traditionnel PIB ?

4.1 *La réorientation dans le cadre du système économique existant*

Anéantissement de quantités de titres, effondrement de banques de renom, quasi-faillite du système financier mondial, avec leurs répercussions économiques dans beaucoup de pays industrialisés et pays à économie émergente, menaces sur l'existence matérielle de nombreuses personnes dans les pays en voie de développement : ces événements à peine imaginables qui se sont précipités à la suite de la crise financière de 2008 et les conséquences encore mal prévisibles de la crise de 2010 ont fait surgir de sérieux doutes sur le modèle capitaliste d'économie et de bien-être.

¹⁷⁸ Voir Peter Ulrich : *Die gesellschaftliche Einbettung der Marktwirtschaft als Kernproblem des 21. Jahrhunderts*, St. Gallen, 2009, p. V.

Le débat n'est pas nouveau, mais la gravité des récentes crises lui a redonné de l'actualité. Les marchés financiers internationaux formant une part essentielle de l'économie mondiale, il est possible de reprendre ici, en les résumant, les points essentiels de l'étude de la FEPS *Globalance*, qui donne la position des Églises sur l'économie mondialisée.

Le débat œcuménique sur la mondialisation économique en cours depuis une dizaine d'années fait apparaître, comme la plupart des positions ecclésiastiques, quatre points communs¹⁷⁹. Premièrement, la foi chrétienne ne peut se désintéresser de la pratique économique en tant que obligation pour celle-ci de refléter l'amour de Dieu et la justice. Deuxièmement, la dignité humaine, les droits de l'homme et la justice pour le monde entier sont des valeurs de référence auxquelles il est régulièrement demandé à l'économie de se conformer. Troisièmement, la mondialisation économique peut être un facteur de prospérité, de rencontre et de compréhension mutuelle, mais elle entraîne aussi de nombreuses injustices qu'il y a lieu de dénoncer et de combattre. Quatrièmement, malgré des différences dans les analyses, les conséquences pour l'action concrète ressemblent à celles qui ont été dégagées dans le plan d'action d'Accra¹⁸⁰.

Il y a néanmoins quatre points de divergence dans les positions ecclésiastiques. Premièrement, l'Alliance réformée mondiale ARM est la seule à mettre autant l'accent sur la mondialisation néolibérale dans sa confession de foi ; ce n'est le cas ni du Conseil œcuménique des Églises COE, ni de la Fédération luthérienne mondiale FLM, ni de l'Église catholique, ni des Églises orthodoxes. Deuxièmement, l'idée selon laquelle la mondialisation serait non seulement une évolution en cours, mais un projet dirigé par des puissances impérialistes constitue le fondement des documents du COE, de l'ARM et de la FLM, mais non, par exemple, de ceux de la FEPS ni de l'EKD ; cette interprétation de la mondialisation comme projet impérialiste est aussi le point le plus controversé dans le dialogue œcuménique. Troisièmement, le contexte socio-économique des Églises joue un rôle très important : beaucoup d'Églises ont une position tout à fait

¹⁷⁹ *Globalance*, étude citée, pp. 34–38.

¹⁸⁰ Lors de son assemblée plénière à Accra en juin 2004, l'Alliance réformée mondiale ARM a adopté un document de principe intitulé « Alliance pour la justice économique et écologique » et contenant le plan d'action en question.

minoritaire dans la société et n'y ont presque aucun poids. Or le cri de ceux qui n'ont aucun pouvoir doit être entendu. Il en va autrement des Églises multitudinistes, qui peuvent intervenir comme partenaires des décideurs politiques et économiques.

Le quatrième point de désaccord, important pour la présente étude, porte sur le choix du meilleur système économique. L'alternative est la suivante : soit une économie de marché réglementée en fonction de critères sociaux et écologiques, soit un système qui rejette par principe la propriété privée et le marché. Autrement dit, une opposition entre deux types d'organisation économique, l'un dirigé de manière centralisée par des institutions d'État, l'autre contrôlé par les décisions prises dans un système de marchés décentralisés. La FEPS s'est déjà prononcée contre cette manière manichéenne de voir les choses, qui risque de priver les projets de réformes politiques nationales et internationales du large appui dont ils ont besoin dans la société¹⁸¹. Selon la position de la FEPS, il convient de mettre en œuvre des stratégies séculières et libres de toute idéologie pour parvenir à une mondialisation socialement équitable et respectueuse de l'être humain. La réorientation de la pratique économique devrait se conformer aux valeurs fondamentales et aux normes d'action qui en découlent, telles qu'elles ont été présentées dans le chapitre 3. Car les causes des crises et des défauts du système financier et économique mondial équivalent finalement à des jugements de valeur et donc à la recherche de nouvelles valeurs éthiques qui pourraient lui servir de fondement¹⁸². La crise de 2008, par exemple, a fait très nettement apparaître la disproportion entre justice sociale, durabilité écologique et efficacité économique : il y avait déséquilibre entre les interventions de l'État et les forces du marché, entre l'étendue du secteur financier et celle de l'économie réelle, entre les pays à balance commerciale

¹⁸¹ Cette opposition rappelle le débat œcuménique des années 1970 et 1980 sur la question : « Développement ou libération ? » En 1996, le COE a reconnu que le débat avait été trop chargé d'idéologie.

¹⁸² La question de la stratégie à adopter pour favoriser le changement souhaité est très importante aussi sur le plan ecclésial. Un simple dialogue sans engagements est aussi peu utile que des déclarations péremptoires dans des conférences où personne n'écoute. Les Églises peuvent mener une double action et elles le font déjà. Il s'agit d'une part de rechercher des solutions de rechange aux structures actuelles de l'économie mondialisée, et d'autre part d'approfondir le dialogue avec les responsables politiques et économiques afin de permettre des progrès.

excédentaire et ceux à balance déficitaire, entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement. C'est surtout l'inégalité de répartition de la prospérité qui doit être corrigée¹⁸³. Trois aspects importants et complémentaires de la situation actuelle sont à mettre en évidence :

- a) Le capitalisme et la libre économie de marché sont deux choses différentes. L'histoire montre que les sociétés capitalistes à système étatique fort, et protégeant la propriété et les droits sociaux, ont l'économie la plus performante, parce qu'elles créent la confiance dans les marchés. Le problème maintenant est que la finance s'est détachée de l'économies réelle et que sont apparues des formes d'économie parallèles, opaques, non réglementées et axées uniquement sur le profit à court terme qui, à l'automne 2008, ont mené à la quasi-paralysie du système financier¹⁸⁴.
- b) Il convient aussi d'observer que, contrairement au socialisme, le capitalisme n'est généralement pas un système qu'un État adopte par décret. Les économies capitalistes sont plutôt le résultat d'une longue évolution, d'où la diversité des formes qu'elles présentent, en particulier pour ce qui concerne le rapport entre l'économie et l'État. Sous l'effet de la perte de confiance provoquée par la crise financière, il est probable que de nouvelles formes de capitalisme verront le jour, qui s'attacheront notamment à mieux contrôler et réglementer le secteur financier¹⁸⁵.
- c) L'avenir du capitalisme dépendra de plus en plus de pays dits à économie émergente, telles la Chine ou l'Inde. Un signe en est que le G-20 a pris la place du G-8 comme organisme de décision au niveau mondial et que le FMI a annoncé des réformes visant à une meilleure prise en compte des pays à économie émergente. Comme la Chine et l'Inde continuent à adhérer par principe au système d'économie de marché, le capitalisme y restera en vigueur malgré les atteintes à sa réputation et malgré une plus forte réglementation¹⁸⁶.

¹⁸³ *Déclaration syndicale internationale de Pittsburgh*, op. cit., p. 14.

¹⁸⁴ Voir Edmund Phelps : « Uncertainty bedevils the best system », in : *Financial Times*, version électronique en ligne, 14 avril 2009.

¹⁸⁵ Voir Samuel Brittain : « A catechism for a system that endures », in : *Financial Times*, version électronique en ligne, 30 avril 2009 ; Martin Sorrell : « The pendulum will swing back », *ibid.*, 8 avril 2009.

¹⁸⁶ Voir Martin Wolf : « This crisis is a moment, but is it a defining one ? », *ibid.*, 19 mai 2009.

La destruction créatrice (Joseph A. Schumpeter)

Un système économique doit souvent son dynamisme à sa capacité à intégrer en permanence des nouveautés techniques et organisationnelles. Au cours de cette « destruction créatrice », pour reprendre l'expression de l'économiste autrichien Joseph A. Schumpeter, les anciennes structures de production et de marché sont remplacées par de nouvelles ; il en résulte une augmentation de l'efficacité et de la productivité. Le développement constant de nouveaux produits et de nouveaux processus de production oblige à rompre avec les anciennes habitudes¹⁸⁷. Les alternances de hauts et de bas font donc partie intégrante de toute économie de marché libre et contribuent non seulement à l'innovation, mais aussi à la diminution des surinvestissements et des investissements mal placés. On peut ainsi reconnaître un aspect créatif dans la crise actuelle en tant qu'elle offre la possibilité de corriger les évolutions malsaines des dernières années.

Mais entre une correction salutaire du marché et une dépression dont l'économie ne peut pas se sortir toute seule, il est facile de basculer d'un côté ou de l'autre. Il appartient ici à l'État de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer le bon fonctionnement de l'économie. Selon des avis critiques toutefois, cette aide de l'État serait intervenue trop tôt dans la crise de 2010, entravant ainsi le processus d'autorégénération du marché, tandis que les acteurs économiques devenaient d'autant plus enclins à prendre des risques qu'ils savaient pouvoir compter sur l'appui de l'État. L'analyse actuelle de la crise des marchés financiers et le débat sur les enseignements qu'il faut en tirer sont marqués par l'opposition entre les partisans d'une rapide intervention de l'État et les adeptes de l'autorégénération du marché.

4.2 Pour un nouvel indicateur de prospérité et de croissance

Pour répondre à la question : « Avons-nous besoin de plus de croissance ? », il est essentiel de pouvoir mesurer la croissance et apprécier sa qualité. Jusqu'à présent, on s'est toujours servi du produit intérieur brut PIB comme indicateur mesurant la prospérité d'une nation : plus le PIB est élevé, plus la nation vivrait dans le bien-être. En réaction aux crises, de vastes mesures conjoncturelles ont été prises afin d'éviter une décroissance économique selon le critère du PIB.

¹⁸⁷ Voir Armin Töpfer : *Betriebswirtschaftslehre. Anwendungs- und prozessorientierte Grundlagen*, Berlin, 2007, p. 703.

Le PIB fait cependant de plus en plus l'objet de critiques. On lui reproche d'indiquer une croissance du bien-être qui, en réalité, entraîne de graves atteintes à l'environnement, ne supprime pas les iniquités dans la répartition et masque complètement des secteurs importants de la vie économique¹⁸⁸. Au vu des crises financières actuelles, de la situation du climat et de l'alimentation dans le monde, la question soulevée avec toujours plus de netteté est de savoir si les statistiques et indicateurs à disposition constituent une incitation à une pratique économique socialement et écologiquement durable. Les conséquences seraient encore plus lourdes si le recours à des indicateurs mal appropriés menait non pas au but recherché, mais à des fins contraires ou à des options erronées¹⁸⁹.

Le débat sur la pertinence du PIB remonte, il est vrai, à plus d'une trentaine d'années déjà. Mais dans le contexte récent, plusieurs études – menées en particulier par les milieux ecclésiastiques – lui ont redonné vigueur.

En novembre 2008, à la demande du Ministère allemand de l'environnement, un économiste, Hans Diefenbacher, du Centre de recherches de la communauté protestante d'études à Heidelberg, et un spécialiste de la science de l'administration publique, Roland Zieschank, du Centre de recherche en politique de l'environnement de l'Université libre de Berlin, ont mis au point un « indice national de bien-être » « *Nationaler Wohlfahrts-index* », NWI, qui intègre des éléments absents des statistiques économiques officielles¹⁹⁰. Cet indice prend aussi pour base la consommation privée, mais, à la différence du PIB, la consommation est ici pondérée par un indice de répartition. Le but est de montrer que le bien-être d'une nation connaît une plus grande croissance lorsque tous consomment davantage que lorsqu'un petit groupe seulement consomme beaucoup plus. L'indice tient compte encore de la valeur du travail domestique non rétribué et des activités bénévoles; le coût des atteintes à l'environnement et la consommation de ressources non renouvelables sont en revanche retrans-

¹⁸⁸ Voir le site : www.agenda21-treffpunkt.de/lexikon/NWI.htm (30 juin 2010).

¹⁸⁹ Voir Joseph Stiglitz : « Wider den BIP-Fetischismus ! Was ist wirklich wirtschaftlicher und sozialer Fortschritt », in : *Informationsbrief Weltwirtschaft & Entwicklung*, 15 septembre 2009, p. 1.

¹⁹⁰ Le projet est présenté sur le site : http://www.polsoz.fu-berlin.de/polwiss/forschung/systeme/ffu/projekte/laufende/o7_wohlfahrtsindex/index.html.

chés du bilan. Les deux chercheurs ont comparé l'évolution du PIB et de l'indice de bien-être pendant plusieurs années en Allemagne et ont observé que l'indice de bien-être est toujours inférieur au PIB. Peu avant la crise de 2008, le PIB était encore à la hausse, tandis que l'indice de bien-être était déjà en baisse. Selon Hans Diefenbacher, l'indice de bien-être n'a pas été conçu comme un « instrument contre la crise », mais s'il avait déjà existé, il aurait peut-être été possible de détecter la crise plus tôt : « Nous avons besoin de nouvelles valeurs-repères »¹⁹¹.

Dans sa prise de position sur la crise financière et économique, le COE demande lui aussi la mise au point de nouveaux indicateurs de progrès, qui renseignent sur la qualité et les habitudes de vie, la qualité du gouvernement, l'éducation, la santé, la charge pesant sur l'environnement, la diversité culturelle, la vitalité communautaire, l'équilibre dans la gestion du temps et le bien-être intellectuel et spirituel¹⁹².

Du côté laïque, Nicholas Stern a publié en 2007 un rapport qui fait référence et montre très nettement que la croissance économique ne peut avoir des effets positifs sur le bien-être d'une nation que s'il n'y a pas destruction des bases naturelles de l'existence. Inversement, la destruction de l'environnement est une menace pour la croissance future¹⁹³. Selon Stern, la crise de 2008 a révélé l'inadéquation du PIB comme indicateur du bien-être de la population et de l'état de l'économie. Aux États-Unis par exemple, avant la crise, la croissance était nettement plus élevée qu'en Europe et elle a été reconnue comme telle. Or, on sait aujourd'hui que le PIB a entretenu une illusion et qu'en réalité l'endettement croissant des ménages, le facteur même qui a déclenché la crise, a contribué à cette croissance du PIB. Le PIB ne reflète pas non plus les inégalités sociales. Si, d'un côté, le secteur financier continue à verser des salaires énormes alors que, de l'autre côté, le re-

¹⁹¹ Hans Diefenbacher cité dans : « Die Mängel der Statistik. In Wahrheit misst das Bruttoinlandsprodukt gar nicht den Wohlstand. Forscher suchen nach Alternativen », in : *Die Zeit*, version électronique en ligne, 26 mars 2009.

¹⁹² Déclaration du COE du 2 septembre 2009, « Déclaration sur les finances justes et l'économie de la vie », point 8, sur le site : <http://www.oikoumene.org/fr/documentation/documents/comite-central/geneve-2009/reports-and-documents/rapport-du-comite-des-questions-dactualite/declaration-sur-les-finances-justes-et-leconomie-de-la-vie.html>

¹⁹³ Nicholas Stern : *The Economics of Climate Change. The Stern Review*, Cambridge, 2007 ; id., *The Global Deal : Climate Change and the Creation of a New Era of Progress and Prosperity*, New York, 2009.

venu de la majorité des ménages est en baisse, il peut y avoir une augmentation du PIB, parce que la croissance du revenu moyen occulte complètement l'inégalité de répartition¹⁹⁴.

Décidé à s'attaquer à la question, le président français Nicolas Sarkozy l'a inscrite à l'agenda politique. Sur son initiative, en 2008 une « Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social » a été instituée, présidée par Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, et réunissant des spécialistes de renom, tels les économistes Amartya Sen, prix Nobel, et Jean-Paul Fitoussi. En septembre 2009, la commission a présenté un rapport de près de trois cents pages qui demande la création de nouveaux indicateurs de la performance économique et du progrès social. Le but est de mesurer le bien-être individuel, la charge que la croissance économique peut faire porter à l'environnement et l'apport économique de la « production domestique » non rémunérée¹⁹⁵. Cette dernière, quoiqu'elle représente un nombre considérablement plus élevé d'heures de travail que les activités rémunérées, n'apparaît dans aucune statistique. Plus des trois quarts de ce travail indispensable à la société (soins aux enfants et aux adultes, préparation des repas, nettoyage, tâches du ménage) sont fournis par des femmes. Bruno S. Frey, économiste de l'Université de Zurich, doute que l'on puisse mesurer en termes pécuniaires le profit individuel de l'action économique et que le PIB puisse en donner un reflet. Il propose donc d'évaluer la satisfaction qu'éprouvent les individus dans une économie. Cet indicateur tiendrait ainsi compte de variables non matérielles, qu'elles concernent l'environnement, comme la pollution ou les nuisances sonores, ou les conditions sociales, comme le sentiment de menace par le terrorisme ou la satisfaction que donnent les autorités politiques¹⁹⁶.

L'économie dite de suffisance (*sufficiency economy*) préconise également d'autres critères de mesure. Imaginée par le roi de Thaïlande Bhumib-

¹⁹⁴ Joseph Stiglitz, « Wider dem BIP-Fetischismus », art. cit., p. 2.

¹⁹⁵ La production domestique « comprend le temps passé à faire les travaux ménagers, à acheter des biens et des services, à prendre en charge et aider d'autres personnes, membres du ménage ou non, à réaliser des activités bénévoles, à passer des communications téléphoniques, écrire des lettres et des courriels, et le temps de transport pour toutes ces activités ». (Rapport de la commission, p. 39 ; texte publié sur le site : http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf)

¹⁹⁶ Bruno S. Frey, Alois Stutzer : « The Thirst for Happiness », in : *Journal of International Business Ethics*, 1, 2008/1, pp. 7-17.

bol Adulyadej, l'économie de suffisance se veut une option différente du système anglo-saxon, jugé trop tourné vers le profit à court terme et la valeur actionnariale, et incompatible avec les exigences de durabilité, et donc incapable d'assurer aux gens et aux sociétés la qualité de vie qu'ils attendent¹⁹⁷. Une des qualités essentielles de ce modèle est la prise en compte de la durabilité dans tous les secteurs de l'économie. Une importance fondamentale est également accordée à des valeurs de référence telles que la modération (*moderation*), la pondération (*reasonableness*), l'autonomie et l'immunité contre les bouleversements extérieurs (*self-immunity*). L'économie de suffisance repose sur deux conditions de base, la connaissance (*knowledge*) et la moralité (*morality*), qui seules permettent de comprendre et de mettre en œuvre les valeurs requises. Elle est l'expression d'une sagesse de vie qui inclut expressément les activités économiques : « La philosophie de l'économie de suffisance sert de guide de vie et de comportement pour les êtres humains de tout niveau ; elle est extrapolable à tout domaine, y compris les organisations économiques. »¹⁹⁸

Les arguments du théologien John Cobb et de l'économiste Herman Daly vont dans le même sens. À la fin des années 1980 déjà, les deux Américains avaient présenté dans un ouvrage commun ce que devrait être une économie tenant compte de la réalité de la vie humaine, de la communauté sociale et de l'environnement¹⁹⁹. Il s'y trouve un projet de nouvel indicateur du bien-être social destiné à remplacer le PIB. L'*Index of Sustainable Economic Welfare*, développé ensuite pour devenir le *Genuine Progress Indicator*, a été conçu pour permettre une évaluation plus réaliste de la performance économique d'un pays. Ainsi sont enregistrées les conséquences ouvertes ou latentes de l'activité économique, comme les atteintes à l'environnement, la criminalité, la satisfaction de la population et son état de santé. La conformité de la croissance économique et de ses effets aux exigences de durabilité est ainsi prise en compte. La valeur pécuniaire n'est plus le seul indicateur du progrès économique. Plusieurs pays ont déjà appliqué ce

¹⁹⁷ Voir Sooksan Kantabutra : « Development of the Sufficiency Economy Philosophy in the Thai Business Sector », <http://www.sufficiencyeconomy.org/old/en/files/26.pdf> (12 mai 2010).

¹⁹⁸ Ibid., pp. 4–5.

¹⁹⁹ Herman E. Daly, John B. Cobb : *For the Common Good. Redirecting the Economy toward Community, the Environment, and a Sustainable Future*, Boston, 2^e éd., 1994 (1^{re} éd. 1989).

nouvel indicateur de durabilité et ont mesuré des valeurs en baisse constante, à l'inverse de ce que donne le PIB²⁰⁰.

4.3 Pour une nouvelle donne écologique mondiale

La crise financière de 2008 a plongé l'économie mondiale dans une des plus graves récessions de l'après-guerre, dont elle ne se remet que lentement. Pour maîtriser les conséquences et éviter de nouvelles crises comme celle de 2010, il paraît nécessaire de consentir des efforts comparables à la politique économique du président américain Franklin Delano Roosevelt dans les années 1930, politique connue sous le nom de « *New Deal* »²⁰¹. La communauté internationale se trouve en même temps face à la nécessité de contenir le réchauffement de la planète. La stabilisation du climat à long terme exige ici aussi des actions immédiates. L'échec des mesures de protection du climat entraînerait, cela a été déjà dit, une charge financière très lourde pour l'économie mondiale. Les crises financières ne peuvent donc pas être résolues au détriment de la crise climatique : il faut au contraire y voir une occasion de mettre le cap sur une économie durable. La « nouvelle donne écologique mondiale » exigée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement PNUE, par diverses organisations non gouvernementales, des syndicats et quelques partis politiques implique une action résolue de la part des pouvoirs publics, qui sont invités à prendre des mesures servant à la fois à stabiliser l'économie, à créer des emplois et à faire face aux problèmes écologiques en général et climatiques en particulier²⁰².

Les crises financières ne font cependant pas que mettre en évidence l'importance des investissements dans des valeurs d'avenir, comme la protection du climat et l'efficacité énergétique. La nécessité, pour la commu-

²⁰⁰ L'Allemagne par exemple. Voir Hans Diefenbacher : *Der Index of Sustainable Economic Welfare – Eine Fallstudie für die Bundesrepublik Deutschland, 1950–1992*, Heidelberg, 1995.

²⁰¹ Ce programme de réformes économiques et sociales avait pour but de remédier à la crise déclenchée par le krach boursier de 1929 et de réduire le chômage par des investissements publics.

²⁰² Voir Hilary French, Michael Renner, Gary Gardner : *Auf dem Weg zu einem Green New Deal. Die Klima- und Wirtschaftskrise als transatlantische Herausforderungen*, Berlin, 2009, pp. 9 ss. ; UNEP United Nations Environment Programme : *A Global Green New Deal. Final Report*, New York, 2009, p. 8.

nauté internationale, de disposer d'un système financier stable pour pouvoir mettre en œuvre des systèmes d'échanges de quotas d'émissions de CO₂ et financer des techniques respectueuses de l'environnement, est aussi révélatrice de cette interdépendance.

La mise en œuvre du « New Deal » écologique mondial a déjà commencé dans de nombreux pays. Selon une étude de HSBC Global Research de février 2009, 16% des moyens financiers mondiaux, soit une somme de plus de 2000 milliards d'euros, sont affectés à des programmes conjoncturels répondant aux exigences de durabilité écologique et aux objectifs de la politique climatique : augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments, techniques à faibles émissions de CO₂, véhicules à faible consommation de carbone, par exemple. Mais la même étude révèle aussi que la plus grande partie des moyens continue à être utilisée pour des projets qui ne contribuent nullement à la réduction des émissions de CO₂, voire renforcent encore les activités économiques fondées sur le carbone. L'absence de mesures et la consolidation des procédés actuels aggravent la dégradation du climat et occasionnent à long terme des coûts considérables pour la communauté internationale²⁰³.

La plupart des investissements écologiques, comme le révèle encore la même étude, sont réalisés en Asie. Sur un total de 900 milliards d'euros, la Chine, le Japon, l'Inde et la Corée du Sud investissent 200 milliards dans des programmes écologiques. Le meilleur exemple est la Corée du Sud, qui consacre 80% de ses moyens financiers à des mesures de stabilisation écologique²⁰⁴. Aux États-Unis en revanche, l'enveloppe conjoncturelle se monte à environ 750 milliards d'euros, mais 12% seulement sont affectés à des investissements écologiques. Dans l'ensemble de l'Europe, la proportion est de 8,5% seulement, sur une somme de 490 milliards d'euros. Il y a toutefois de fortes différences d'un pays à l'autre.

La nouvelle donne écologique mondiale n'envisage pas seulement des mesures conjoncturelles, même si l'actualité fait passer celles-ci au premier plan. Il est aussi demandé de tirer parti de la crise pour revoir la manière de penser dans d'autres domaines politiques : programmes de forma-

²⁰³ Hilary French, Michael Renner, Gary Gardner : *Auf dem Weg zu einem Green New Deal*, op. cit., pp. 11–15 (données de février 2009).

²⁰⁴ UNEP : *A Global Green New Deal. Final Report*, New York, 2009, p. 17.

tion professionnelle dans les métiers « écologiques », réformes fiscales favorisant les activités respectueuses de l'environnement. Le but est finalement de faire affecter les moyens de la recherche et du développement à l'efficacité énergétique et aux énergies non préjudiciables au climat²⁰⁵. Le PNUE demande que la nouvelle donne écologique mondiale contribue à la réalisation des objectifs du millénaire. Il propose concrètement d'affecter 1% du PIB mondial (ce qui correspond à 25% de l'ensemble des enveloppes conjoncturelles) à quatre domaines : l'amélioration énergétique des bâtiments, le développement d'énergies renouvelables et de systèmes de transport durables, la protection des systèmes écologiques (en particulier les eaux douces, les forêts, les sols et les récifs coralliens), et la conversion de l'agriculture à des modes d'exploitation durables²⁰⁶.

La nouvelle donne écologique mondiale est étroitement associée à la question de l'énergie, parce que la combustion de pétrole et d'autres sources d'énergie fossiles tient une part considérable dans la production de CO₂, elle-même à l'origine du réchauffement climatique. Sa mise en œuvre pourrait donc constituer un jalon important sur la voie menant à une nouvelle ère énergétique²⁰⁷. Le projet de « société des 2000 watts », qui prévoit de réduire d'un facteur 3 au moins la consommation d'énergie primaire par personne en Suisse, et d'un facteur 6 la consommation de sources d'énergie non renouvelables, donne une idée très évocatrice de ce que peut être un système énergétique durable. L'étude de la FEPS sur l'éthique de l'énergie adhère à ce projet. Mais la société des 2000 watts est un objectif que des mesures techniques ne suffiront pas à réaliser : il faudra un changement de comportement, et notamment une réduction de la mobilité, ce qui va à l'encontre de la tendance actuelle. Ce projet de société exige aussi un changement de mentalité, ce qui lui confère un aspect spirituel et éthique. La « révolution par l'efficacité » qui est en cours aboutira à une impasse si elle ne s'accompagne pas d'une « révolution par l'économie de suffisance »,

²⁰⁵ Hilary French, Michael Renner, Gary Gardner : *Auf dem Weg zu einem Green New Deal*, op. cit., pp. 42 ss.

²⁰⁶ « Réaliser aujourd'hui l'économie et le marché du travail de demain. » Déclaration de presse du PNUE, 9 mars 2009 (<http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=573&ArticleID=6103&l=fr>).

²⁰⁷ Voir FEPS (Otto Schäfer) : *Éthique de l'énergie. Vers une nouvelle ère énergétique. Perspectives durables pour l'après-pétrole*, Berne, 2008 (FEPS Étude, 1), passim.

d'une profonde transformation dans la manière de penser nos exigences. Faute de quoi la consommation d'énergie et de ressources continuera à augmenter ; deux appareils à haute consommation d'énergie seront remplacés par vingt appareils plus efficaces, mais au total, la dépense sera plus grande encore. Cet effet de ricochet concerne non seulement l'énergie, mais toutes les ressources matérielles.

Les Églises, en adhérant à la nouvelle donne écologique mondiale, contribuent à insérer les questions relatives à l'ordre financier et économique mondial dans le cadre plus large d'une gestion judicieuse et équitable des ressources à disposition. Il ne peut y avoir à long terme de multiplication de l'argent comme par enchantement et sans rapport avec la croissance de l'économie réelle. Mais l'économie réelle elle-même ne mérite ce nom que si elle est proche de la réalité, si elle est une « économie au service de la vie »²⁰⁸. Ce n'était donc pas s'écarter du sujet, mais au contraire l'approfondir, que de terminer ces considérations éthiques sur les crises financières et économiques par l'évocation des aspects écologiques, sociologiques et humains de la crise mondiale et par l'ébauche de solutions pour un développement qui ait de l'avenir. C'est un objectif d'intérêt supérieur que peut aider à réaliser un système financier stable et performant.

²⁰⁸ L'expression est d'Arthur Rich. Elle sert d'axe de réflexion à Peter Ulrich dans son « éthique économique intégrative » (Peter Ulrich, *Integrative Wirtschaftsethik. Grundlagen einer lebensdienlichen Ökonomie*, Bern, 2008).

Abréviations

ARM	Alliance réformée mondiale
BCE	Banque centrale européenne
BNS	Banque nationale suisse
CDS	Credit defaults swap (assurance contre les défauts de crédit)
COE	Conseil œcuménique des Églises
EKD	Evangelische Kirche in Deutschland (Église protestante d'Allemagne)
FINMA	Autorité suisse de surveillance des marchés financiers
FLM	Fédération luthérienne mondiale
FMI	Fonds monétaire international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RS	Recueil systématique de la législation fédérale

Les récentes crises financières et économiques ont agi dans la société comme un révélateur de problèmes fondamentaux. Il ne peut y avoir de système financier international stable que si la confiance règne entre ses acteurs. Or la confiance est reliée à des valeurs éthiques qui concernent à la fois les structures politiques et juridiques (éthique d'organisation), la culture d'entreprise (codes d'éthique) et la conscience de la responsabilité personnelle (éthique individuelle). La présente étude est une analyse, dans la tradition de l'éthique économique protestante d'Arthur Rich, des crises financières de 2008 et 2010. Elle apporte aussi des propositions concrètes et expose comment l'application de normes éthiques est susceptible de stabiliser durablement le système financier et économique international, pour le profit de tous. Du point de vue protestant, une éthique du système financier doit être une contribution à une pratique économique qui tienne compte des besoins de l'être humain et soit au service de la vie. C'est pourquoi l'étude se termine, au-delà des questions strictement financières, par un appel à une « nouvelle donne écologique mondiale ».

sek•feps

Fédération des Églises protestantes de Suisse

Fédération des Églises protestantes
de Suisse FEPS
Sulgenauweg 26
Case postale
CH-3000 Berne 23
Téléphone +41 (0)31 370 25 25
Fax +41 (0)31 370 25 80
info@feps.ch

www.feps.ch